



14/03/2025

La (ou les) monoparentalité(s)

Etude sur le territoire de
Grenoble-Alpes Métropole

FOUILLOUX-ROCHE CLEO

GRENOBLE ALPES METROPOLE
STAGIAIRE CHARGÉE D'ETUDE MONOPARENTALITE
UNITE EGALITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Table des matières

Remerciements.....	4
Introduction	5
Méthodologie	6
Contexte de l'enquête	6
La méthodologie de l'enquête.....	6
La catégorisation des « familles monoparentales » : entre diversité et similitudes, stigmates et nécessité, quelle terminologie utiliser ?.....	10
Quelle terminologie pour décrire les « familles monoparentales » : les enjeux politiques et sociaux de la construction progressive d'une catégorie	10
Les évolutions générales des familles monoparentales en France et sur la métropole : entre augmentation et diversification	12
Une grande diversité mais des similitudes de revenus et de conditions de vie justifiant la catégorie englobante	18
Penser la monoparentalité en termes de parcours avec des difficultés variables selon la catégorie sociale, la durée de la monoparentalité et l'âge des enfants	24
La séparation, un moment de rupture et de fragilité ?	24
Une continuité de la division genrée du travail qui préexistait au sein du couple (hétérosexuel)	24
Une précarité économique et de conditions de vie renforcée au moment de la séparation....	27
La séparation : un « tsunami émotionnel » multidimensionnel.....	32
La garde principale chez la mère : entre assignation et désirabilité.....	35
S'occuper seule (ou seul) des enfants au quotidien : une course ininterrompue et une charge mentale importante mais dont l'intensité varie en fonction de l'âge des enfants.....	40
Les difficultés particulières des mères seules avec de très jeunes enfants pour trouver un mode de garde et un emploi	40
Une fois les enfants à l'école : de fortes contraintes horaires et financières et une organisation minutée, en particulier pour les femmes travaillant en parallèle.....	43
A la période de l'adolescence : des contraintes horaires souvent moins importantes face à l'autonomie grandissante des enfants, mais des enjeux éducatifs renouvelés.....	46
L'isolement des « parents isolés » : entre stigmate et réalité pour les familles monoparentales.....	49
Le père des enfants, entre soutien et contrainte renouvelée	49
La pension alimentaire : un mécanisme ambivalent qui peut placer les femmes dans une position de « quémandeuse » vis-à-vis du père.....	49
Le droit de visite et d'hébergement en cas de garde principale : entre liberté et contraintes..	51

Faire face aux difficultés pratiques de la monoparentalité : la famille, entre soutien éventuel et charge supplémentaire	53
Une entraide qui peut prendre des formes et temporalités multiples	53
Lorsque les parents deviennent plus âgés : une contrainte qui s'ajoute à des emplois du temps déjà surchargés	55
Faire face aux difficultés pratiques de la monoparentalité : des réseaux de solidarité féminine construits autour de l'école ou du quartier	55
Des réseaux fondés autour de l'école et composés de « mamans solos » pour les catégories moyennes et supérieures.....	55
Des catégories populaires et d'origine immigrée dont le réseau d'entraide s'organise autour du quartier d'habitation	56
Des relais parfois absents dans le cadre d'une immigration récente ou en raison d'une situation encore instable	57
Faire face aux difficultés éducatives et émotionnelles : un besoin de légitimation et d'aide dans le travail parental.....	60
Une prise en compte grandissante des familles monoparentales dans les politiques publiques, mais encore inadaptée au regard de leurs conditions de vie	64
Des politiques nationales prenant de plus en plus en compte la situation des familles monoparentales précaires... ..	64
Une prise en compte grandissante de la situation des familles monoparentales au sein de la branche famille de la sécurité sociale	64
Une évolution historique des politiques de lutte contre la pauvreté des parents solos : du maternalisme aux politiques d'activation	66
Les impacts des politiques nationales sur les familles monoparentales du territoire de Grenoble Alpes Métropole	67
... mais dont les fondements et l'application sont encore profondément ancrés dans des normes de genre	71
Des limites encore importantes dans le versement des prestations sociales envers les familles	71
Les politiques d'activation face à la pauvreté laborieuse des mères seules et à un accompagnement marqué par un déplacement des normes de genre plus qu'un effacement de ces dernières.....	74
L'échelle locale : un levier essentiel pour améliorer l'accompagnement des familles monoparentales.....	77
Pourquoi ne pas uniquement se reposer sur les aides nationales ?	77
Des dispositifs innovants nationaux et internationaux	78
L'orientation et l'accompagnement des familles monoparentales sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole	82

Sources	90
Bases de données utilisées	90
Sources secondaires.....	91
Annexes	95

Remerciements

Je tenais à remercier toutes les personnes, qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de travail.

Je souhaiterais remercier tout particulièrement ma tutrice de stage, Anne-Laure Carrier, pour son accompagnement tout au long de ce travail et pour son aide précieuse et ses remarques toujours avisées. Son intérêt et son engagement pour l'égalité des genres, ainsi que ses connaissances de la métropole, m'ont permis de rencontrer des acteurs et actrices très diverses, associatives comme institutionnelles, et m'ont poussé à questionner la thématique de la monoparentalité sous de multiples prismes.

Je remercie également toute l'équipe de l'Unité Egalité et Lutte contre les Discriminations, et plus largement la Direction Développement social, pour les discussions inspirantes autour de la monoparentalité et pour les aides pratiques (contacts, organisation de la restitution). Ce sont leurs conseils et leurs connaissances qui m'ont permis de rencontrer autant de structures de la métropole et d'organiser une restitution collective ayant rassemblé une quarantaine de professionnels et professionnelles autour de *La (ou les) monoparentalité(s)*.

Je remercie enfin toutes les personnes et les structures qui m'ont accordé de leur temps au cours de ce stage. Sans leur participation, ce travail n'aurait pas été possible. Ces rencontres m'ont permis de découvrir la monoparentalité et Grenoble-Alpes Métropole sous des angles toujours différents et toujours intéressants. C'est aussi leur engagement auprès des habitants et habitantes et leur connaissance du territoire local qui m'ont permis de rencontrer des parents solos et de réaliser les entretiens analysés dans ce rapport. Un grand merci aussi pour leur participation à la matinée de restitution qui a été intense en découvertes et en travail collectif.

Introduction

Etudier les familles monoparentales aujourd'hui, c'est s'intéresser à une population qui s'inscrit au croisement de multiples formes de vulnérabilité et d'inégalité : surreprésentées au sein des quartiers prioritaires et dans les catégories les plus précaires, elles s'inscrivent aussi au croisement de rapports sociaux de genre, classe et ethno-racial qui structurent profondément leurs expériences (Wagener, 2021 ; Baronnet et Al., 2021 ; Brossel, Gosselin, 2024). Elles sont aujourd'hui des cibles toujours plus fréquentes des politiques publiques. Ces familles et individus font face à de multiples injonctions sociales parfois contradictoires qui structurent la manière dont ces populations se construisent et sont construites socialement. Les injonctions auxquelles les mères seules sont soumises se fondent sur deux normes principales qui nécessitent d'être soulignées dès l'introduction : la bilatéralité et la féminité active (Le Pape, Helfter, 2023). Sous la norme de bilatéralité se retrouve l'injonction à la « bonne parentalité » associée à des figures déviantes et des stigmates variés tels que la « mère dévorante » ou inversement la mère « défaillante » ou « démissionnaire » (Le Pape, Helfter, 2023). C'est aussi à cette norme que s'associe aujourd'hui l'injonction à la *coparentalité*, le couple biparental et conjugal étant encore considéré comme la condition légitime à la venue d'un enfant. Cet idéal de coparentalité se retrouve aussi après la séparation et dans les politiques publiques actuelles, ce qui rentre parfois en tension avec la réalité de violences ou du désinvestissement du deuxième parent (Baronnet et Al., 2021 ; Le Pape, Helfter, 2023). Sous la norme de féminité active ensuite, se trouve notamment l'injonction à la « bonne insertion dans l'emploi » avec pour objectif l'autonomie et la sortie d'une identité sociale se fondant exclusivement sur celle de « mère ». Les stigmates qui y sont associés sont notamment celui de la mère « fraudeuse » ou « dépendante », choisissant volontairement de rester au chômage pour continuer à toucher les allocations.

Ces deux normes soulignent le travail d'équilibriste imposé aux mères seules pour ne pas être considérées comme défaillantes ou dévorantes, tout en maintenant des relations avec le père des enfants, et en s'insérant positivement dans l'emploi. Si pour des mères seules de catégories favorisées, leurs supports leur permettent en partie de faire face à ces multiples injonctions, dans le cas de mères seules peu diplômées et dans des situations précaires, les contraintes structurelles auxquelles elles sont soumises (dégradation du marché du travail ou manque de places en crèches) les empêchent de se conformer à ces deux normes. Cette déviance face aux normes actuelles est vécue par les femmes comme des échecs individuels pouvant ainsi susciter de la culpabilité ou une perte de confiance en soi. La violence symbolique qui s'associe à ces injonctions contradictoires est donc très forte, les femmes ayant intériorisé ces normes qu'elles considèrent souvent comme des idéaux à atteindre et qui leur sont régulièrement rappelées dans leurs interactions quotidiennes.

Face à l'impact structurant des rapports sociaux de classe et de genre sur l'expérience de la monoparentalité, il est donc impossible de se pencher sur cette thématique, sans en analyser les fondements structurels. C'est la raison pour laquelle, ce rapport ne sera pas uniquement un diagnostic territorial quantitatif des situations des familles monoparentales, mais proposera aussi d'interroger la manière dont les rapports sociaux structurent les politiques actuelles et le quotidien des familles monoparentales que ce soit à travers l'évolution du regard que la société porte sur ces dernières ou la représentation que les familles se font d'elles-mêmes.

En se fondant sur une enquête quantitative et qualitative sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole, ce rapport aura donc pour objectif de proposer un aperçu des situations des familles monoparentales sur le territoire métropolitain et des politiques publiques actuelles qui leur sont proposées. Les familles monoparentales s'inscrivant au croisement de multiples thématiques, relatives au travail, à la famille, au logement ou encore aux mobilités, ce rapport ne sera pas exhaustif. Il vise plutôt à mettre en avant le croisement entre les parcours de monoparentalité de nombreuses femmes (et hommes) sur le territoire métropolitain et les rapports sociaux de genre et de classe qui structurent leurs expériences quotidiennes. Ce prisme plus analytique permettra ainsi d'approfondir l'état des lieux réalisé sur les besoins et difficultés des familles monoparentales sur le territoire et les politiques publiques dont elles peuvent bénéficier.

Dans un premier temps, nous reviendrons donc sur la terminologie utilisée pour parler des « familles monoparentales » et sa pertinence à la fois conceptuellement et statistiquement. Une fois cette pertinence et ses limites établies, ce sont les résultats de l'étude qualitative qui seront utilisés pour démontrer l'importance de considérer la monoparentalité comme une situation de vie dynamique et dont le vécu peut être profondément varié. Face aux difficultés pouvant émerger dans la vie quotidienne des familles monoparentales, leur isolement présupposé face à ces dernières sera alors questionné. Pour finir, ce seront les politiques publiques existantes à l'échelle nationale et locale qui seront présentées, ainsi que leurs limites et les potentiels leviers qui peuvent être actionnés localement.

Méthodologie

Contexte de l'enquête

Demandée par le comité de pilotage du plan d'action Egalité Femmes-Hommes de Grenoble Alpes Métropole, cette étude a pris la forme d'un stage de recherche de 6 mois au sein de l'unité égalité et lutte contre les discriminations. Les objectifs initiaux étaient de réaliser un premier état des lieux des enjeux émergents autour de la monoparentalité à la fois à partir d'une revue de la littérature disponible et d'une étude territorialisée sur le territoire de la métropole. Grenoble Alpes Métropole, fondée en 2015, est constituée de 49 communes de densité et de caractéristiques démographiques et économiques variées. Grenoble, sa ville-centre, est connue pour être un pôle universitaire et de recherche de rang national, voire international. Son président, Christophe Ferrari, est engagé sous l'étiquette « divers gauche ». En 2022, la Métropole accueillait 449 509 habitants et habitantes. Elle compte aujourd'hui 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) répartis dans 5 communes différentes.

La méthodologie de l'enquête

Ce rapport se fonde sur une méthodologie de recherche mixte quantitative et qualitative croisant une revue de la littérature sur la monoparentalité, une étude statistique descriptive regroupant des données de diverses bases de données et une étude qualitative fondée sur des entretiens.

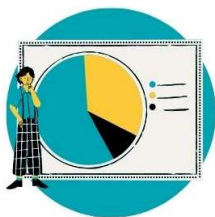
Cette enquête a débuté à la fois par une revue de la littérature sur la monoparentalité et par des statistiques descriptives à différentes échelles. Cette première phase s'est avérée essentielle pour identifier des thématiques nécessitant d'être approfondies lors des entretiens avec les acteurs et actrices de terrain. L'analyse quantitative descriptive a aussi permis d'élargir le point de vue sur

la monoparentalité en comparant les situations des familles monoparentales au sein de la métropole avec d'autres échelons territoriaux : département, région, France. Inversement, une approche à l'échelle des communes, des IRIS et QPV a permis de démontrer statistiquement la diversité des situations observables au sein même de la métropole et d'identifier de premières similitudes. Les données utilisées proviennent essentiellement des recensements, du Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi), et des données sur les QPV.

Enfin, une large partie du rapport proposé ici se fonde sur **une enquête de terrain réalisée sur cinq mois de stage (septembre 2024 – janvier 2025) au sein de Grenoble Alpes Métropole. Dans ce cadre, deux types de publics ont été interrogés : des professionnels et professionnelles accompagnant les familles ou des services des collectivités ; et des parents en situation de monoparentalité.** Une première série de contacts et d'entretiens a été réalisée avec des services de différentes communes de la Métropole : les communes accueillant plus de 150 familles monoparentales en 2021 ont été contactées (une vingtaine de communes). L'objectif était d'évaluer si la monoparentalité était un sujet identifié pour ces dernières et si certains dispositifs avaient été mis en place pour accompagner les familles monoparentales, soit par le service petite enfance, soit par le CCAS, soit par les services éducation. Ces premiers contacts ont amené à rencontrer ensuite les maisons des habitant.es (MDH)/maisons de quartier : les QPV ont été ciblés en raison de la proportion plus importante de familles monoparentales dans ces quartiers, et de la compétence métropolitaine en matière de politique de la ville. Ces entretiens ont permis d'identifier d'autres lieux ressources pour les familles et les femmes, notamment des associations (accompagnement et/ou hébergement), des services locaux de solidarité du département, voire même un collège. Des entretiens ont aussi été réalisés en parallèle avec différents services de la Métropole : Maisons de l'emploi (MDE), direction logement, direction mobilité, direction emploi-insertion ou encore l'unité prévention réussite éducative. Enfin, des collectivités extérieures à la Métropole ont été contactées et des entretiens avec deux d'entre-elles ont été réalisés : Ris-Orangis (91) et Saint-Ouen-Sur-Seine (93). Au total, une cinquantaine d'entretiens avec des acteurs et actrices de terrain seront ici utilisés.

Ces échanges multiples ont permis de rencontrer des familles monoparentales de communes et quartiers variés : huit femmes et deux hommes ont été interrogés sous la forme d'entretiens semi-directifs pouvant durer de 45 minutes à 1h30. En parallèle, huit autres femmes agentes de la métropole issues de différentes catégories d'emploi (A, B ou C) ont été interrogées. Ce rapport se fonde donc sur un total de 18 entretiens avec des parents de catégories sociales variées. Ces entretiens ont été réalisés dans des MDH, sur le lieu de travail ou encore au domicile des personnes.

Méthodologie d'enquête



Statistiques et cartographies descriptives

Etude de bases de données à différent maillage (INSEE) :

- France métropolitaine
- AURA
- Isère
- EPCI - Communes
- QPV
- IRIS



Revue de littérature

Des sources variées : articles scientifiques, ouvrages collectifs ou individuels de recherche, rapports nationaux, internationaux, locaux...



Entretiens (professionnels, professionnelles et parents)

- Services des communes
- MDH - MDE - SLS
- Services de la métropole
- Associations
- Parents solos (agentes de la métropole, habitantes des QPV ou autres)

...



Analyse et exploitation des données recueillies

Mise en relation des résultats de l'enquête localisée et des conclusions de la littérature. Identification des enjeux principaux, des politiques publiques et de limites éventuelles

Quelques points de réflexivité

Dans le cadre de cette enquête, ma posture de stagiaire à la métropole m'a permis de rencontrer rapidement beaucoup de professionnels et professionnelles des différentes communes et structures. Cependant, si cela m'a ouvert beaucoup de portes, cela a aussi pu impacter les relations avec certaines structures, notamment associatives ou MDH, pour qui la métropole représentait un financeur, éloigné des réalités de terrain auxquelles les travailleurs et travailleuses sont confrontés. Cela a pu provoquer de la méfiance lors de ma venue, même si, cela n'a en général pas posé de problèmes lorsque les personnes constataient que je venais uniquement pour mieux comprendre ce que leur structure proposait. Lors des entretiens avec des parents, le fait de venir de la métropole a aussi eu un impact sur nos échanges : avec les agentes de la métropole, nos échanges étaient souvent associés à des attentes envers la métropole, leur employeur. Dans les entretiens avec les personnes ne travaillant pas à la métropole, il était toujours nécessaire de rappeler dès le début que cet entretien n'impacterait pas à court terme le quotidien des personnes rencontrées et que cela n'amènerait pas à la mise en place d'aides particulières pour leur famille.

Idées reçues sur les familles monoparentales

01



Avoir un enfant seule n'est pas un choix

Il existe des modalités d'entrée dans la monoparentalité à la naissance multiples : maternités subies, involontaires, volontaires ... Un enfant peut arriver sans couple, dans un couple qui se défait, voire peut servir de tremplin à l'émancipation du couple. Les femmes peuvent aussi a posteriori, réévaluer leur situation : des monoparentalités subies deviennent alors assumées.

02



Dans une famille monoparentale, il n'y a qu'un seul parent

Penser la monoparentalité non pas seulement sous l'angle du logement, mais surtout sur celui du partage du **travail parental**. Le 2ème parent peut être toujours présent, des amis ou la famille élargie. Mais le travail parental (financier, émotionnel, éducatif), repose essentiellement sur une seule personne. La monoparentalité s'inscrit donc dans la continuité de la division sexuée du travail.

03



La monoparentalité a des conséquences négatives sur le bien-être des enfants

Si les enfants issus de familles monoparentales ont plus souvent des difficultés, il n'y a pas de **causalité** démontrée avec la monoparentalité. De nombreux **facteurs cachés** entrent en jeu comme des facteurs structurels (pauvreté, niveau scolaire des parents), les stigmates subis par les enfants en raison de la monoparentalité, ou encore les relations avec le 2ème parent.

04



Les pères seuls ne savent pas s'occuper de leurs enfants

Selon la **division genrée du travail**, les compétences parentales de la mère sont considérées comme naturelles : c'est la norme de l'**évidence maternelle**. A l'inverse, elle enjoint les hommes à se conformer à leur rôle de pourvoyeur économique de la famille. Leur légitimité à s'occuper seul des enfants est donc remise en cause, poussant les pouvoirs publics et leur entourage à sur-contrôler leurs qualités de pères.

05



Les mères seules sont pauvres car elles ne travaillent pas

Depuis les années 1990 et le développement du néolibéralisme, le travail est vu comme le levier essentiel de lutte contre la pauvreté. Pourtant, malgré l'augmentation du taux d'emploi des mères, leur pauvreté augmente. Cela s'explique par la **pauvreté laborieuse** associée à des temps partiels subis, des emplois précaires et de mauvaises qualités et une vulnérabilité accrue à la dégradation du marché du travail.

06



Les familles monoparentales sont les grandes oubliées des politiques publiques

Depuis 1976 et la création de l'Allocation pour Parent Isolé, les familles monoparentales ont été identifiées comme l'une des principales figures de la **"nouvelle pauvreté"**. Au cours du temps, la majorité des aides ont été adaptées pour prendre en compte leur situation. Ainsi, il ne s'agit pas d'un "oubli", mais d'une prise en compte inadéquate des difficultés particulières d'articulation vie professionnelle -personnelle.

07



Se déclarer seule est une stratégie pour toucher des allocations

La figure de l'allocataire fraudeur est souvent construite au féminin (**welfare queen**), entre mère célibataire pauvre, non diplômée ne remplissant ni ses fonction de mère, ni de travailleuse, et mère célibataire calculatrice cumulant aides sociales et pensions. Ce stigmat est au centre des politiques actuelles : suppression de l'API, perte des aides en cas de remise en couple cohabitant, contrôles accrus de leur vie privée ("fraude à l'isolement").

08



Les mères seules ne font pas garder leurs enfants

A emploi ou revenu égal, les familles monoparentales recourent au moins autant que les couples aux modes d'accueil :

- Les familles monoparentales actives font autant garder leurs enfants que les familles biactives à plein temps.
- Pour les 40% de familles aux revenus les plus modestes : les familles monoparentales ont de 60 à 80% plus recours aux modes de garde payants.

09



Les pensions alimentaires profitent aux femmes

La rupture d'union renouvelle la figure de "l'homme pourvoyeur" car ce sont principalement les femmes qui gardent les enfants et les hommes qui versent des pensions alimentaires. Cependant, face aux coûts directs et indirects des enfants, les pensions sont souvent insuffisantes. Elles se fondent sur le revenu des pères et non des mères, qui supportent "naturellement" le reste des coûts de l'enfant et payent des impôts sur la pension. De plus, 1/4 des parents solvables non-gardiens ne versent pas de pension.

10



Les juges favorisent toujours les mères

Le présupposé suivant repose sur 3 idées principales : 1. **Les juges décident toujours**, alors qu'ils ne tranchent que dans 11% des cas. Le plus souvent ce sont les demandes des parents. 2. **La magistrature est très féminisée** : c'est vrai, mais il n'y a pas de d'effet de genre observé sur les décisions rendues. 3. **Avoir la garde des enfants, c'est être favorisé** : la garde des enfants représentent des contraintes professionnelles, économiques et sociales très fortes et souvent invisibilisées.

11



En cas de violences conjugales, les femmes et les enfants d'abord !

Une ordonnance de protection permet de garantir de passer en urgence devant un juge des affaires familiales. Mais, cela revient à protéger sans punir car dans cette procédure civile, l'ex-conjoint n'est pas mis en cause pénalement. De plus, entre 48 et 33% des femmes sont déboutées car elles n'ont pas le statut de victime et doivent elles-mêmes prouver les violences : exclusion de celles ne portant pas plainte, des violences psychologiques, ou des violences uniques par volonté de maintenir le couple parental.

Stigmates et stéréotypes issus de l'ouvrage collectif *Idées reçues sur les familles monoparentales* (2024) sous la direction de C. Helfter et MC. Le Pape

La catégorisation des « familles monoparentales » : entre diversité et similitudes, stigmates et nécessité, quelle terminologie utiliser ?

D'où vient la catégorie « familles monoparentales » et quelle est sa pertinence face à d'autres termes tels que « parents isolés » ou « parents solos » ? Dans quelles mesures est-ce socialement, politiquement et statistiquement pertinent de parler de « familles monoparentales » ? En se fondant sur une revue de littérature et des statistiques descriptives, cette première partie reviendra sur ces grandes questions en tentant de déconstruire les catégories utilisées par les politiques publiques. Cette approche permettra de souligner l'intérêt, mais aussi les limites, de l'utilisation banalisée de catégories qui ne sont neutres ni politiquement, ni socialement.

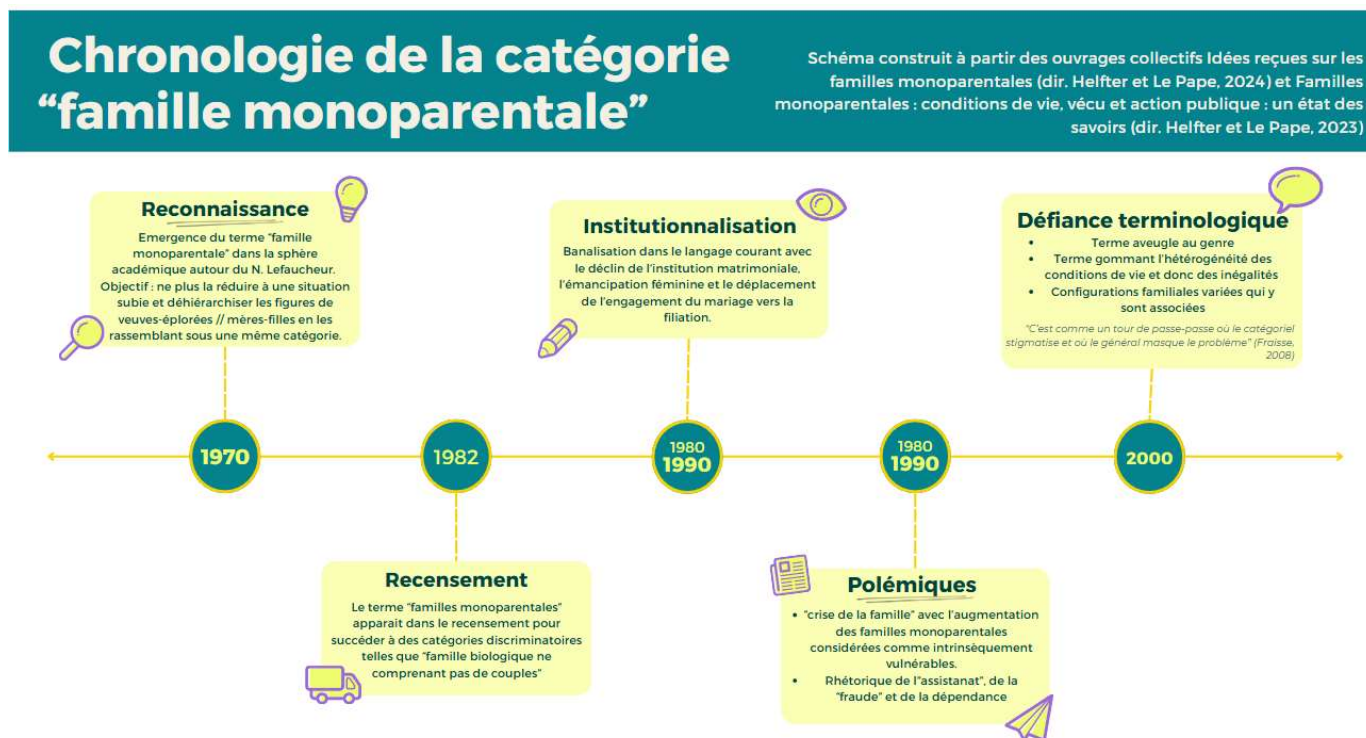
Quelle terminologie pour décrire les « familles monoparentales » : les enjeux politiques et sociaux de la construction progressive d'une catégorie

Le terme « famille monoparentale », comme les autres termes qui peuvent être utilisés pour décrire les personnes en situation de monoparentalité, mettent en avant certains aspects de la monoparentalité et inversement en invisibilisent certains autres. Ces terminologies se rattachent souvent à des rapports sociaux, participant à les faire exister dans le quotidien des familles. Construire une catégorie, c'est aussi établir des frontières pour y inclure et en exclure une partie de la population. Une catégorie utilisée dans le langage courant et dans les politiques publiques fonctionne comme un point de repère dans le monde social auquel les familles peuvent s'identifier ou s'en distinguer. Ainsi, construire une catégorie, c'est aussi participer à l'existence même de la réalité qu'elle nomme et à l'identité sociale de la population qui est nommée. L'appartenance à certaines catégories peut être valorisée socialement, alors que l'appartenance ou l'exclusion à certaines autres peuvent se rattacher à une identité sociale négative. La construction d'une catégorie se fonde donc sur des rapports sociaux qui structurent la société, que ce soit pour les (re)produire ou inversement les déconstruire. L'objectif de cette partie est donc de mieux cerner le façonnage institutionnel des catégories utilisées pour parler de la monoparentalité et la manière dont elles influencent les politiques publiques et les identités sociales des familles elles-mêmes.

Au cours du temps, différentes terminologies ont été utilisées pour parler des « familles monoparentales ». Ces différentes catégorisations sont à l'image de l'évolution des rapports sociaux de genre qui structurent la société, et ont des conséquences sur les stigmates qui subsistent envers les « familles monoparentales ». Au XIX^{ème} siècle tout d'abord, se retrouve une opposition entre les « filles-mères » considérées comme déviantes et pauvres, et les « veuves honorables ». Ces deux catégories décrivent la même réalité : une femme seule avec un ou des enfants. Pourtant, en fonction de leur éloignement à la norme conjugale et à l'institution du mariage, la catégorie assignée aux femmes, et par conséquent leur identité sociale, est profondément différente (Rivière, 2024 ; Helfter, Le Pape, 2024 ; Robinson, 2024 ; Wagener, 2019). La manière dont est aujourd'hui construite la monoparentalité comme un « facteur de risque » est en partie héritée de cette catégorisation du 19^{ème} et de la norme conjugale, toujours présente aujourd'hui (Helfter, Le Pape, 2024). L'exemple le plus flagrant du maintien de cette norme dans les catégories actuelles est celui

de la catégorie « parent isolé » utilisée par la CAF pour l'ouverture de prestations sociales et dans une moindre mesure par l'Insee. En effet, cette catégorie présuppose qu'en l'absence d'un couple conjugal biparental, le parent seul est automatiquement « isolé » (Baronnet et al., 2021 ; Lanseman, 2021).

Ce n'est qu'à la fin du XX^{ème} siècle, dans les années 1970 que le terme de « famille monoparentale » va émerger dans les milieux universitaires féministes, autour de la figure de N. Lefaucheur. L'objectif était de rassembler sous une même catégorie les mères seules, quel que soit leur statut marital précédent, limitant ainsi cette hiérarchisation stigmatisante. Cette nouvelle catégorie permettra aussi de sortir d'une construction de la monoparentalité comme inévitablement « subie », que ce soit à travers une grossesse non désirée ou le décès du conjoint. C'est en 1982 que cette catégorie sera intégrée dans le recensement en France, ce qui amènera à son institutionnalisation progressive dans le langage courant. A cette période, la définition des « familles monoparentales » n'est pas encore précise. Cette banalisation ne va pas pour autant s'associer à une normalisation de la monoparentalité : des polémiques vont rapidement émerger face à l'augmentation statistique des familles monoparentales. Ces dernières vont être construites dans les discours médiatiques et politiques comme responsables de la « crise de la famille », la monoparentalité féminine étant considérée comme vulnérable par essence. A cela s'ajoute l'émergence d'une nouvelle polémique sur « l'assistanat » et la « dépendance » des mères seules considérées par l'opinion publique comme « fraudeuses ». C'est enfin au début du XXI^{ème} siècle qu'une défiance terminologique accrue apparaît au sein des chercheurs et chercheuses face aux limitations de cette catégorie, en l'absence d'une définition unanime (Helfter, Le Pape, 2023 ; Helfter, Le Pape, 2024).



Actuellement un « parent isolé » selon la CAF est un individu portant seul la charge d'un enfant de moins de 21 ans ne partageant pas ses ressources avec un ou une conjointe et ne vivant pas en

couple cohabitant. Pour l'Insee, « *une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant)* ». Ainsi, dans ces deux définitions, **l'isolement se fonde principalement sur la notion de logement et de cohabitation**. Cependant, de nombreuses limitations sont en effet notables. Une première limitation qui transparait de ces deux définitions repose sur la sous-catégorie « enfant » : comment définir un enfant ? Faut-il définir l'enfant sur un critère d'âge comme le propose la CAF (moins de 21 ans ou moins de 18 ans), sur un critère marital comme le propose l'Insee, ou sur des critères résidentiels (cohabitation avec le parent) ? En fonction du choix réalisé, le nombre de « familles monoparentales » change complètement : on passe de 1,9 millions de familles monoparentales en avec des enfants mineurs, à 3 millions en 2018 sur la base de la définition de l'Insee (Algava et al., 2023). Une deuxième limitation repose sur l'aspect statique de cette catégorie qui gomme les parcours des familles monoparentales au cours du temps : elle ne permet de mesurer leur situation qu'à une période précise, invisibilisant les trajectoires des familles (Algava et al., 2023). C'est la raison pour laquelle de nombreuses recherches proposent de penser la monoparentalité en termes de « trajectoires de vie » ou de « parcours de vie » (Acs et al., 2015 ; Helfter, Le Pape, 2023). Cette catégorie est aussi neutre au genre, alors même qu'elle décrit une expérience profondément genrée comme nous le verrons par la suite. Comme le souligne Lochak (2008), ce terme fonctionne comme un « cache-sexe » : « *c'est comme un tour de passe-passe où le catégoriel stigmatise et où le général masque le problème* » (Fraisie, 2008 DANS Helfter, Le Pape, 2023 ; Protar, Modak, 2023). Enfin, cette catégorie invisibilise aussi la multitude de situations qu'elle regroupe, que ce soit en termes d'origine de la monoparentalité, de relation avec le deuxième parent (notamment en cas de multirésidence) ou encore de niveau de vie (Algava et al., 2023). Cela est d'autant plus le cas car cette catégorie a été construite autour des familles monoparentales précaires dans les médias et les recherches, participant à faire maintenir la représentation d'une vulnérabilité par essence des familles monoparentales, alors même que la monoparentalité concerne aussi des catégories plus favorisées (Pothet, 2023).

L'élaboration de la catégorie « famille monoparentale » s'est donc fondée à l'intersection de besoins scientifiques de quantification et d'analyse d'une population de plus en plus importante ; et de besoins politiques dans une période de « crise de la famille » où les familles monoparentales ont été construites comme des populations vulnérables par nature et nécessitant par conséquent d'être accompagnées (Helfter, Le Pape, 2023).

Les évolutions générales des familles monoparentales en France et sur la métropole : entre augmentation et diversification

Depuis 1980, le pourcentage de familles monoparentales parmi les familles a augmenté. Cependant, en parallèle de cette augmentation, une diversification des familles monoparentales est observable. La diversité des situations englobées au sein des « familles monoparentales » questionne ainsi la pertinence statistique de cette catégorisation.

A l'échelle nationale tout d'abord, la proportion de famille monoparentale parmi les familles a augmenté de manière constante depuis les années 1980, passant de 12% en 1990 à 23% en 2020 sur les familles avec enfants mineurs (INSEE, 2020). De plus la France fait partie des pays européens où cette proportion est la plus élevée, la moyenne de l'union européenne étant encore à 15% en 2021 (CCSS, 2020B). Cependant, **cette augmentation du nombre de familles**

concernées par la monoparentalité s’est aussi associée à une diversification importante des situations. Du point de vue des origines de la monoparentalité tout d’abord, avec le recul de l’institution du mariage, l’augmentation du nombre d’unions libres, de divorces et de séparations, l’origine principale de la monoparentalité n’est plus aujourd’hui le décès d’un parent mais les séparations d’union libres. Ainsi, en 2024, 41% des situations ont pour origine une séparation d’union libre, 34% un divorce, 6% un décès et 19% une maternité célibataire, c’est-à-dire des femmes n’ayant jamais été en couple précédemment (Brossel, Gosselin, 2024). Ce dernier facteur est en augmentation ces dernières années. La multi-résidence est aussi de plus en plus fréquente pour les enfants, puisque 12% des enfants dont les parents sont séparés habitent en résidence alternée en 2020 (Le Pape, Modak, Protar, 2024). Même si encore aujourd’hui, la très grande majorité des parents en situation de monoparentalité sont des femmes (80%), le nombre de pères concernés a néanmoins doublé en 21 ans, passant de 11% en 1990 à 19% aujourd’hui (Acs et al., 2015). De plus, même si les enfants au sein des familles monoparentales sont souvent moins nombreux et plus âgés qu’au sein de couples, cela reste varié, influant par conséquent fortement le quotidien des familles (Algava et al., 2023). Du point de vue de la durée de la monoparentalité encore, celle-ci est aussi très variée : la durée moyenne de 5.7 années cache une grande diversité avec des variations importantes selon le genre (plus long pour les femmes (6.1) que pour les hommes (4.1)) ou encore l’origine de la monoparentalité par exemple (Algava et al., 2023). Enfin, au sein même des familles monoparentales, un tiers des enfants vivent dans une famille monoparentale propriétaire, un tiers locataire privé, un tiers locataire HLM (Insee, 2021) et 9% d’entre elles font partie de ménage complexe (Algava et al., 2023). Cette grande diversité observable en termes de conditions de vie, de nombre et âge des enfants, de types de garde, ou encore de genre questionne la pertinence statistique et politique de regrouper ensemble des situations si diverses.

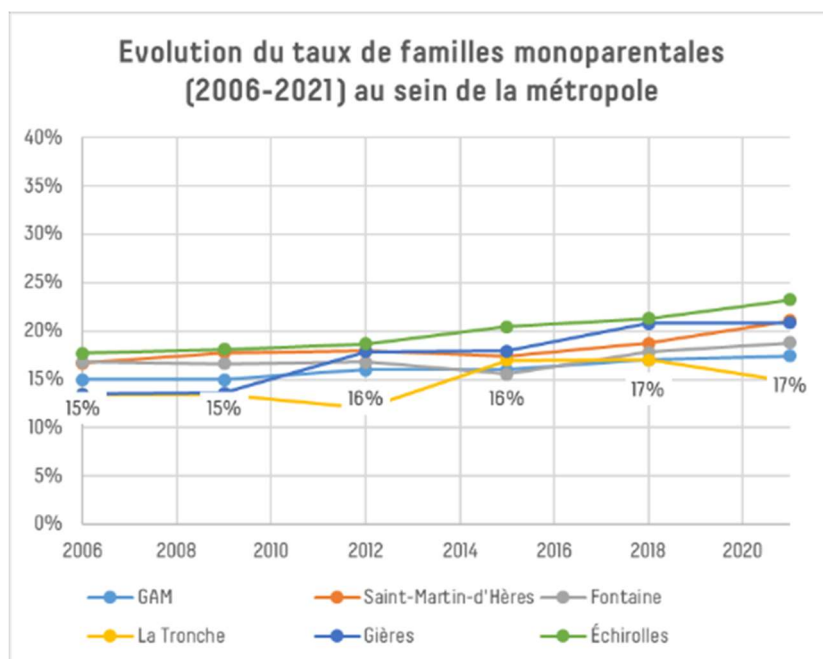
A l’échelle métropolitaine des constatations assez similaires sont réalisables. La figure 1 suivante permet d’avoir un premier aperçu du nombre de familles monoparentales au sein du territoire de Grenoble Alpes Métropole par rapport à d’autres échelles territoriales : département, région et France métropolitaine. La métropole accueillait 20 097 familles monoparentales sur son territoire en 2021, ce qui représente près de 17,5% de l’ensemble des familles de la métropole. **Ce taux est plus élevé que celui enregistré en Isère et en Auvergne-Rhône-Alpes, mais il est fidèle à celui de la France métropolitaine. Entre 2006 et 2021, la proportion de familles monoparentales a été relativement stable au sein de la métropole, malgré une légère augmentation de quelques points de pourcentage (environ 3 ppt, figure 2).** Il existe de légères différences entre les communes de la métropole mais pas de différences extrêmes (sauf lorsque les effectifs de départ sont extrêmement bas).

Echelon territorial	Effectif de familles monoparentales	Pourcentage
GAM	20097	17,45% (soit 20097/115198)
Isère	53344	14,92% (soit 53344/357567)
AURA	2039391	15,75% (soit 2039391/12946723)
France Métropolitaine	3184885	17,11% (soit 3184885/18618357)

Base : RP2021 – Source : Autrice

Note : la population de référence utilisée est celle des familles (couples avec ou sans enfants et familles monoparentales)

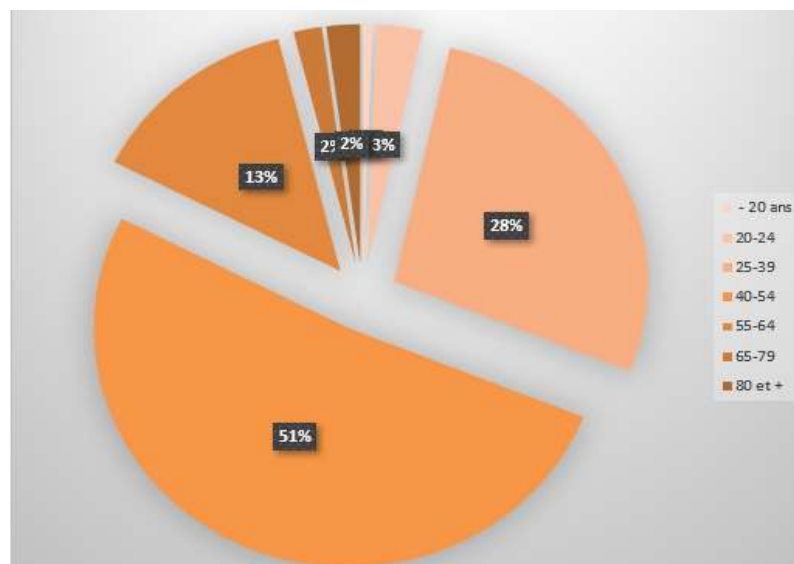
Figure 1 : Effectifs généraux et pourcentages de familles monoparentales en 2021 (sur les familles)



Bases : RP[2006 – 2021] – Couples-Familles-Ménages / QPV 2015 – Estimations démographiques [2010 – 2023] - Source : Autrice

Figure 2 : Comparaison entre l'évolution du taux de familles monoparentales au sein des communes et de la GAM (2006-2023)

Concernant **les classes d'âge des référents et référentes des familles monoparentales** au sein de la métropole, **51% d'entre elles et eux ont entre 40 et 54 ans** et **28% entre 25 et 39 ans**. Très peu sont très jeunes (moins de 25 ans) ou âgés (65 – 80 ans et plus). Ces proportions sont assez similaires quelle que soit la commune étudiée. Un premier facteur de diversité est donc ici présent : les parents solos au sein de la métropole appartiennent à des classes d'âge qui restent très variées.



Base : RP2019 – MEN5

Source : Autrice

Figure 3 : Classes d'âge des familles monoparentales au sein de la métropole (2019)

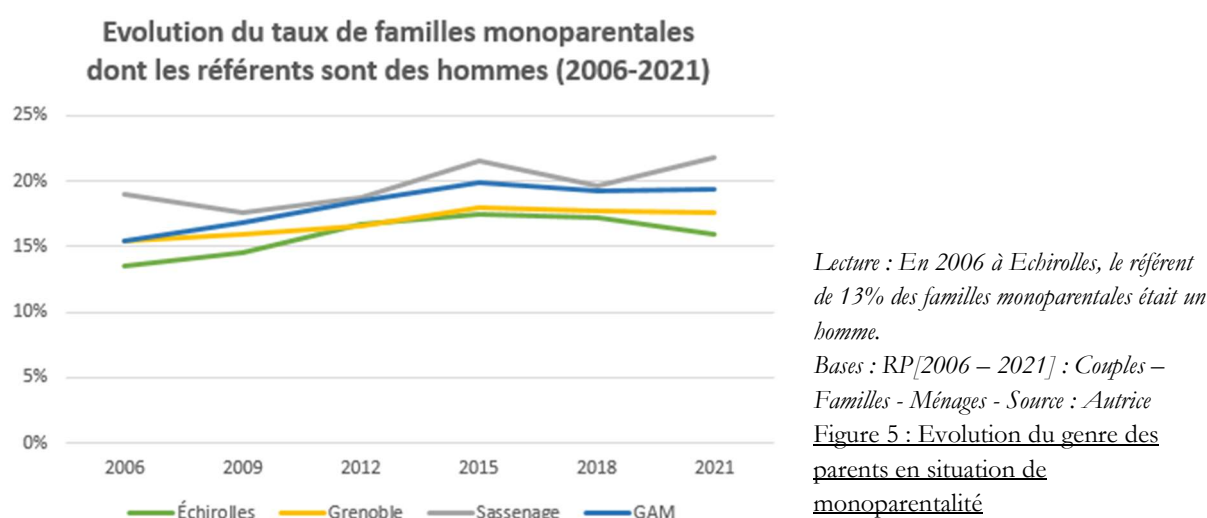
Une deuxième caractéristique soulignant la diversité des familles monoparentales est **le genre de la personne référente**. Au sein de Grenoble Alpes Métropole, dans **81% des familles monoparentales, le référent est une femme, contre 19% d'hommes en 2021**. Ce nombre a

légèrement augmenté au cours du temps au sein de la Métropole. Les taux les plus élevés de monoparentalité masculine semblent se retrouver dans les communes plus favorisées, comme Sassenage ou Meylan.

Echelon territorial	Effectif de familles monoparentales dont le référent est un homme	Pourcentage (population de référence : familles)
GAM	3901	19,41% (soit 20097/3901)
Isère	11152	20,91% (soit 11152/53344)
AURA	411668	20,19% (soit 411668/2039391)
France Métropolitaine	612978	19,25% (soit 612978/3184885)

Bases : RP[2006 – 2021] : Couples – Familles - Ménages - Source : Autrice

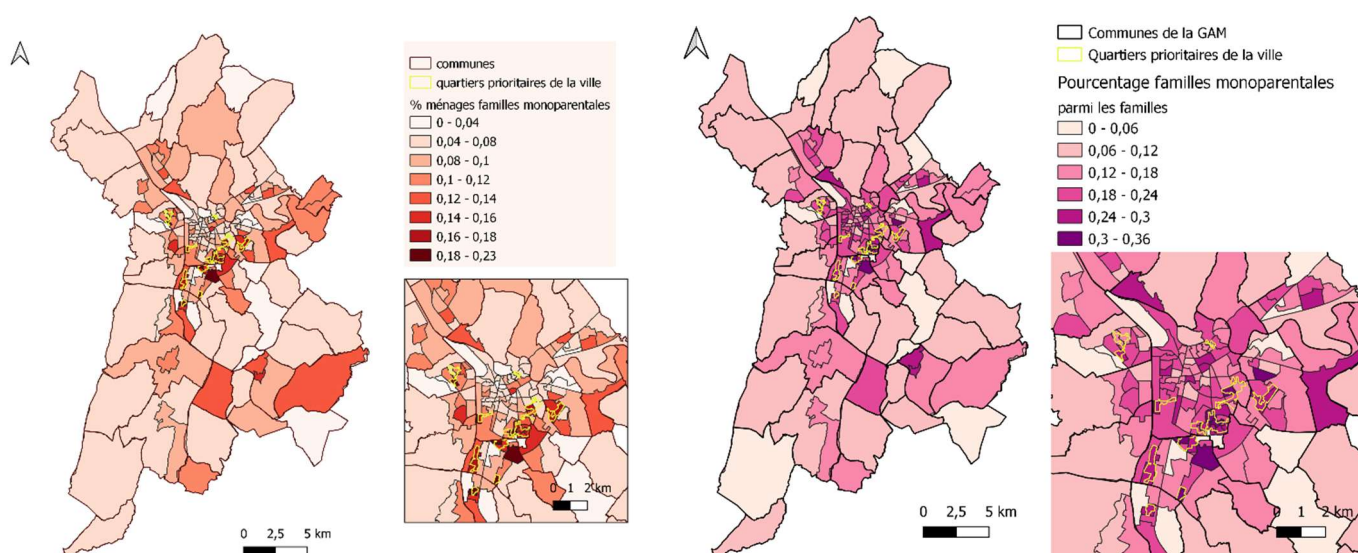
Figure 4 : Comparaison du taux de familles monoparentales dont le référent est un homme



Si l'on s'intéresse maintenant à la répartition des familles monoparentales au sein des différentes communes de la Métropole, il est tout d'abord important de revenir sur les biais pouvant influencer les résultats obtenus. Comme le montre le tableau 1 en annexe, les situations des communes membres de Grenoble Alpes Métropole sont très diverses avec des niveaux et types de peuplement très variés. Cela signifie qu'une attention constante aux effectifs est nécessaire, notamment lorsque les pourcentages sont calculés sur un faible effectif de familles. C'est la raison pour laquelle il est intéressant de se fonder sur le maillage infracommunal (IRIS) plutôt que communal pour pouvoir étudier la répartition des familles monoparentales sur le territoire de la métropole. L'IRIS est un découpage réalisé par l'Insee en mailles de taille homogène : chaque maille est composée de 2000 habitants. Cela limite les biais dus aux effectifs de chaque commune, en plus de permettre une analyse plus précise du territoire. Un deuxième aspect qui peut considérablement influencer le résultat obtenu est la population de référence utilisée pour calculer les pourcentages : ménages (incluant aussi les personnes seules), familles ou familles avec enfant(s).

La figure 7 montre la répartition des familles monoparentales sur le territoire métropolitain sur la base des ménages : dans l'ensemble, entre 0 et 23% des ménages sont des familles monoparentales.

D'après cette carte, les familles monoparentales restent présentes dans pratiquement l'ensemble des territoires de la métropole. Cependant, **les taux les plus élevés sont localisés aux alentours du centre de la Métropole, dans des espaces denses et accessibles. A l'inverse, les taux les plus faibles se situent dans les communes peu denses. Les quartiers prioritaires (encadrés en jaunes) ressortent aussi avec des taux de familles monoparentales plus élevés que la moyenne.**



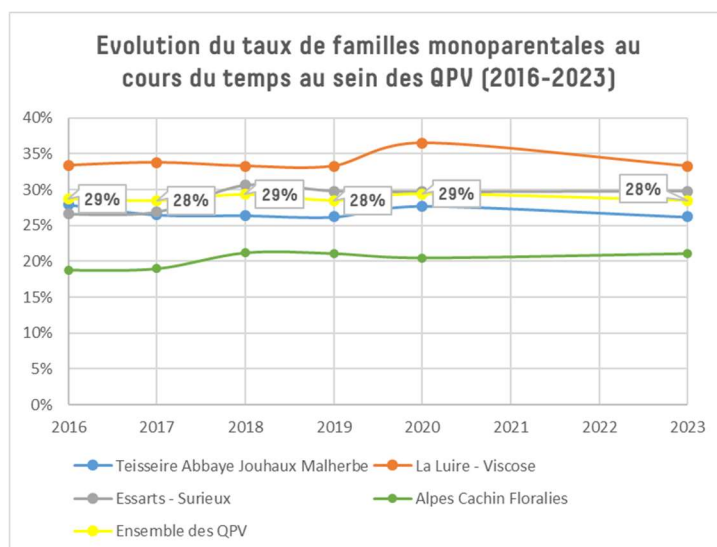
Base : RP2021 – Source : autrice

Figure 6 et 7 : Taux de familles monoparentales sur les ménages (à gauche) et sur les familles (à droite) au sein de Grenoble Alpes Métropole (maillage IRIS, 2021).

A partir de la carte 8, indiquant le pourcentage de familles monoparentales avec pour population de référence les familles, les IRIS de la métropole accueillent entre 0 et 36% de familles monoparentales. Les dynamiques principales soulevées se retrouvent dans cette carte, même si cette fois-ci le centre de la Métropole se découpe. Cela s'explique par le fait que, parmi les rares familles habitantes du centre-ville de Grenoble, pratiquement un quart d'entre elles sont des familles monoparentales. Cela peut être éclairé par la plus petite taille de ces familles (nécessitant donc moins d'espace), et par la nécessité de pouvoir faire un maximum d'activités à proximité du domicile. Avec la dernière population de référence proposée en annexe 3, les taux peuvent atteindre jusqu'à 58% des familles avec enfants.

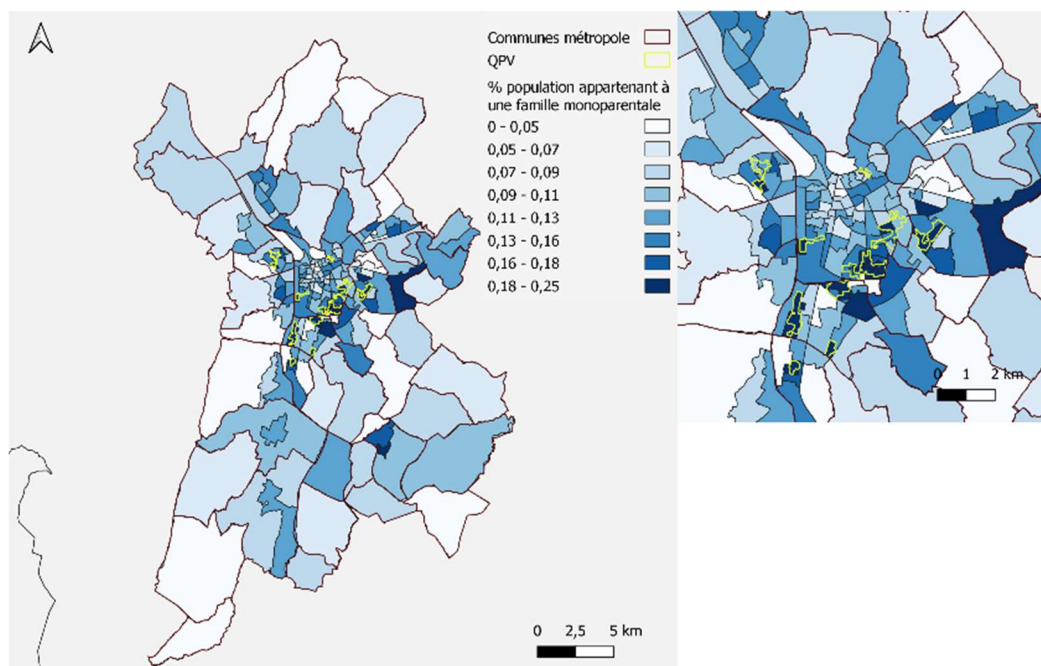
Ainsi, certaines similitudes dans la localisation des familles monoparentales au sein de la Métropole commencent ici à apparaître : en effet, si la majorité d'entre elles habitent dans la proximité proche des centres urbains, elles sont surtout surreprésentées dans les QPV. **La proportion de familles monoparentales est beaucoup plus élevée dans les QPV que dans les autres communes (de 15 à 23% pour les communes en général, contre 20 à 35% dans les QPV).** En moyenne, le taux de monoparentalité au sein de la métropole en 2021 est de 17,5%, contre 29% dans l'ensemble QPV (figure 8). Sur la figure 9 qui montre le pourcentage de la population de chaque IRIS vivant actuellement dans une famille monoparentale, ce sont les quartiers prioritaires qui ressortent avec plus de 25% de la population vivant actuellement dans une famille monoparentale. A l'inverse, dans

le centre-ville de Grenoble, seulement 5% de la population vit actuellement dans une famille monoparentale. Cette proportion importante dans les QPV s'explique à la fois par des taux de monoparentalité plus élevés dans ces derniers, mais aussi par un nombre d'enfants par famille monoparentale plus important, comme le montre clivage entre le centre-ville de Grenoble (0-2,5 individus/famille) et sa périphérie proche où se trouvent les QPV (2,5 – 3,5 individus/famille), comme Echirolles (Annexe 4). Ainsi, malgré la grande diversité observée au sein même des familles monoparentales, certaines similitudes commencent à apparaître si l'on étudie la localisation de ces familles au sein de la Métropole.



Bases : Estimations démographiques QPV [2016-2023] – Source : Autrice

Figure 8 : Evolution de la proportion de familles monoparentales dans les QPV parmi les familles (2016-2023)



Base : RP2021 – Source : Autrice

Figure 9 : Pourcentage de la population vivant dans des ménages composés d'une familles monoparentale (2021)

Une grande diversité mais des similitudes de revenus et de conditions de vie justifiant la catégorie englobante

Malgré la grande diversité des situations de vie des familles monoparentales, ces dernières s'inscrivent au croisement de multiples formes d'inégalités. Les difficultés en termes de niveaux de diplôme, conditions de logement ou encore dégradation des situations d'emploi rencontrées par les parents solos quel que soit l'échelon territorial étudié, semblent justifier une prise en compte particulière de cette population par les politiques publiques. Les observations locales à l'échelle de la métropole sont dans ce sens cohérentes avec les statistiques disponibles à l'échelle nationale.

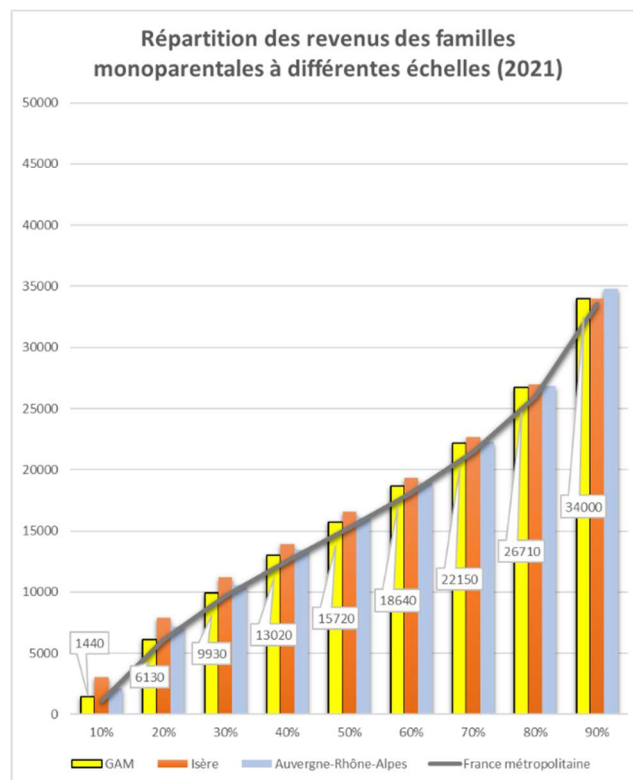
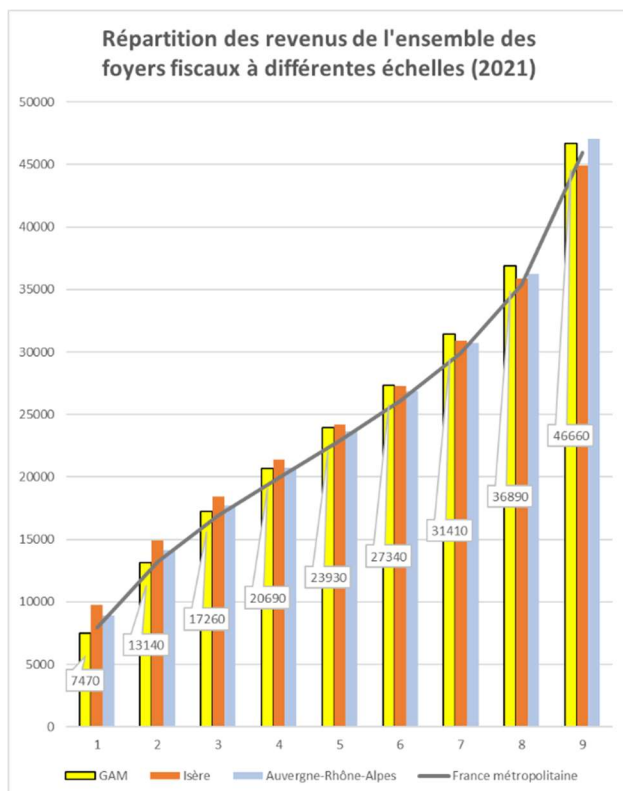
L'augmentation depuis 1980 de la proportion de familles monoparentales s'associe dans un même temps à un creusement des inégalités entre ces dernières et les couples avec enfant(s), et ce, quel que soit le critère étudié : formation, emploi, logement, revenu (Algava et al., 2023). Du point de vue du niveau de diplôme tout d'abord, **le niveau de diplôme des mères seules est en moyenne plus faible et progresse moins vite que celui des parents en couple, notamment des mères en couple**. En 2018, la moitié des mères en couple sont diplômées du supérieur, contre seulement un tiers des mères seules (Algava et al., 2023). De plus, ce sont aujourd'hui les mères les moins diplômées qui sont à la fois les plus concernées par la monoparentalité et par sa hausse : 11% des mères diplômées du supérieur sont en situation de monoparentalité, contre 24% pour les mères non diplômées ou diplômées du collège (Acs et al., 2015 ; Algava et al., 2023 ; Périvier, 2020). En 2017, seulement 22,2% des mères seules dépassaient le diplôme du baccalauréat (Lanseman, 2021)

Cette **dégradation relative du niveau de diplôme moyen s'associe aussi à une dégradation de la situation des mères seules sur le marché de l'emploi depuis les années 1980-1990**. Si la précarité est souvent préalable à la monoparentalité, cette dernière accroît les difficultés pour trouver un emploi, renforçant l'entrecroisement des rapports sociaux de genre et de classe (Baronnet et Al., 2021 ; Wagener, 2019). C'est la raison pour laquelle Nieuwenhuis et Meldonado (2018) identifient dans la « triple injonction » des parents solos l'absence de ressources adéquates et d'un emploi adéquat compatible avec leurs contraintes familiales. En termes de **participation au marché du travail et de chômage** tout d'abord, l'ensemble des recherches confirment une dégradation de leur situation (Acs et al., 2015 ; Lanseman, Devetter, 2023 ; Algava et al., 2023). En 1990, les mères seules étaient plus souvent actives et plus souvent en emploi que les mères en couple. C'est le cas en France, mais aussi en Suède, au Royaume-Unis ou en Allemagne (Jaehrling et al., 2015). Cependant, c'est à partir de cette période que la crise économique et la montée du néolibéralisme ont provoqué une dégradation et une précarisation du marché de l'emploi. Ces dernières ont fortement impacté les mères seules, notamment avec de jeunes enfants de moins de 3 ans. C'est aussi à cette période que les mères en couple qui étaient plus souvent inactives auparavant vont entrer sur le marché de l'emploi. C'est finalement dans les années 2010 que la participation des mères seules avec enfant(s) au marché de l'emploi va passer en dessous de celle des mères en couple (Acs et al., 2015). En 2017, 40,2% d'entre elles sont inactives (Lanseman, 2021). En raison de la ségrégation horizontale genrée importante du marché du travail français, les femmes se retrouvent principalement dans les mêmes secteurs, notamment celui du *care*, provoquant une mise en concurrence accrue des mères seules et en couple (Jaehrling et al., 2015). Face à cette concurrence, les mères seules souvent moins diplômées se retrouvent alors plus exposées au chômage que les mères en couple (17% contre 8% en 2012) et au chômage longue durée (Acs et al., 2015). En 2017, le taux de chômage des mères seules est de 18,5% (Lanseman,

2021). Même à variables explicatives égales comme le niveau de diplôme, le parcours migratoire ou encore l'âge des enfants, les mères seules restent surexposées au chômage par rapport aux mères en couple (Jaehrling et al., 2015). Cela signifie par conséquent que ce sont aussi des contraintes spécifiques rattachées à la monoparentalité ou des discriminations envers les mères seules sur le marché du travail qui sont à l'origine d'une partie des difficultés observées. De plus, ces dernières sont aussi plus touchées par le « chômage découragé » (Lanseman, Devetter, 2023) et par le retrait de la vie professionnelle face aux difficultés de conciliation des temps professionnel et familiaux (Algava et al., 2023). En termes de **qualité d'emploi et de conditions de travail** ensuite, les mères seules sont surreprésentées parmi les catégories d'emploi les moins qualifiées et sont surexposées aux emplois précaires à horaires atypiques, plus souvent impactés par les crises économiques (Acs et al., 2015). Par ailleurs, même si elles sont encore aujourd'hui moins souvent à temps partiel, elles sont plus souvent à temps partiel subi : 39% des mères seules à temps partiel souhaiteraient en effet travailler plus en 2021, contre 25% des mères en couple (Algava et al., 2023 ; Devetter, Lanseman, 2023 ; Périvier, 2020).

Ces observations réalisées à l'échelle nationale se confirment à l'échelle de Grenoble Alpes Métropole à travers les revenus déclarés et taux de bas revenus des familles monoparentales par rapport au reste des foyers fiscaux et aux couples avec enfant(s). En effet, même s'il existe une **très grande diversité dans les revenus médians des familles monoparentales et dans la composition de ceux-ci, les familles monoparentales ont dans l'ensemble des revenus déclarés médians inférieurs à ceux du reste de la population et des taux de bas revenus déclarés (à 60%) largement plus élevés**. Les revenus déclarés sont les revenus avant déductions et abattements accordés par la législation fiscale. Ils ne prennent donc pas en compte les aides sociales attribuées par la redistribution, en dehors des indemnités chômage. Le revenu disponible à l'inverse inclut ces différentes formes de redistribution et permet d'apprécier l'efficacité des aides financières à destination des familles monoparentales. C'est pourquoi celui-ci sera étudié dans la dernière partie de ce rapport consacré aux politiques publiques. Les distributions des revenus déclarés des couples avec enfant(s) et de l'ensemble des foyers fiscaux étant similaires, les graphes suivants proposent alternativement une comparaison des familles monoparentales avec l'ensemble des foyers fiscaux ou les couples avec enfant(s).

Tout d'abord, si les foyers fiscaux de la métropole ont des revenus médians supérieurs à ceux de l'Isère dans son ensemble pour les 50% les plus riches et inversement pour les 50% les plus pauvres, la tendance est différente si l'on se concentre sur les foyers monoparentaux. En effet, quel que soit le décile étudié (à l'exception des 10% les plus riches), **les familles monoparentales de la métropole ont des revenus déclarés inférieurs à ceux des familles monoparentales de l'Isère**. La métropole a donc un enjeu particulier à se saisir de la monoparentalité plutôt que de se reposer sur les dispositifs nationaux ou départementaux. Ensuite, **quel que soit le décile de la population considéré, les familles monoparentales ont des revenus déclarés inférieurs à ceux de l'ensemble des foyers fiscaux**. Les 10% les plus pauvres des familles monoparentales ont des revenus déclarés cinq fois inférieurs aux 10% les plus pauvres de l'ensemble des foyers fiscaux (soit plus de 6000€ de décalage). Dans la même logique, les 10% les plus riches des familles monoparentales gagnent 73% des revenus des 10% les plus riches de l'ensemble des foyers fiscaux (soit plus de 12 000€ de décalage). Le décalage observé entre les familles monoparentales et le reste des foyers fiscaux est donc plus important parmi les déciles les plus pauvres de la population.



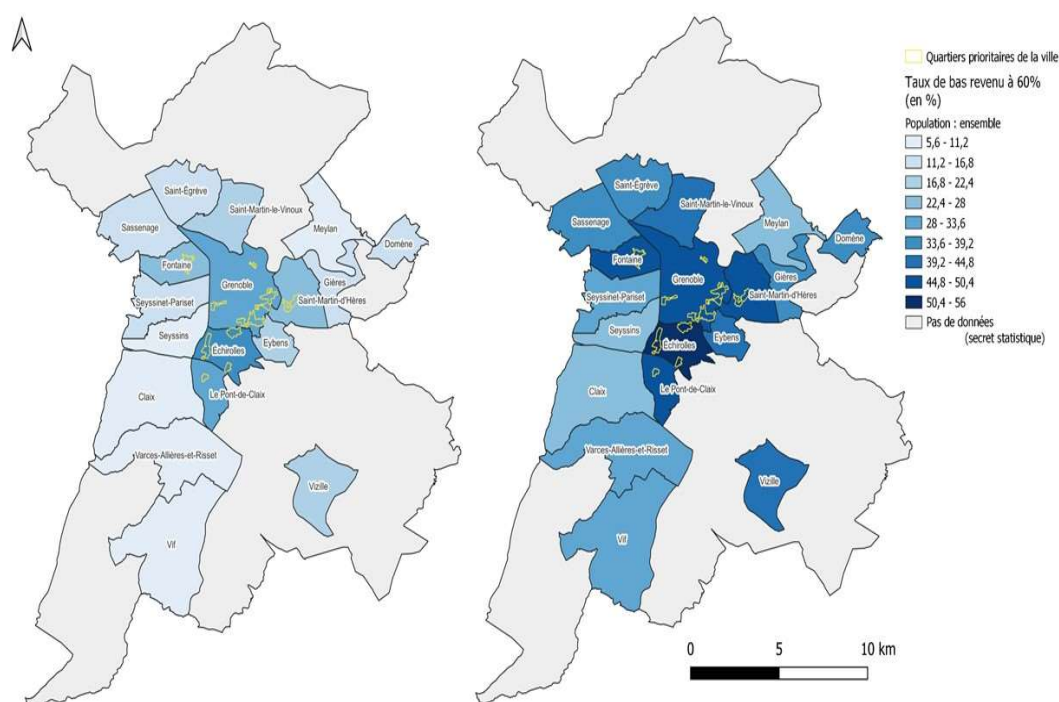
Base : Filosofi 2021 – Source : Autrice

Figures 10 et 11 : Répartition des revenus des familles monoparentales (à droite) et de l'ensemble des foyers fiscaux (à gauche) à différents échelons territoriaux (2021)

C'est à partir de ces revenus déclarés que sont calculés les taux de bas revenus des ménages. Ceux-ci sont représentés pour l'ensemble des foyers fiscaux et pour les familles monoparentales sur la figure 12. Ne sont incluses que les communes accueillant suffisamment de familles monoparentales en 2021 qui vivent sous le seuil de bas revenus à 60% du niveau de vie médian pour respecter le secret statistique. Dans les deux cartes les inégalités territoriales de revenus restent les mêmes : les villes avec des taux de bas revenus plus élevés de manière générale, sont aussi les villes où les familles monoparentales déclarent plus fréquemment de bas revenus. Cependant, **la variable « famille monoparentale » semble être corrélée avec une précarité financière plus importante car les taux de bas revenus sont beaucoup plus élevés chez les familles monoparentales que dans l'ensemble des foyers fiscaux**, qu'elle que soit la commune étudiée. Par exemple, au sein de la ville d'Echirolles, près de 56% des familles monoparentales déclarent des bas revenus au seuil 60%, contre 39% des foyers fiscaux dans l'ensemble. A l'échelle de la métropole, le taux de bas revenus des familles monoparentales est de 42.7% en 2021, contre 21.3% pour l'ensemble des foyers fiscaux (20.1% pour les couples avec enfant(s)).

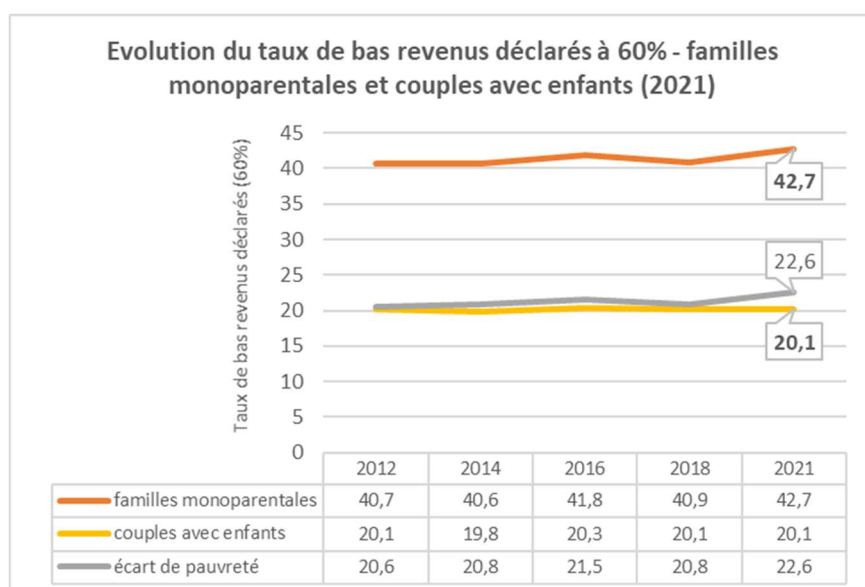
De plus, non seulement les familles monoparentales accusent des taux de bas revenus plus élevés que le reste de la population, mais **l'intensité de ces bas revenus est aussi beaucoup plus importante** que pour l'ensemble des foyers fiscaux. Si l'on s'intéresse aux taux de bas revenus à 40% du niveau de vie médian, 28% des familles monoparentales sont concernées, contre 13% de l'ensemble des foyers fiscaux (Annexe 5)). Enfin, sur le long terme, **les taux de bas revenus**

déclarés à 60% sont restés relativement stables entre 2012 et 2021, avec néanmoins une légère augmentation pour les familles monoparentales. Ainsi, l'écart très important entre les familles monoparentales et les couples avec enfant se maintient autour de 22 points de pourcentage, même s'il a légèrement augmenté depuis 2012.



Base : Filosofi 2021 - Source : Autrice

Figure 12 : Taux de bas revenus à 60% de l'ensemble des foyers fiscaux (à gauche) et des familles monoparentales (à droite) (2021)



Bases : Filosofi [2012-2021]

Figure 13 : Evolution du taux de bas revenus à 60% des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) au sein de Grenoble Alpes Métropole

Encadré 1 : Une surestimation des niveaux de vie des familles monoparentales

Même si les niveaux de bas revenus mis en avant ici sont déjà très élevés, ils restent néanmoins sous-estimés pour les familles monoparentales. Tout d'abord, il n'a été question jusqu'ici que de la pauvreté objective, qui se fonde sur des critères de revenus quantifiables. Cependant, **pour les familles monoparentales, cette pauvreté objective se cumule avec une forme de pauvreté subjective** fondée sur un rapport au temps et à l'avenir négatif en raison de la saturation temporelle et mentale des mères seules. Cela s'associe à une insécurité sociale et une pauvreté ressentie plus élevée chez les familles monoparentales (Baronnet et al., 2021).

De plus, de nombreuses recherches ont montré les limites du mode de calcul des niveaux de vie médians sur lesquels se fondent les taux de bas revenu/pauvreté (Brossel, Gosselin, 2024 ; Algava et al., 2023 ; Lanseman, Devetter, 2023). Le niveau de revenu requis pour un même niveau de vie varie selon le nombre et l'âge des membres du foyer. Ce calcul se base sur une échelle dite de l'OCDE modifiée qui est adaptée à la présence d'un couple avec (ou sans) enfant, mais pas d'un parent seul avec enfant(s). En effet, le premier adulte du ménage bénéficie d'une unité de consommation (UC), puis les enfants de moins de 14 ans de 0.3 UC et les personnes de plus de 14 ans de 0.4 UC (qu'elle soit un ou une conjointe avec un revenu et avec qui des économies d'échelle sont possibles, ou un enfant sans revenu). La somme des UC permet de calculer le niveau de vie médian en fonction des revenus des ménages. Selon les recherches, comptabiliser les enfants de plus de 14 ans de la même manière qu'un conjoint fausse le calcul du revenu nécessaire pour atteindre un certain niveau de vie pour les familles monoparentales. Le coût des enfants est aussi considéré comme insuffisant, étant plus proche de 0.7 UC que de 0.3 ou 0.4 UC (Algava et al., 2023 ; Collombet, Math, 2023).

Face à ces importantes limites dans l'évaluation du niveau de vie des familles monoparentales, et donc de leur niveau de pauvreté, les méthodes du *living wage* (Lanseman, Devetter, 2023 ; Lanseman, 2021) ou des *budgets de référence* (ONPES, 2015) ont été construites. Cette approche se fonde sur la définition d'un salaire minimum adéquat pour une qualité de vie décente et une participation à la vie sociale (Lanseman, 2021). Ainsi, une dizaine de catégories de dépenses sont prises en compte, telles que le logement, la nourriture, les frais médicaux, l'habillement... Le montant du budget nécessaire pour chaque catégorie a fait l'objet d'ateliers collectifs regroupant des experts et des citoyens et citoyennes dans toute l'union européenne. Selon cette méthodologie, les familles monoparentales avec deux enfants sont pour 95% d'entre elles, soit pauvres monétairement, soit ne disposant pas de moyens suffisants pour vivre décemment (ONPES, 2015). Par conséquent, même sans être pauvre monétairement, beaucoup de familles font face au manque et à la privation, ce qui peut impacter leur vie sociale et leur ressenti de pauvreté.

Tableau 2 : Part des ménages selon leur situation de pauvreté monétaire ou de restriction budgétaire

	Nombre de ménages par type de catégories	% de ménages dont le niveau de vie est inférieur ou égal au seuil de pauvreté	% de ménages dont le niveau de vie est situé entre le seuil de pauvreté et le budget de référence	% de ménages dont le niveau de vie est supérieur au budget de référence	Total
Couple d'actifs sans enfant	2 394 654	5	7	88	100
Couple avec deux enfants**	111 826	12	24	64	100
Couple de retraités	3 134 253	4	28	68	100
Famille monoparentale avec deux enfants*	57 967	55	40	5	100
Personne seule active	4 528 167	15	25	60	100
Personne seule retraitée	4 020 030	14	45	41	100

* Deux enfants dont le plus jeune a moins de 3 ans ; ** Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans.

Sources : ERFS 2011.

Lecture : 15 % des personnes seules actives disposent d'un niveau de vie qui est égal ou inférieur au seuil de pauvreté monétaire soit 997 euros en 2011, 25 % disposent de revenus situés entre ce seuil et le montant du budget de référence, soit 1 424 euros, et 60 % d'un niveau de vie supérieur à ce montant.

Source : ONPES, 2015

Figure 14 : Part des ménages selon leur situation de pauvreté monétaire ou de restriction budgétaire

A RETENIR...

- 1 La catégorie « famille monoparentale » s'est construite historiquement dans des logiques de revendication politique face à de multiples stigmatisations, mais rencontre de nombreuses limites (statistiques, conceptuelles et politiques).
- 2 Une diversité importante existe au sein même des familles monoparentales en termes de logement, revenus déclarés, durée de la monoparentalité, âge des enfants, genre du parent référent... Cependant, la monoparentalité concerne principalement des femmes (81%), même si la part d'hommes en garde exclusive ou garde alternée a augmenté ces dernières années.
- 3 Malgré cette diversité, une prise en compte spécifique des familles monoparentales par les politiques publiques est nécessaire face à des difficultés matérielles et sociales renforcées : niveaux de diplômes plus faibles, conditions de logement dégradées, dégradation de leur situation sur le marché de l'emploi (participation, chômage, conditions de travail), niveaux de revenus inférieurs à ceux de l'ensemble des foyers fiscaux, taux de bas revenu très élevés et intenses.
- 4 L'augmentation de la monoparentalité ces dernières décennies touche principalement les femmes les moins diplômées et se concentre dans les quartiers prioritaires. Les familles monoparentales sont surreprésentées dans les QPV de la métropole et l'écart de bas revenu entre ces dernières et les couples avec enfant(s) se creuse au cours du temps.

20.1%

Taux de bas revenus des couples avec enfant(s) (GAM)

42.7%

Taux de bas revenus des familles monoparentales (GAM)

Penser la monoparentalité en termes de parcours avec des difficultés variables selon la catégorie sociale, la durée de la monoparentalité et l'âge des enfants

Après avoir justifié la pertinence de la catégorie « famille monoparentale », il s'agit maintenant à partir du croisement des entretiens et de la revue de littérature, de s'interroger sur la manière dont la monoparentalité impacte concrètement le quotidien des parents seuls. Dans cette perspective, le concept de « parcours de monoparentalité » (Acs et al., 2015) sera ici mobilisé pour souligner le vécu différencié de la monoparentalité en fonction de diverses variables, telles que la durée de la monoparentalité (notamment la proximité avec la séparation), l'âge des enfants ou encore la catégorie sociale et d'emploi des personnes concernées. Nous mettrons en avant les limites associées à une perception statique de la monoparentalité en montrant l'aspect au contraire profondément dynamique et ancré dans des rapports sociaux de classe et de genre de la monoparentalité. Pour ce faire, une perspective chronologique sera proposée dans cette partie pour mieux cerner les difficultés émergeant à différents moments de la monoparentalité, que ce soit lors de la séparation ou au quotidien, en fonction de l'âge des enfants. La saturation temporelle et mentale semble néanmoins être un aspect traversant l'ensemble des expériences de la monoparentalité, qu'elle que soit la catégorie sociale du parent ou l'âge des enfants. Précisons enfin, que si la monoparentalité débute le plus souvent par une séparation (75% des cas), les maternités célibataires représentent aujourd'hui plus de 19% des situations (Brossel, Gosselin, 2024).

La séparation, un moment de rupture et de fragilité ?

Depuis les années 1960, le nombre de divorces, puis de séparations a largement augmenté. De nombreuses recherches ont associé cette dynamique à une émancipation féminine à l'égard du patriarcat (Deshayes, 2018). Cependant, cette partie montrera que les séparations s'inscrivent encore profondément dans les normes de genre et plus spécifiquement dans une continuité de la division sexuée du travail (Protar, Modak, 2023). La séparation représente néanmoins un moment de fragilité pour les femmes face aux conséquences économiques et émotionnelles potentielles, conséquences toutefois variées selon la catégorie sociale.

Une continuité de la division genrée du travail qui préexistait au sein du couple (hétérosexuel)

Si la séparation et la monoparentalité sont souvent considérées comme des ruptures par rapport à la vie en couple conjugal et biparental, cette hypothèse peut être remise en question lorsque l'on s'intéresse aux fondements structurels de la monoparentalité. En pensant la monoparentalité en termes de continuum par rapport à une monoparentalité éducative préexistante au sein du couple, cette situation n'est plus un événement extraordinaire, mais plutôt l'accomplissement ultime de rapports sociaux de genre structurels. Cependant, lorsque la séparation donne lieu à une garde alternée, elle peut aussi provoquer un réinvestissement des pères dans l'éducation et la charge des enfants : dans ce contexte la séparation n'est plus associée à une continuité, mais plutôt à une sortie de la monoparentalité éducative.

En effet, comme le souligne Protar et Modak (2023) : « *la famille monoparentale au féminin est l'émanation d'un système de genre qui assigne les mères à la prise en charge de l'enfant, la séparation du couple ne faisant*

qu'entériner une division sexuée du travail à l'œuvre en son sein ». Dans cette perspective, la monoparentalité doit avant tout être pensée comme **un continuum de la répartition du travail qui préexistait au sein du couple et qui se fonde sur une division genrée du travail : le travail reproductif et non rémunéré étant attribué socialement aux femmes, et le travail productif et rémunéré aux hommes** (Baronnet et al., 2021). Ainsi, plutôt que de penser et catégoriser la monoparentalité comme un phénomène sortant de l'ordinaire, comme une rupture, il s'agit ici de mettre en avant son aspect au contraire ordinaire, dans sa continuité de rapports sociaux structurels préexistants au sein des couples (Protar, Modak, 2023). Cet angle de vue propose donc de fonder la définition de la monoparentalité non plus sur des critères résidentiels de cohabitation ou de déclaration de revenus communes, mais sur une définition du « travail parental » ou du « parentage » (Le Pape et al., 2024). Ce travail parental a été défini dans la littérature de plusieurs manières, cependant, il présuppose toujours une disponibilité physique et mentale importante pour l'enfant, le développement de compétences et pratiques éducatives quotidiennes, une responsabilité parentale et un vécu subjectif rattaché à la construction de soi en tant que parent (CNV, 2019 ; Protar, Modak, 2023). Ces différentes caractéristiques s'associent toutes à une charge mentale importante et peuvent être plus ou moins également partagées par les deux parents. Ainsi l'isolement inhérent à la situation de monoparentalité se fonderait sur une répartition inégale du travail parental au sein du couple parental (conjugal ou non). Dans cette perspective, la monoparentalité que l'on pourrait qualifier de « éducative » peut précéder la séparation et donc la monoparentalité résidentielle, en tant que constante de la division sexuée du travail (Protar, Modak, 2023).

Les entretiens réalisés avec des mères seules ayant la garde principale ou exclusive de leur enfant valident cette hypothèse, que ce soit chez les femmes de catégories plus défavorisées ou de catégories moyennes/favorisées. En effet, la plupart des femmes rencontrées mettent en avant une division sexuée du travail très forte au sein de leur foyer précédant leur séparation. Elles considèrent que la séparation n'a pas forcément beaucoup impactée leur charge quotidienne en termes d'éducation et accompagnement des enfants, leur conjoint ayant le plus souvent le rôle de pourvoyeur financier au sein du couple. Ainsi, si la séparation est vécue comme une rupture sur de nombreux aspects, ce n'est pas le cas du point de vue du travail domestique et éducatif.

C'est un peu fatigant, mais ça va. Mais franchement, quand je suis séparée de leur père, ce n'était pas trop compliqué pour eux. Parce que depuis qu'ils étaient petits, ils sont trop attachés à moi. **C'est moi qui fait tout, leur père travaille, il n'est pas trop en contact avec eux.** Il rentre à 16h30, des fois 17h, il prend son douche, il reste avec eux un petit peu, après ils dorment pour l'école et tout. Alors tout le temps avec moi, c'est pour ça, ce n'était pas trop dur. En plus, j'ai parti en vacances en Algérie, on a resté un mois là-bas, alors presque ils ont oublié de leur père [rire]. *Nassayem, garde principale, 2 enfants (3-5 ans), RSA*

Cléo : Et vous voyez une grosse différence par rapport à quand vous étiez encore en couple avec votre ex-conjoint ? Ben par rapport au fait que je m'occupais des enfants, aucune différence. Parce qu'en fait, j'étais mariée avec un homme invisible. Donc franchement, ça n'a rien changé sur ma façon de faire. **Sauf que lui, il était là pour parfois pousser des gueulantes quand on était en couple, mais sinon, c'est tout moi qui gérais.** Que ce soit la vie financière, la vie à la maison, j'étais, on va dire, le pilier, le pilier de la famille quoi. [...] Non, ça n'a pas changé grand-chose, parce que moi, ce rôle de maman, je l'ai toujours eu seule, ayant été mariée. Et voilà. Donc franchement, j'ai envie de vous dire que j'ai déjà été seule en même en couple voilà [...]. **Même mariée, j'étais en monoparentale en fait** [rire]. *Kheira, garde principale, 2 enfants (13-15 ans), employée à 80%*

Une difficulté supplémentaire est néanmoins notable pour elles car le conjoint fournissait tout de même quelques tâches domestiques et éducatives sur demande et orientation de la mère. Il pouvait aussi représenter une ressource dans les rapports avec les institutions scolaires pour s'opposer, à de rares occasions, en haussant la voix en cas de problèmes : ce rôle revient souvent dans les entretiens avec les mères et les professionnels et professionnelles interrogées. Ainsi, même si, la

charge mentale semblait principalement reposer déjà sur les mères, la présence du conjoint permettait quelques moments de répit qui ne sont plus possibles après la séparation. Par conséquent, certaines femmes décrivent une période difficile et épuisante lorsqu'elles se sont retrouvées avec la charge permanente des enfants, sans aucun instant de répit.

Je me souviens que j'avais calculé que mon ex-conjoint me donnait entre guillemets 4 heures par semaine de garde d'enfants. C'est-à-dire que mes activités, peut-être pas 4 heures je ne sais plus mais peut-être moins je ne suis pas sûre du chiffre, un certain nombre d'heures par semaine, ces heures-là par semaine de garde entre guillemets gratuite, je ne les avais plus.

Catherine, garde principale, 2 enfants (15-17 ans), fonction publique (A)

Cependant, une dynamique différente peut être observée dans le cas des gardes alternées, qui concernent principalement des catégories plus favorisées (Algava et al., 2023). En effet, si la séparation a amené pour les gardes exclusives à une concentration ultime des contraintes et des tâches éducatives sur les femmes, trois types de situations semblent émerger des gardes alternées. Premièrement, des situations où une division équilibrée des tâches entre les deux parents préexistait entre les parents et qui se maintient avec la séparation. Deuxièmement, des situations où une division genrée du travail au sein du couple conjugal et parental préexistait et se maintient partiellement dans la garde alternée : la mère continue ici à porter l'essentiel des charges quotidiennes, telles que la scolarité ou la santé de l'enfant, alors que l'homme porte des charges ayant trait aux finances comme les frais de crèche ou d'assurance. Troisièmement **des situations où une division genrée des tâches préexistait au sein du couple, mais qui a évolué au moment de la séparation vers un rééquilibrage lors de la garde alternée à travers le réinvestissement des pères**. Plusieurs femmes soulignent en effet leur engagement pour un meilleur équilibre des tâches avec la signature d'accords de parentalité, et le réinvestissement des pères dans la vie des enfants grâce à la garde alternée. Cette évolution demande néanmoins un travail émotionnel de la part des mères pour participer à créer une relation interindividuelle entre le père et ses enfants, qui ne préexistait finalement pas avant la séparation.

En fait, on s'est un peu répartis. C'est comme les activités, quelque part. On s'est répartis un peu pour que ça soit à peu près équitable. Parce qu'avant, ça ne l'était pas du tout. Donc, du coup, là, j'ai fait attention que ça le soit. Cléo : Parce que quand vous étiez encore en couple, c'était surtout vous qui gériez ?

Oui. Oui. Je gérais beaucoup l'administratif. Euh... Enfin, beaucoup de choses. Et du coup, là, je me suis dit non, mais ce n'est plus possible. Enfin, à un moment donné... *Jacqueline, 2 enfants (13-10 ans), fonction publique (A)*

Et finalement, c'est un peu le bon côté de la séparation pour les enfants. C'est que leur papa n'a jamais été autant disponible pour eux les semaines où il est avec eux. Même s'il est en télétravail et qu'il a parfois des grosses journées. Ben le mercredi, il fait en sorte de ne pas travailler quand il a les enfants. Voilà, il a du temps avec eux, ce qui n'était pas autant le cas avant. Il ne travaillait déjà pas le mercredi après-midi avant la séparation, mais euh... ce n'est pas parce qu'il ne travaillait pas le mercredi après-midi qu'il s'occupait forcément des enfants. Il avait plein d'autres priorités. Et là, de fait, comme c'est lui qui a demandé la garde alternée, il s'est mis à s'occuper du jour au lendemain de ses enfants à mi-temps [rire].

Anne-Laure, garde alternée, 3 enfants (5-11-13 ans), employée à 60%

Les trois avaient l'habitude [d'être tout le temps avec leur mère], la grande me le fait souvent remarquer, de me dire que toute seule avec maman, elle sait faire, mais que toute seule avec papa, elle ne l'avait jamais fait. Il a fallu réapprendre ça et reconstruire vraiment une relation avec lui. Ce qui se fait, c'est en cours, mais il a eu du chemin à faire. Parce que lui, il a fallu qu'il reprenne sa place.

Anne-Laure, garde alternée, 3 enfants (5-11-13 ans), employée à 60%

Ainsi, si dans la majeure partie des cas, la monoparentalité s'inscrit dans la continuité d'une monoparentalité éducative préexistante et fondée sur une division genrée du travail structurelle, la séparation peut aussi lors de garde alternée, permettre un rééquilibrage des tâches éducatives. Cependant, si ici la rupture qui se rattache la séparation a uniquement été questionnée du point de

vue du travail parental dans cette partie, cette dernière a des conséquences très importantes sur d'autres sphères de la vie des femmes.

Une précarité économique et de conditions de vie renforcée au moment de la séparation

Dans beaucoup de situation, la division genrée du travail (*male breadwinner model*) attribuait aux mères des tâches principalement domestiques et d'éducation des enfants au sein du couple, souvent au détriment de leur vie professionnelle. La rupture est donc souvent synonyme d'une déstabilisation économique importante pour les femmes. Dans les catégories sociales plus défavorisées, mais aussi les classes moyennes, beaucoup d'entre elles ont adapté leur vie professionnelle à leurs contraintes familiales en étant à temps partiel, voire sans emploi. Les impacts économiques de la séparation s'observent aussi à travers la trajectoire résidentielle dégressive des mères.

La littérature disponible sur la monoparentalité et plus particulièrement sur la séparation met en avant les impacts différenciés de celle-ci chez les hommes et les femmes. **Lors de la séparation, les mères perdent 20% de leur niveau de vie, et seulement 10% sont rattrapés en 10 ans.** Les pères par contre, perdent 10% de leur niveau de vie lors de la séparation (seulement 3% selon Périvier (2020)) et ces 10% sont entièrement rattrapés dans les 5 ans suivant la séparation (Algava et al., 2023). Ces impacts économiques importants pour les femmes se fondent notamment sur la division genrée du travail préexistant à la séparation, les femmes adaptant souvent leur carrière professionnelle à la présence des enfants (Kleven et al., 2019). C'est pourquoi la séparation a des impacts importants qu'elle que soit la catégorie socioprofessionnelle des mères. Les femmes les plus diplômées et occupant un emploi rémunérateur sont en effet moins impactées économiquement par une séparation que les femmes de catégories populaires plus souvent à temps partiel ou sans emploi (Deshayes, 2018).

Pour les femmes de milieux populaires, la séparation a des impacts négatifs importants, notamment lorsque ces dernières sont plus éloignées de l'emploi et par conséquent, plus touchées par la rareté de l'emploi salarié (Deshayes, 2018). Les femmes habitantes des QPV rencontrées dans cette étude étaient au moment de leur séparation, soit en emploi stable dans le *care* (petite enfance, auxiliaire de vie, ménage) mais en général à temps partiel pour s'occuper des enfants, soit inactives. Certaines d'entre elles, arrivées en France avant la naissance de leurs enfants avec leur ex-conjoint, n'ont encore jamais travaillé dans ce pays et n'ont aucun diplôme français. D'autres ont de très jeunes enfants ou en situation de handicap nécessitant une présence parentale accrue et difficilement compatible avec un travail à plein temps. Dans les deux cas, ces femmes tentent de reprendre à temps plein ou de (re)trouver un emploi, même si l'incompatibilité avec leurs contraintes familiales et la faiblesse de leurs revenus peuvent les pousser à abandonner.

En plus, il y avait mon mari qui travaille et tout. J'avais pas besoin de travailler et tout. C'est lui qui s'occupe de tout. Maintenant, je suis obligée. *Nassayem, garde principale, 2 enfants (3-5 ans), RSA*

Je suis solo depuis trois ans. Et j'ai travaillé que deux ans. Cette année, j'ai arrêté parce que je m'occupe plus de mes enfants. Parce que la grande, qu'elle a besoin de moi, elle a trop de rendez-vous, elle a des problèmes. Elle est suivie au centre [nom du centre]. Du coup je donne un peu de temps pour elle, quoi. [...] Déjà [*avant*], je travaill[ais] que deux heures, je travaille pas toute la journée alors.... Voilà. Le problème, c'est que ce que je gagne, je paie pour la cantine pour mes enfants.

Meissa, garde exclusive, 2 enfants (4-6 ans), RSA

Pour les femmes de catégories sociales plus favorisées, certaines étaient aussi en inactivité au moment de la séparation ou à temps partiel, les obligeant ainsi à retrouver un emploi ou reprendre à temps plein. Cependant, même si cette période est décrite comme difficile, leur niveau de diplômes et de maîtrise de la langue française (elles sont toutes d'origine française, à la différence des femmes de milieux défavorisés rencontrés), leur permettent de rebondir plus rapidement pour retrouver un emploi.

Actuellement, j'ai repris du coup quand je me suis séparée. J'étais à temps partiel, 90%. Et là du coup, j'ai réintégré à 100% pour que financièrement je puisse m'en sortir. [...]. Mais du coup, j'ai réintégré à 100% pour pouvoir payer mon loyer... [...] J'ai été à 80% pendant 6 ans, quand mes petits étaient petits. Après, quand [j'ai changé de poste], le poste n'était pas possible qu'il soit tenu à 80%, donc je suis montée à 90%. Et après, pour ma situation personnelle, je suis repassée à 100%.
Jacqueline, garde alternée, 2 enfants (10-13 ans), fonction publique (A)

Et il a fallu en même temps que je retrouve du travail... Parce qu'on venait de passer trois ans à vivre entre la France et l'étranger pour le boulot de mon ex. Et du coup, il a fallu que je recommence tout. Donc retrouver un appart, retrouver du boulot, vivre seule avec un bébé. Ça, ça a été difficile à ce moment-là.

Amandine, gardes principale et alternée, 3 enfants (15 - 11-8 ans), fonction publique (A)

Les impacts économiques importants de la séparation pour les femmes se reflètent aussi sur leurs parcours résidentiels. **Les femmes rencontrées mettent en avant de grandes difficultés au moment de la séparation pour trouver un logement de repli, même temporaire.** A l'exception de quelques-unes qui parviennent à acheter un appartement ou une petite maison, la plupart doivent soit cohabiter avec leur ex-conjoint pendant un certain temps avant de se voir attribuer un logement social ou trouver un logement dans le parc privé (beaucoup plus rare), soit être hébergée chez des tiers, principalement la mère pendant quelques mois. Ces situations sont souvent précaires et mal vécu par les femmes rencontrées car cela les met dans une situation de dépendance vis-à-vis de leurs proches, et remet aussi en question leur autonomie et réussite sociale à des âges de la vie assez avancés. Dans les cas les plus extrêmes, notamment de violences intrafamiliales, des situations de rue peuvent aussi arriver en raison de la saturation des dispositifs d'hébergement et de logements sociaux au sein de la Métropole. C'est ce qu'ont souligné de nombreuses associations rencontrées comme pluri'elles ou la maraude enfance famille du Service Isérois de Lutte contre l'Exclusion des Familles. Beaucoup de professionnels de l'accompagnement des familles se retrouvent en effet démunis pour aider les familles à trouver une solution de logement temporaire ou pérenne. Pour les familles (femmes et hommes) avec des situations administratives complexes et des parcours de migration récent, le risque de périodes de rue est encore plus important étant donné qu'ils et elles ne peuvent pas être hébergées par l'ensemble des centres.

Non, ça a été compliqué, parce que j'ai été hébergée par ma mère pendant deux mois et demi. Voilà. Donc, on a occupé une chambre à trois, chez ma mère. Voilà. On était vraiment... c'était vraiment la galère, mais au moins on n'était pas à la rue, quoi. [...] Pourtant, j'ai essayé de tenir, d'avoir la tête haute, mais franchement, des fois, je ne me cachais pas, je pleurais. Je pleurais de colère en fait, de mal-être, de désespoir. Je me suis dit, mais comment je vais faire ? On est chez ma mère, à 47 ans. Avec 47 ans chez ses parents, c'est dur quoi !
Kheira, garde principale, 2 enfants (13-15 ans), employée à 80%

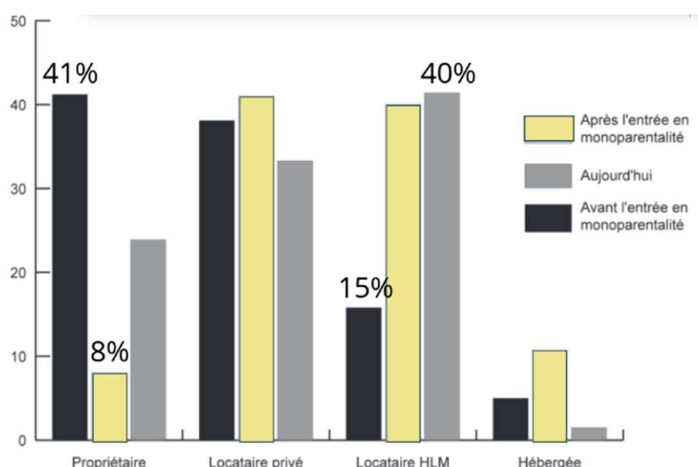
C'est trop compliqué. Parce que quand je suis venue, moi j'étais dehors. La petite, elle, elle me tombait dans la rue. J'étais en train de... quand j'étais dehors, après un mois et demi, 115, ils m'ont envoyé un hébergement. Là-bas c'était horrible et moi je pouvais pas rester là-bas. Et donc je sortais le matin, la petite, elle était 3 ans, elle faisait 30 minutes obligé pour aller à la gare à pieds et 30 minutes pour aller à hôtel après la gare : c'était une heure qu'elle marchait, obligé.
Abyssia, garde exclusive, 2 enfants (5-7 ans), RSA

Au-delà des périodes plutôt temporaires d'hébergement chez des tiers, **les séparations sont aussi pour les femmes des moments charnières de leurs parcours résidentiels provoquant des parcours résidentiels régressifs** : chute importante du nombre de propriétaires, passage de

maison à appartement, augmentation importante de la proportion de logements sociaux (Leray, Séchet, 2013). Selon les deux auteurs et autrice, les choix résidentiels des mères seules s'inscrivent dans ce qu'il et elle appellent un *espace de vulnérabilité* fondé sur des contraintes issues de trois dimensions principales : une dimension familiale (proximité du père des enfants et des réseaux sociaux locaux et familiaux), une dimension économique (proximité du lieu de travail), et une dimension territoriale à la fois au niveau des ressources disponibles sur le territoire (dynamique territoriale d'emploi et de logement) et des espaces de vie (accès aux transports pour les pratiques spatiales quotidiennes).

Ces contraintes se retrouvent chez les mères rencontrées, notamment celles issues de catégories moyennes/favorisées dont l'ex-conjoint a pu racheter la propriété commune et qui de leur côté doivent chercher un logement peu éloigné de l'école, du travail, plutôt en ville pour que les enfants puissent se déplacer en transports en commun ou encore à proximité des activités. Pour les femmes de milieux populaires, leur espace de vie se structure principalement autour du logement social qui leur a été attribué et de son quartier, notamment dans des quartiers prioritaires parfois non souhaités. Les mobilités résidentielles des femmes interrogées sont donc principalement de proximité soit sur la base d'un ancrage résidentiel en situation de précarité qui se rattache au parc social et/ou en raison d'une dépendance à l'environnement que ce soit pour les réseaux de solidarités locaux ou la présence du travail et de l'école des enfants (typologie de Leray, Séchet, 2013).

De plus, les conditions de logement dans les nouveaux logements sont souvent dégradées : certaines femmes de milieu populaires arrivent dans des logements sociaux non meublés et n'ont pas les moyens financiers pour meubler et faire les travaux nécessaires. Pour les femmes de milieux plus favorisées, nombreuses sont celles qui passent d'un logement en maison, à un appartement n'offrant pas une chambre par enfant, même quand ces derniers sont adolescents. Par ailleurs, les familles monoparentales peuvent aussi être victimes de discrimination par les bailleurs sociaux ou privés face aux idées-reçues sur l'instabilité de leur situation personnelle par exemple (Wagener, 2013).



Source : Leray, Séchet, 2013

Figure 15 : Parcours résidentiels des mères avant et après l'entrée dans la monoparentalité

Encadré 2 : L'attribution des logements sociaux au sein de la métropole

Sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole, les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les ménages demandeurs de logements sociaux par rapport à leur proportion dans la population générale (figure 16). Cela s'explique notamment par leur situation au croisement de multiples sources de vulnérabilité et inégalités. A l'échelle de la métropole, les familles monoparentales sont 12% plus nombreuses que leur proportion dans la population générale à faire des demandes de logements sociaux : elles représentent 9% des ménages (2021), contre 21% des demandes de logements sociaux (2023).

De plus, si les familles monoparentales sont plus en demande que d'autres types de ménage présents sur le territoire comme les couples avec enfant(s), il apparaît aussi qu'elles se voient plus souvent attribuer un logement social que les autres types de ménages. En effet, l'attribution des logements ne se fonde pas sur une attribution proportionnelle par rapport à la proportion du type de ménage au sein des ménages en général ou au sein des ménages demandeurs. Les familles monoparentales se voient donc plus souvent attribuer un logement social par rapport au pourcentage de demandes réalisées : 22% des demandes sont réalisées par des familles monoparentales et 29% des logements sociaux leurs sont attribués.

Cela ne signifie pas pour autant que les familles monoparentales voient l'ensemble de leurs demandes approuvées, mais plutôt qu'elles ont une plus grande chance de se voir attribuer un logement social que les personnes seules par exemple. Différents facteurs peuvent expliquer cette constatation. La **disponibilité des logements, tout d'abord**, car l'offre de logements sociaux disponibles au sein de la métropole est largement inférieure au nombre de demandes. De plus, le décalage qui se fait à l'attribution semble apparaître entre les personnes seules et les familles monoparentales. Selon la direction logement de la Métropole, cela s'explique par la faiblesse du nombre de studios disponibles pour les personnes seules, reportant par conséquent leur demande sur des logements similaires à ceux demandés par des familles monoparentales avec un, voire deux enfants.

Une priorisation indirecte des familles monoparentales passe ensuite aussi par les critères d'attribution de logements sociaux. En effet la cotation de la demande de logements sociaux se fonde sur différentes dimensions dont des critères spécifiques qui permettent d'attribuer un score indicatif aux différents foyers. Plusieurs de ces critères peuvent agir en faveur des familles monoparentales, notamment des critères prioritaires attribuant des scores beaucoup plus élevés que les critères retenus localement (autour de 100 points contre 4-20 points) :

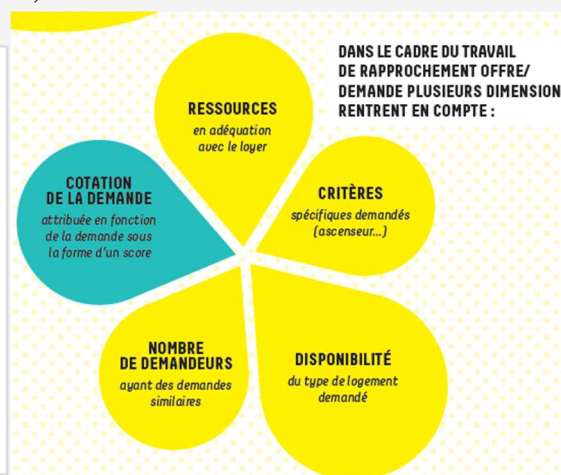
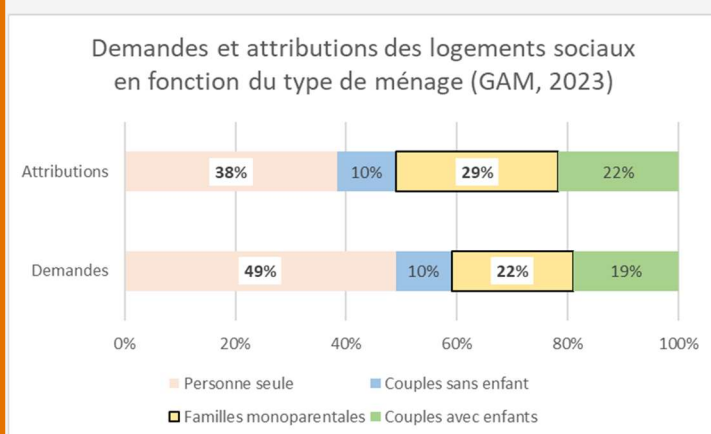
- Critères prioritaires (obligatoires CCH) : victime de violences au sein du couple, sur-occupation ou logement actuel non décent avec enfant mineur, ménage issue du premier quartile des ressources des demandeurs les plus pauvres, hébergé par un tiers, parcours de sortie de la prostitution, reprise d'activité professionnelle après une période de chômage de longue durée
- Critères retenus localement : ménage résidant depuis plus de 5 ans en QPV, divorce ou séparation, ménage issue du second quartile de ressources des demandeurs les plus pauvres

Ces observations sont cohérentes avec celles de la littérature sur le sujet qui souligne que les familles monoparentales ont un accès aux logements sociaux légèrement facilité selon les données du SNE (Périvier, 2021).

Code insee	Commune	Ménages 1 personne en 2021 (compl)	Mén fam princ Couple sans enfant en 2021 (compl)	Mén fam princ Couple avec enfant(s) en 2021 (compl)	Mén fam princ Famille mono en 2021 (compl)	Effectif total demande
38151	Échirolles	4%	10%	-1%	8%	1575
38158	Eybens	4%	12%	-3%	12%	678
38169	Fontaine	9%	11%	-5%	9%	784
38179	Gières	-2%	12%	-2%	18%	323
38185	Grenoble	1%	9%	1%	12%	8456
38229	Meylan	8%	17%	-2%	12%	927
38382	Saint-Egrève	-19%	-6%	7%	7%	867
38421	Saint-Martin	2%	8%	-3%	15%	1470
38485	Seyssinet-Pa	-6%	10%	0%	18%	592
Métropole	ZGAM	6%	12%	-3%	12%	19233

Données : base interne direction logement (GAM-2023) – RP2021 – Source : Autrice

Figure 16 : Différence entre le pourcentage de demandes en logements sociaux en fonction de l'organisation familiale et le pourcentage de la population totale et (RP2019 - demandes 2023)



Données : base interne direction logement (GAM-2023) – Source : Autrice

Figure 17 et 18 : Demandes et attributions des logements sociaux en fonction du type de ménage au sein de la métropole (GAM) et cotation de la demande de logement social au sein de la métropole Grenoble Alpes (extrait flyer direction logement 2024)

Face à ces difficultés, **de nombreuses femmes interrogées mettent en place des stratégies pour s'assurer des solutions de repli au moment de la séparation.** Ces stratégies peuvent commencer de nombreux mois avant la séparation et concernent principalement la viabilité matérielle et financière de leur situation après la séparation. Pour les logements par exemple, certaines réalisent des demandes de logements sociaux pour elles et leur enfant ou se renseignent auprès de proches pour savoir si elles peuvent rester chez eux quelques temps. Concernant le déménagement, d'autres stockent des meubles pendant plusieurs mois pour ne pas partir sans rien. Concernant la sécurité financière, plusieurs ont pris rendez-vous chez la CAF pour évaluer les aides disponibles, d'autres ont fait des arrangements avec leur employeur pour se rajouter des heures de travail ou décaler leurs horaires sur les heures d'école des enfants, d'autres enfin sont parties à la recherche dans leur quartier d'associations ressources pouvant leur fournir des colis alimentaires ou des activités gratuites pour les enfants.

Cléo : Et pour trouver les meubles et tout ça pour votre appartement, vous avez fait comment ?

J'ai acheté sur le Bon coin. La plupart, pour la cuisine, surtout la cuisine, avant de me séparer, j'ai rentré chez moi, j'ai acheté là-bas. Parce que j'avais les clés de la cave, y avait que moi [sous le ton du secret]. J'ai acheté, j'ai mis dans la cave, je stocke, je stocke... Après, le jour où je vais déménager, j'ai tout ramené avec moi. Nassayem, garde principale, 2 enfants (3-5), RSA

En fait, je commence à me préparer mentalement et physiquement et tout. [...] Je commence à m'organiser parce qu'il commence... Il dort pas, il découche, tu vois ? Et une fois... Il rentre tard. Il a commencé à rentrer tard. Après, il rentre une fois par semaine, une fois tous les deux semaines. Eh ben, je dis là, lui, il va partir, il va pas rester hein. Il faut que je commence à m'organiser. Après, j'ai inscrit les enfants deux fois à la cantine. Les autres jours, c'est ma copine, je m'organise, tu vois ? Après, avec le travail, je mets d'accord avec la cliente [pour les heures de ménages]. Est-ce que ça la dérange pas si on décale un peu, comme ça ? J'ai rajouté les heures, tu vois ? Pour que tout rentre dans l'ordre. *Isra, garde principale, 2 enfants (14-16), aide-ménagère*

Les difficultés économiques et résidentielles rencontrées par les mères seules au moment de la séparation ne sont pas l'unique source de déstabilisation pour ces dernières. La séparation s'associe en effet aussi à une charge mentale renforcée pour les mères nouvellement parents seuls.

La séparation : un « tsunami émotionnel » multidimensionnel

Si la séparation a des conséquences matérielles importantes, elle est aussi imprégnée de difficultés émotionnelles multiples qui peuvent s'additionner. Ces difficultés émotionnelles peuvent avoir des impacts durables sur les femmes concernées et nécessitent souvent un travail émotionnel auprès des enfants. Ces difficultés et leurs fondements structurels ne sont que rarement soulignés dans les recherches, face aux difficultés matérielles plus facilement quantifiables. Plusieurs femmes interrogées ont utilisé le terme « tsunami émotionnel » pour décrire leur séparation.

Une première difficulté émotionnelle remontée des entretiens se rattache au « deuil de la famille classique » (Amandine, gardes alternée et principale, 3 enfants), et ce, notamment lorsque la séparation n'était pas souhaitée. Au moment de la séparation, les normes sociales de bilatéralité abordées ici en introduction (Le Pape, Helfter, 2023) semblent se rappeler aux femmes que ce soit par leur intériorisation ou par les remarques de leur entourage. **De nombreuses femmes de différentes catégories sociales ont en effet fortement intériorisées les normes sociales associées à la « bonne parentalité »**. Leur « idéal » de parentalité et de la famille est structuré par la norme de bilatéralité fondée sur la fusion du couple parental et du couple conjugal, considérée comme la bonne condition pour élever des enfants (Baronnet et al., 2021 ; Le Pape, Helfter, 2023). La séparation, comme la monoparentalité qui s'en suit, sont alors vécues par les femmes comme un échec personnel, qui transparaît dans les entretiens sous la forme d'une culpabilité individuelle face au non-respect de ces normes. Ainsi, même si la séparation peut être vue comme un soulagement pour certaines femmes, elle reste souvent décrite comme imprévue dans leur vision de la famille car « *chez nous, on se marie pas pour divorcer* ». Dans leurs discours, revient souvent le sentiment d'avoir « imposé » aux enfants cette séparation, qu'elles en soient à l'origine ou non. Leur vision d'elles-mêmes et l'identité qu'elles projettent lors d'interactions sociales semblent être profondément structurées par les normes de « bonne parentalité » auxquelles elles ne correspondent plus et qui s'associent par conséquent à de la culpabilité, voire de la honte. De plus, ces femmes, tout en ayant conscience qu'il s'agit de représentations sociales qu'elles ont intériorisées, se décrivent aussi comme personnellement responsable de ce sentiment de culpabilité et de honte qui apparaît lors des interactions.

Pour moi, la période qui a été la plus difficile, c'était quand j'étais toute seule avec mon fils au début. Parce qu'il a fallu que je fasse le deuil de la famille. Euh... classique, voilà. Ça, ça a été très douloureux. [...] Après, sur ma deuxième séparation, moi, j'avais beaucoup d'appréhensions du regard des autres. Même si je pense que rien n'est dit parce que je suis dans un... Oui, je ne sais pas comment dire, mais je pense que... S'il y a des gens qui pensent des choses, ils ne vont pas me le dire forcément à moi. Mais, mais il y avait ce côté de se dire, voilà, femme seule, déjà deux papas, trois enfants, à nouveau seule. J'avais quand même cette idée que le regard de la société euh... pouvait être un peu jugeant. Et encore aujourd'hui, quand j'ai des nouveaux chefs et autres, il y a des moments quand... Enfin, je ne sais pas comment dire, quand il faut que je dise qu'il y a deux papas... C'est là où moi, parfois, je suis un peu mal à l'aise. Et où je ressentirai presque ce besoin de me justifier en fait. De dire, « bon bah oui, ma première séparation,

je l'ai bien subie, je n'ai rien demandé à personne ». La deuxième, ça faisait dix ans qu'on était ensemble, c'est un peu plus classique comme pour plein de gens aujourd'hui. Mais c'est vrai que... Voilà. Mais je n'ai jamais ressenti de jugement. Enfin voilà, je pense que c'est plus moi avec ma construction et ma vision des choses.

Amandine, gardes principale et alternée, 3 enfants (15, 11, 8 ans), fonction publique (A)

Non mais c'est pour dire que oui, là je pense que c'est niveau sociétal général, le fait que... [...] Moi je me souviens des vacances, une des premières vacances où j'étais toute seule avec les enfants sur la plage alors qu'avant on était en famille. Et j'ai eu l'impression que tout le monde me regardait. Je me disais, « elle est toute seule la pauvre, elle est toute seule avec ses deux gamins ». En fait c'était dans ma tête hein. Plus jamais, ça me vient à l'idée maintenant, une femme avec deux gamins, on sait pas, peut-être que le mari il bosse, peut-être qu'il est pas là, peut-être qu'il a pas de mari, enfin je sais rien. Peut-être qu'il y a deux femmes avec deux gamins, peut-être que c'est la conjointe, peut-être que c'est une amie, et alors en fait... Mais à l'époque j'avais vraiment du mal à accepter ça, c'était compliqué hein. *Catherine, garde principale, 2 enfants (15-17 ans), fonction publique (A)*

Ces normes sociales sont aussi rappelées aux femmes à travers des remarques extérieures, soulignant ainsi que contrairement aux femmes qui se rendent responsables de leur honte ou culpabilité, il s'agit bien d'injonctions sociales extérieures. Plusieurs femmes relatent des remarques d'incompréhension ou d'injonction à la remise en couple pour le « bien-être de l'enfant » venant d'amis ou de la famille. Ces dernières doivent alors se justifier, que ce soit en expliquant les raisons de ce choix ou au contraire en soulignant qu'il s'agissait d'une séparation « subie ».

J'ai deux potes où je pense que ça a été compliqué pour eux. Avant que je leur explique le pourquoi du comment je suis partie, pourquoi je suis partie. Une fois que je leur ai expliqué pourquoi je suis partie, il n'y avait pas de problème. [...] Voilà, elle m'a dit, « *tu sais les psychologues ils disent qu'il ne faut pas séparer avant les trois ans de l'enfant* ». J'ai dit, certainement. Mais là, en fait, Camille elle va pas bien non plus, enfin voilà. Et moi, il y avait un peu de violence verbale. Donc, au bout d'un moment, il fallait partir. Et une fois que je lui ai expliqué. Voilà. Elle, ce n'est pas allée plus loin. *Lucie, garde alternée, 1 enfant (2 ans), fonction publique (A)*

Du coup, vous n'avez pas tellement eu le sentiment par certaines personnes que ce n'était pas normal que vous soyez seule ? Oui. Ma famille avant oui. Pas ma famille, ma tante. Parce qu'elle a des pensées arrières un petit peu. Elle m'a dit pourquoi tu ne reviens pas dans ton ex-mari, tu ne penses pas à tes enfants tatatata. *Nassayem, garde principale, 2 enfants (3-5 ans), RSA*

Cela pousse ainsi les mères seules à entrer dans une dynamique de justification face à cette vision d'elles-mêmes et à celle que la société leur renvoie de déviance face aux normes dominantes. Si dans un premier temps, cette justification se fonde sur une explication des raisons de la séparation, elle passe ensuite par une démarche de preuve de leurs capacités de « mamans solos ». Ainsi, **une deuxième dimension émotionnelle importante faisant suite à la séparation est donc de se légitimer en tant que « maman solo » en se prouvant à soi et aux autres que l'on peut s'occuper et subvenir seules aux besoins des enfants.** Cette dimension s'inscrit d'une certaine manière dans la continuité de la démarche de préparation aux conséquences économiques avant la séparation. En effet, dans les premières années de la séparation, les femmes soulignent leur besoin de s'assurer que leur situation est économiquement viable et de prouver leurs capacités à s'occuper seule des enfants. Ainsi, de nombreuses femmes, de catégories favorisées, comme plus précaires, déclarent avoir fait très attention à leurs dépenses la première année pour vérifier que « tout roule ». Chez les femmes de milieu populaire, le logement représente une étape majeure pour prouver à leurs proches leur autonomie : c'est au bout de plusieurs mois, voire années de difficultés, qu'elles parviennent non seulement à accéder à un logement social, mais aussi à faire tous les travaux nécessaires et à le meubler. Plusieurs d'entre elles mettent ainsi en avant ce moment comme un signe matériel de leur réussite en tant que « maman solo » face aux remarques de leur entourage.

Tu vois, quand on passe la première année, on a fait tout pour la première fois. Du coup, c'est moins difficile. C'est comme la première fois de partir en vacances. Oui. C'est-à-dire... Enfin, c'est peut-être bête, mais euh... est-ce que je vais arriver à tout gérer... Oui, toute seule. Ou de... Comment dire ? Toutes les premières fois en fait. [...] Et puis après, oui, il faut être partout en

fait. Je ne sais pas ce qu'il en ressort des autres entretiens, mais en fait la charge mentale, je trouve qu'elle est plus plus... Moi j'ai eu l'impression d'avoir le cerveau qui a grillé. Mais c'est une accumulation de tout, je pense, en fait. Il y a eu la séparation, le changement de repères, ben [être] responsable de tout en fait. Plus le travail, qui est prenant, et du coup, voilà. *Jacqueline, garde alternée, 2 enfants (10-13 ans), fonction publique (A)*

Il y a du stress, il y a de la crainte, il y a de la crainte de ne pas y arriver, d'être paniquée, de se dire « *peut-être que je ne vais pas y arriver, je serai peut-être une mauvaise mère euh... l'autre il a peut-être raison* ». Parce que le mari, l'ex-mari, en général, ils sont un peu pervers narcissiques hein. Tu vois, « *quand il y a un problème, tu vas pas y arriver sans moi, sans moi c'est foutu* », vous voyez, les paroles sont comme ça, quoi, tu sais. Et il y a certaines femmes qui se sont mises ça dans la tête, et moi personnellement, j'ai vécu ça, mais je suis allée au-delà, j'ai suis passé outre sur cette façon de me dire, quoi, de me voir comme réflexion, comme combat. Mais il y en a beaucoup qui croient vraiment qu'elles sont bonnes à rien, quoi. *Kheira, garde principale, 2 enfants (13-15 ans), employée à 80%*

Une troisième dimension se rattache au travail émotionnel d'accompagnement des enfants qui peut être nécessaire au moment de la séparation. En effet, les enfants ne comprennent pas toujours la séparation et cela peut impacter la communication avec les parents ou le bien-être des enfants. C'est souvent le cas chez de jeunes adolescents qui semblent prendre très à cœur la séparation. Pour certains jeunes, cela provoque des difficultés de communication et de comportement avec des conflits pouvant émerger avec les parents. Dans ces contextes, les psychologues ou conseillères familiales jouent un rôle de soutien important pour les familles. Les mères travaillent aussi beaucoup auprès des jeunes pour que ces derniers n'en veuillent pas à leur père pour la séparation ou la garde principale, ce qui représente une charge mentale souvent invisibilisée, mais pourtant importante pour les mères. Enfin, les séparations peuvent aussi avoir des conséquences sur les résultats scolaires ou le comportement à l'école des enfants : les mères (parfois accompagnées du père en cas de garde alternée) doivent donc entrer en contact avec l'école pour s'assurer du suivi de leurs enfants et resserrer les liens avec cette dernière en cas de problème.

Alors, le petit, ça se passe très bien. Alors assez même, de façon assez surprenante, je pense que c'est son refuge, c'est stable à l'école. Il n'y a rien qui a changé, il n'y a rien qui a bougé. Il a changé de classe, mais l'école est restée la même. Et je pense que pour lui, c'est vraiment la stabilité. La deuxième, c'est un peu pareil. Elle a changé de maîtresse à la rentrée. Mais pour le reste, elle est en CM2. Donc, elle connaît très bien l'école, elle connaît très bien les adultes de l'école. Et oui, pareil, je pense que ça a été un peu le refuge. La dernière, ça a été très compliqué, très compliqué. Le collège voilà... ça ne se passait déjà pas bien au collège. Et la séparation est venue s'ajouter à ça. Et elle a eu une très très très mauvaise période au printemps dernier. La boule au ventre, plus envie d'y aller parce qu'elle se faisait beaucoup embêter. Et du coup, ça rajoutait à un état émotionnel qui était ingérable pour elle, ça a été vraiment dur. *Anne-Laure, garde alternée, 3 enfants (5-11-13 ans), employée à 60%*

Pour finir, **une quatrième dimension centrale est la question des violences conjugales précédant la séparation.** Cette dimension est revenue régulièrement dans le cadre de cette étude dans plusieurs des entretiens, mais aussi et surtout avec les professionnelles de l'accompagnement interrogées. Selon les conseillères emploi et travailleuses sociales spécialisées dans l'accompagnement vers l'emploi des familles monoparentales au sein des MDE de la Métropole, plus de la majorité des femmes qu'elles accompagnent ont été victimes de violences, et peuvent l'être encore après la séparation (violences physiques, verbales, psychologiques, économiques...). Elles sont rarement suivies par une psychologue en raison de leurs faibles niveaux de revenus et de la saturation des dispositifs de santé mentale. Elles n'ont aussi pas forcément conscience qu'il s'agit de violences.

Ces violences passées sont associées pour les femmes à des psycho traumatismes importants qui peuvent avoir des impacts à court et long terme non seulement sur la santé et le bien-être des femmes, leur confiance en soi et en leur parentalité, mais aussi sur leur accès à l'emploi et efficacité au travail. L'ensemble de ces aspects sont largement mis en avant par la structure Pluri'elles

(Fondation Boissel) qui accompagne les femmes victimes de violences. Face à ces violences, l'injonction sociale à la coparentalité qui subsiste encore largement dans les objectifs nationaux est souvent questionné : doit-on permettre au père violent envers son ex-conjointe de continuer à voir ses enfants sous la forme d'un droit de visite et d'hébergement, voire d'une garde alternée ? Si oui, comment assurer que les relations entre les deux parents nécessaires pour l'organisation de la garde ne puissent pas donner lieu à un maintien des violences préexistant à la séparation ? C'est notamment ce que décrit ici l'une des enquêtées qui souligne devoir rester en contact avec le père des enfants pour organiser la garde, malgré une mesure d'éloignement de ce dernier faisant suite à des violences. Les travailleuses sociales rencontrées dans différentes structures d'accompagnement ont aussi mis en avant ces difficultés avec des appréciations variables de la question (Direction Santé prévention, MDE, CHRS, Pluri'elles, CIDFF...).

Parce que c'est vrai que... En fait, moi, c'est vrai que j'ai eu une période où j'étais dans le mal. Mais je me suis très vite ressaisie en me disant que si je me laisse aller, ça ne va pas... ça ne va pas avancer en fait. Si je reste dans ma flemme, dans mon mal-être ou quoi, je ne vais pas y arriver. Donc, je me suis mis, entre guillemets, des claques dans la gueule [rire]. Je me suis forcée à avancer. J'allais quand même au travail, malgré mon mal-être. En fait mes problèmes, quand je rentrais au boulot, ils étaient derrière moi. Je les avais laissés devant la porte. Parce que moi, ma vie personnelle, personne n'était au courant. J'ai dû tenir informer ma responsable parce que j'ai quand même reçu de l'harcèlement. Il m'a harcelé mon ex. Il m'a mis un tracker dans ma voiture ce qui allait très loin. Moi, il m'a quand même pas mal harcelée. Mais après, c'était verbal hein... Ce n'était pas physique. C'était une peur que j'avais en fait. J'étais dans le stress et tout ça. Mais malgré ça, malgré le comportement de mon ex-mari, j'avançais. Je ne me laissais pas vivre.... Je n'étais pas dans la plainte. J'étais dans la colère, mais je n'étais pas dans la plainte. J'ai continué à avancer parce que, parce que sinon, ça aurait été trop compliqué. Ça aurait été une catastrophe. En plus, mes enfants, ils voulaient tellement qu'on y arrive qu'ils m'ont donné aussi cette force quoi.

Ainsi, cette première partie a permis de souligner les impacts à la fois émotionnels et économiques importants pour les femmes concernées, tout en remettant en avant les fondements structurels de la monoparentalité féminine dans les rapports sociaux de genre. Dans cette perspective, la séparation, et la monoparentalité qui s'en suit, sont pour les mères à la fois synonyme de rupture et de continuité du point de vue du travail parental.

La garde principale chez la mère : entre assignation et désirabilité

Dans les discours des femmes la garde principale ou exclusive de leurs enfants est vécu de manière ambivalente. Même si les femmes mettent en avant les difficultés qui y sont associées, la monoparentalité elle-même (c'est-à-dire le fondement des difficultés) n'est jamais questionnée. **La maternité et le rôle de mère sont au contraire investis par la plupart des mères comme une identité positive et souhaitée. Pour autant, cela n'empêche pas les femmes de le vivre aussi comme une assignation à leur rôle de mère** duquel elles souhaiteraient se détacher. Dans cette perspective, le travail joue pour les femmes rencontrées un rôle structurant, notamment pour les femmes de catégories plus défavorisées pour qui l'accès à un emploi valorisant et valorisé est compliqué.

En effet, pour beaucoup de femmes, la source de la monoparentalité, c'est-à-dire l'absence de garde alternée, n'est pas remise en cause : ce ne sont que les difficultés qui s'y rattachent qui sont abordées. Elles se considèrent d'elles-mêmes comme plus compétente que le père pour s'occuper au quotidien des enfants. Deux registres de légitimation coexistent dans leur discours : un premier se fonde sur l'essentialisation du rôle social éducatif des femmes en tant que mère, et un deuxième se fonde sur l'idée de continuité éducative par rapport à la situation de couple. A l'inverse, la garde

alternée n'est pas souvent une évidence pour les femmes concernées : lorsqu'une division genrée du travail préexistait au sein du couple et que les femmes avaient fait passer en priorité leur rôle de mère face à leur vie professionnelle, les périodes sans la présence des enfants sont parfois complexes pour ces dernières. Une femme raconte aussi son combat auprès du tribunal pour éviter la garde alternée face à son ex-conjoint qui ne s'était jamais selon elle occupé des enfants. Ainsi, au moment de la séparation, la garde principale chez la mère est perçue comme une évidence, et la garde alternée à l'inverse sortant de l'ordinaire.

Leur identité de mère, de « maman », voire même la monoparentalité, est par conséquent mise en avant par les femmes comme une identité positive, désirable : les termes de « bonheur », « plaisir », « choix » reviennent régulièrement dans les entretiens. Cela est d'autant plus le cas chez les femmes appartenant à un milieu populaire. Les recherches portant sur la division sexuée du travail au sein des catégories populaires ont souvent mis en avant l'importance de cette dernière au sein des familles, les femmes organisant leur vie autour du foyer et des enfants (Deshayes, 2018). Dans ces contextes plus défavorisés et précaires, la vie professionnelle passe plus souvent au second plan en raison de la dégradation et la précarisation du marché du travail, face à leur rôle de mère qui est à l'inverse surinvesti par ces femmes.

Ainsi, en fondant leur identité sociale sur leur statut de mère et leurs compétences parentales, ces femmes échappent en partie à un statut social disqualifié qui se fonderait sur leur situation d'emploi précaire ('chômeuse') ou leur lieu d'habitation stigmatisé et stigmatisant (Deshayes 2018 ; Lisse, 2007). Le travail parental vient ainsi légitimer les difficultés d'insertion professionnelle (Piersen, 2023). Cela explique notamment pourquoi la délégation de certaines tâches parentales, comme faire garder leurs enfants par un ou une assistante maternelle, peut être d'autant plus compliqué pour ces femmes : non seulement la séparation de son jeune enfant est compliquée pour de nombreuses mères, mais en plus, c'est ici l'identité sociale de ces mères qui est remise en question (Deshayes, 2018).

Cléo : Et donc, comment ça se passe pour vous d'être parent au quotidien ?

Pour moi, c'est très, très compliqué les semaines où je ne suis pas avec mes enfants parce que j'étais maman à plein temps, avant. Et voilà. La grosse, grosse difficulté pour moi depuis un an, c'est de réapprendre à vivre autre chose quand ils ne sont pas là. Voilà. Le quotidien avec les enfants, ça n'a jamais posé de soucis et ça continue à être assez fluide, à bien se passer. Ce qui est difficile pour moi, c'est vraiment la nouvelle facette de la solitude et d'avoir l'impression de rater la moitié de leur vie [rire]. *Anne-Laure, garde alternée, 3 enfants (5-11-13 ans), employée à 60%*

Les femmes, même il y a un homme avec elles, même s'il y a un homme, même s'elle vit avec un homme, l'homme, il fait pas tout ce qu'elle fait la femme. Jamais de la vie. Je n'ai jamais vu eux qui courent comme la maman. La maman, c'est elle, c'est tout, tout. Pour moi, elle fait tout, tout ! Même quand je pouvais y avoir, depuis avant que j'étais jeune fille, moi, je fais tout toute seule. J'attends pas mes parents qui m'aidaient ou me faire mes papiers, ou des choses-là. Donc, j'ai l'habitude. J'ai l'habitude. C'est vrai, c'est un peu fatigant, surtout les rendez-vous, les courses. Mais à part ça... là, c'est obligatoire. Il faut, quand notre enfant a un rendez-vous, c'est obligé, obligé. C'est obligé pour nous, qu'on le prenne et tout. Mais après, les papas, les rôles de papa, je vois quand ils partent au travail, ils rentrent, ils mangent et tout. [...]

Cléo : Parce que quand vous étiez avec votre ex-conjoint, c'était aussi vous qui vous occupiez des enfants et tout ça ?

C'est normal. Ouais. C'est normal. *Meissa, garde exclusive, 2 enfants (4-6 ans), RSA*

Pour autant, ce rapport à la monoparentalité reste ambivalent chez l'ensemble des femmes rencontrées puisque **si la garde principale est désirée et le statut de mère associé à une identité positive, cela n'empêche que cela soit aussi vécu comme un enfermement, une assignation au travail parental** (Deshayes, 2018). Dans cette perspective, de nombreuses femmes mettent en avant leur volonté de sortir d'une assignation à leur rôle de mère pour prouver leur

« valeur » sociale et fonder leur identité sur d'autres fondements. C'est pourquoi le travail rémunéré joue un rôle central pour toutes les femmes rencontrées, quel que soit leur milieu social et leur statut actuel d'emploi. Celui-ci est considéré comme un moyen de sortir en partie de cette assignation à la maternité et à l'espace du foyer qui y est associé. C'est la raison pour laquelle Lahieyte (2021) parle du « rapport mobilisé à l'emploi » des mères seules, l'emploi étant pour ces dernières un moyen de sortir du foyer et d'affirmer leur rôle de pourvoyeuse au-delà de leur rôle de mère. Ainsi, aux questions portant sur leur futur, le travail rémunéré figure toujours en première position de la liste de souhaits chez les mères rencontrées, notamment chez celles sans emploi.

J'aime mieux de travailler parce que comme je travaille pas, je me sens pas... je me sens vide, sans valeur, mais de toute façon l'étranger en est sans valeur. Le diplôme il est pas reconnu non plus. *Alyssia, garde exclusive, 2 enfants (5-7 ans), RSA*

Pour mon premier enfant, il y avait un problème professionnel, vous avez compris, on supprimait mon poste et tout. Je ne savais pas quand même pas vraiment où j'allais, quoi. Et on m'avait dit « *Oh, occupe-toi pas de ça, occupe-toi de ton bébé* ». Mais qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Ben oui, je m'occupe de mon bébé. Un, il faut que je gagne ma croûte. Et deux, j'ai envie de travailler, en fait. Je ne suis pas que une maman, en fait. Je suis aussi une personne qui travaillait. Parce qu'il faut pas non plus qu'on vous ramène que à ça en fait. *Catherine, garde principale, 2 enfants (15-17 ans), fonction publique (A)*

On pourra en reparler du congé parental. Parce que c'est plus mon ex qui voulait que je reste à la maison, j'ai dit OK, mais pas longtemps et dès qu'on déménage, on la fait garder parce que moi, j'ai envie de travailler, mais il a mis longtemps à comprendre. Et à un moment où je... En tant que parent, en tant que mère, je n'en pouvais plus de garder un nourrisson toute la journée. [...] En plus, quand j'ai commencé le travail, la séparation était fraîche, les choses n'étaient pas encore mises en place. Je vivais chez mes parents. Enfin, tu vois, ça n'était pas le meilleur moment de ma vie, mais je voulais travailler. J'avais besoin de travailler pour avoir un salaire, mais surtout j'avais besoin de sortir de ma maison et de travailler.

Lucie, garde alternée, 1 enfant (2 ans), fonction publique (A)

Ainsi pour les femmes la monoparentalité est à la fois associée à une identité positive de « mère », mais aussi à une assignation aux tâches parentales et à ce même rôle. C'est la raison pour laquelle trouver un travail gratifié et gratifiant représente pour elles un levier majeur pour sortir de cette assignation.

Encadré 3 : Pères solos,

entre affirmation d'une identité sociale renouvelée et suspicion sociale

Si pour les mères solos, la monoparentalité s'associe à une identité positive en cohérence avec les rapports sociaux de genre, pour les pères solos, il s'agit au contraire d'un bouleversement des normes. A l'inverse des mères qui sont considérées socialement comme « naturellement » compétentes pour s'occuper seules des enfants, les pères solos doivent au contraire réaliser un travail de légitimation de leurs compétences éducatives.

La chercheuse Agnès Martial a dédié son travail à la place des pères après une séparation en s'interrogeant sur leur rôle auprès des enfants. Elle est donc l'une des rares chercheuses à s'être intéressée à la thématique des pères solos, s'occupant à plein temps de leurs enfants (2013A). Face au bousculement des normes sociales que provoque la monoparentalité chez les pères, ces derniers mobilisent différents discours pour faire face aux interrogations sociales quant à leur légitimité. Deux discours principaux sont décrits par la chercheuse (Martial, 2013B) et se retrouvent dans les entretiens réalisés avec deux pères habitant la métropole. Le premier registre de justification et légitimation utilisé repose sur le prolongement d'une répartition des rôles au sein du couple où le père occupait déjà une position de « parent principal », soulignant une légitimité se fondant sur dynamique préexistante à la séparation. Dans cette perspective, c'est le père et non plus la mère qui se présente comme le pilier de la famille et qui met en avant son engagement pour la garde principale des enfants. Le deuxième registre mobilisé repose plutôt sur une disqualification de la mère avec la mise en avant de son incompétence domestique ou éducative. La paternité est alors construite par les pères en miroir d'une maternité défailante et démissionnaire, permettant ainsi au père de s'attribuer les compétences parentales.

Parce que quand on était déjà avec la maman, c'était déjà mes enfants. Dès ils sont nés, ils ont fait un choix, dès leur naissance. C'est-à-dire, les enfants, c'était déjà mes enfants. Je te dis, hein, c'est pas de blague. Ils ont 2, 3, 4 mois, quand je ne suis pas là, l'enfant pleure, les deux, là. Je te dis, ils pleurent comme si on les tapait. Ils pleurent comme s'il n'y a personne, mais quand tu rentres, il y a la maman qui est assise à côté. Donc, c'est-à-dire, ils sont nés, ils ont fait des choix, ils ont dit, « voilà, on veut être avec cette personne, quoi ». *Ilyès, garde principale, 2 enfants (11-12 ans), employé*

Donc du coup, voilà, même les directeurs savaient, hein, parce que quand tu es directeur et qu'on te dit à la maman ou le papa qui ne vit pas avec les enfants, un bon parent doit quand même appeler. Tu vois, comme, voilà, mais ils ont fait 4 ans, là, la maman, elle n'a appelé aucune fois. Pour avoir la nouvelle de l'école, tu peux appeler les directeurs, hein, « tu te présentes, voilà, moi, c'est madame X, moi, c'est papa X, voilà, j'appelle car je voulais savoir si les enfants vont bien », mais rien ! Et le directeur, il sait à qui il a affaire, en fait [rire]. *Ilyès, garde principale, 2 enfants (11-12 ans), employé*

Face à la défiance sociale à laquelle ces pères solos peuvent être confrontés, ces derniers regrettent souvent l'absence d'un réseau de pairs partageant les mêmes difficultés (Martial, 2013B). C'est notamment ce qui se retrouve chez l'un des pères rencontrés qui souligne ses difficultés avec l'institution scolaire et les autres parents investis, exclusivement féminin.

Cléo : Et il y a eu des réactions négatives par rapport au fait que vous soyez seul en tant que père [à l'école] ? Ben en fait, c'est souvent dans les réunions de parents d'élèves. Parce que parent élèves, ce sont généralement les mamans qui sont là. Les papas ne sont pas là. Et donc je me suis souvent retrouvé avec que des femmes, j'étais le seul homme. Donc le regard était un peu « ben qu'est-ce qu'il fait là, machin et tout... ». Bon voilà, des choses comme ça.

Cléo : Et est-ce qu'il y a des personnes qui vous ont déjà donné l'impression que c'était pas normal que vous soyez tout seul pour vous occuper de vos enfants ou ?

Oui oui en fait euh comme... Non, pas normal. En fait je pense qu'ils ont été surpris de voir un papa tout seul avec les enfants. Donc ils ont essayé de savoir pourquoi ce papa est tout seul avec les enfants, où est la maman, est-ce que c'est pas un enfant qui a

été arraché à sa famille, à sa maman... Donc euh voilà, c'est des choses comme ça en fait. Après, je trouve ça un peu... Parce que quand c'est une maman qui a, il y a pas tout ces enquêtes en fait pour savoir pourquoi la maman est toute seule avec ses enfants.

Casper, garde exclusive, 2 enfants (11-12 ans), travail au noir

Enfin, Agnès Martial (2013B) met en avant dans ses recherches une dernière dimension importante qui se rattache à l'identité de père solo et qui fait écho à celle observée chez les mères de milieux populaires (Lisse, 20017). La paternité, une fois réappropriée et légitimée peut aussi fonctionner comme un garant de légitimité sociale, notamment face à une précarité économique et légale importante. C'est le cas d'un des pères rencontrés ayant perdu son titre de séjour en France suite à l'arrivée de ses enfants et travaillant actuellement au black. Il est en effet possible de constater dans son discours le transfert de son identité sociale de « travailleur » (ce qu'il était avant l'arrivée de ses enfants en France et sa perte de titre de séjour) à celui de « père solo » incompris des institutions suite à la perte de séjour. Comme de nombreux pères solos (Martial, 2013B), ce dernier met en avant l'absence selon lui de réponse et de reconnaissance institutionnelle adaptée à la particularité de son statut de père solo, traduisant selon lui de l'illégitimité sociale actuelle des pères solos. Pour se faire, il n'hésite pas à comparer sa situation à celui de mères seules en présupposant avoir rencontré plus de difficultés que ces dernières. Cependant, rien ne permet de vérifier se ressenti puisque des mères seules étrangères ont rencontré les mêmes problèmes d'hébergement et de rue que lui à leur arrivée.

Non, on a déjà abordé tous les difficultés... qu'un homme seul peut avoir. Parce que c'est vrai, j'insiste, pour un homme seul. Parce que pour les femmes aussi, c'est vrai qu'elles sont aidées en fait. Tu vois que les femmes, elles ont des assistantes sociales et l'assistante sociale essaie de l'aider. Je connais. Franchement, moi qui vient d'un milieu africain, je connais plein de femmes qui viennent d'arriver en France et qui trouvent des aides. Même pour les accompagner à la préfecture, que l'assistante sociale elle aide à trouver un logement. Donc voilà, je sais que c'est compliqué pour tout le monde, mais on essaie de trouver une solution. C'est pour ça que j'insiste, parce que je suis sûr que dans toute la France, je suis pas le seul homme qui est dans cette situation. Mais c'est la difficulté de hommes seuls avec enfants. Parce que rien est adapté pour moi en fait, rien rien rien est adapté.

Casper, garde exclusive, 2 enfants (11-12 ans), travail au noir

S'occuper seule (ou seul) des enfants au quotidien : une course ininterrompue et une charge mentale importante mais dont l'intensité varie en fonction de l'âge des enfants

Après s'être intéressé au moment de rupture, c'est-à-dire à la séparation, il s'agit maintenant de tenter d'identifier les difficultés qui émergent du quotidien des familles en fonction de l'âge des enfants. Si cette variable a été choisie comme variable structurante de l'expérience différenciée de la monoparentalité au cours du temps, d'autres aspects seront ici mis en avant tels que la catégorie sociale ou le statut d'emploi.

Les difficultés particulières des mères seules avec de très jeunes enfants pour trouver un mode de garde et un emploi

Avoir de très jeunes enfants est source d'une difficulté accrue chez les mères seules. Ces dernières ont des besoins supplémentaires en l'absence d'un deuxième parent qui puisse être relais dans la garde quotidienne et en raison de leur surexposition à des horaires atypiques, tout en ayant aussi des ressources financières plus faibles que les couples avec enfants (Lanseman, Devetter, 2023 ; Virot, Le Pape, 2025). Selon les professionnelles de l'accompagnement des parents solos vers l'emploi, trouver un mode de garde pour les très jeunes enfants représentent donc un frein périphérique majeur à leur retour vers l'emploi. C'est pourquoi, plus l'enfant est jeune, plus les situations de non-emploi sont fréquentes chez les familles monoparentales : parmi les enfants de familles monoparentales, 61.6% des enfants de moins de 3 ans vivent avec un parent qui est sans emploi, contre 26.1% des enfants âgés de 15 à 17 ans (Jauneau et al., 2020).

La monoparentalité avec de très jeunes enfants ne concerne pratiquement que des femmes, la monoparentalité masculine étant souvent plus tardive. Or, il est souvent complexe de trouver un emploi qui permette d'allier parentalité et vie professionnelle. Cette difficulté est d'autant plus importante pour les femmes de milieux populaires avec peu de diplômes et sans insertion préalable à la séparation ou la monoparentalité sur le marché de l'emploi. Cet aspect se retrouve dans les entretiens réalisés avec des mères seules, mais aussi avec les professionnelles accompagnant les femmes en situation de monoparentalité. En effet, la plupart des mères de catégories sociales plus favorisées ont trouvé des solutions pour inscrire leurs enfants en crèche publique, malgré les difficultés rencontrées, ou ont pu avoir recours à une crèche privée ou une assistante maternelle. A l'inverse, les femmes de milieux plus défavorisés rencontrent beaucoup plus de difficultés à trouver des moyens de garde pour leurs enfants et ont ainsi plutôt tendance à mettre de côté leur vie professionnelle jusqu'à ce que leurs enfants entrent à l'école. De plus, selon les services petite enfance des communes rencontrées, si ces dernières sont sans emploi, elles sont rarement prioritaires par rapport à des ménages (bi-)actifs pour l'attribution des places en crèches.

Cléo : Je suppose que c'est aussi l'âge des enfants qui fait que vous ne pouviez pas travailler si vous n'aviez pas de place à la crèche ? Oui, oui, c'était trop compliqué. J'ai pas trouvé. J'ai inscrit partout ici à Grenoble. Surtout que je suis pas... Je travaille pas, c'est pour ça, c'était [plus compliqué de trouver]... *Nassayem, garde principale, 2 enfants (3-5ans), RSA*

En fait, au début, quand j'étais enceinte, je pensais [rire] au premier enfant que j'aurais le droit à une place en crèche. Et puis, quand je me suis renseignée, on m'a dit... « Ouh là là, mais madame, il faut rester au moins un an sur liste d'attente, pour avoir une place ». Ah ! Et là, je me suis dit, « mon Dieu ». Donc, ben voilà, je suis passée par le... Comment c'est les têtes de réseau ? Ben attends, j'ai

oublié. Les organismes qui font le relais vers les assistantes maternelles. [...] Relais, relais assistantes maternelles. Voilà, un RAM.
Johanna, garde exclusive, 1 enfant (8 ans)

Trois principales difficultés principales ont été identifiées pour trouver un mode de garde dans la recherche (Abjean, 2015). Tout d'abord, le coût réel ou estimé des modes de garde : cette dimension est un frein important pour l'accès aux crèches privées (coût réel) ou aux assistantes maternelles (coût estimé) pour les femmes plus défavorisées. La deuxième difficulté repose sur l'absence de places disponibles et les délais d'attribution. Ce point est particulièrement exacerbé dans certaines communes de Grenoble Alpes Métropole avec une densité de population importante comme Grenoble ou Saint-Egrève par exemple. Enfin, le manque de confiance vis-à-vis de la personne ou de la structure. Cette difficulté a été régulièrement soulignée dans les entretiens avec les professionnelles, ces dernières travaillant souvent à déconstruire auprès des mères accompagnées leurs craintes vis-à-vis des assistantes maternelles. En effet, elles sont nombreuses à avoir eu des échos négatifs sur des assistantes maternelles par d'autres familles. Cette défiance face à des modes de garde individuels peut aussi s'expliquer par le surinvestissement de femmes de catégories populaires dans leur statut de mère abordé précédemment : faire garder son enfant pour rejoindre un emploi peu gratifiant sur le marché du travail peut venir entacher une identité sociale positive fondée sur leur statut de mère (Deshayes, 2018).

Cléo : Quand ils étaient plus petits, c'était vous qui vous en occupiez ou il y avait une nounou ?

Non, non, non, pas de nounou ! Pourquoi ? Les nounous, il y a la maman. Et ben pourquoi ? Je n'ai pas l'argent pour les nounous. Ils ne sont que... Je ne travaille pas, donc ils sont chez moi. Je ne fais pas confiance pour les gens, moi. Je suis quelqu'un un peu... [rire]. Je ne fais pas confiance pour tout. *Meissa, garde exclusive, 2 enfants (4-6ans), RSA*

Encadré 4 : Les politiques d'accueil des jeunes enfants des communes de la Métropole

Face à ces besoins importants des mères seules pour la garde des jeunes, des entretiens ont été réalisés avec les services Petite enfance de différentes communes membres de la métropole. Les professionnelles rencontrées avaient toutes identifié au préalable de l'entretien cet enjeu pour les familles monoparentales dans leurs communes. Les politiques de droits communs de chaque commune ont néanmoins été adaptées de manière variable face à ce besoin. **Une prise en compte formelle de la monoparentalité** a été mise en place dans certaines communes comme Grenoble, Gières ou Seyssins, la monoparentalité ayant été établie comme critère de priorité a été mise en place au même titre que la gemellité ou le handicap. **Une prise en compte plus informelle et quotidienne de la monoparentalité** est aussi réalisée par les professionnelles de la petite enfance dans certaines communes, comme Saint-Egrève et Vif, où il n'existe pas de priorisation formelle. Cela prend notamment la forme d'un accompagnement plus spécifique des familles monoparentales sur les démarches administratives ou dans la durée pour trouver des solutions de garde pérenne à la fin de la période de crèche ou en cas d'accueil seulement temporaire possible. La plupart des communes (mais pas toutes) déclarent aussi avoir souvent recours aux places d'urgence prévues en crèche pour des familles monoparentales, avant de les réorienter vers des solutions de garde pérennes. C'est par exemple le cas à Vif. Enfin, de nombreuses communes ont signé des conventions avec l'association Dépann' famille pour quelques dizaines d'heures de garde à destination des habitants recherchant des solutions de garde temporaire : 50h/famille pour Grenoble, 40h/famille pour Saint-Martin-d'Hères, 30h pour Seyssinet-Pariset, 20h/famille pour Fontaine, Echirolles, Saint-Egrève et Sassenage, 10h/familles pour Eybens, et quelques heures pour Meylan et La Tronche. Par la suite, Dépann' Famille (qui a été rencontré lors de cette étude) accompagne les familles pour trouver des solutions plus pérennes de garde si nécessaire.

De plus, face aux besoins de garde lors de retours vers l'emploi, certaines communes comme Vif et Grenoble ont doté les crèches communales de quelques places à vocation d'insertion professionnelle (AVIP). Ces places AVIP sont réservées aux parents en recherche intensive d'emploi (et souvent allant débiter un nouvel emploi sous peu) avec une attention particulière aux parents solos. Les parents sont orientés par des professionnelles de l'accompagnement (MDE, France travail...). La Ville de Grenoble réfléchit par ailleurs aussi sur un dispositif de place AVIS (Insertion Sociale) pour ouvrir des places à des parents qui ne sont pas encore en situation d'emploi.

L'un des enjeux, qui reste néanmoins peu traité et qui est pourtant revenu dans l'ensemble des entretiens avec les services municipaux et les professionnelles de l'accompagnement, est le manque de solution pour les mères travaillant sur des horaires atypiques (aide-soignante, agente d'entretien etc). Les professionnelles de l'emploi déconseillent par conséquent aux femmes de reprendre ce type d'emploi, incompatible avec une parentalité solo, sauf lorsqu'il s'agit d'un projet professionnel construit. Les assistantes maternelles elles-mêmes font de moins en moins de garde tôt le matin ou très tard le soir. Face à ces difficultés, la CAF d'Isère finance 100 heures de garde à Dépann' famille pour l'ensemble du département sur des horaires atypiques, cependant, cela reste une proposition de dépannage. La Ville de Grenoble (CCAS) a aussi mis en place le dispositif Secteur en partenariat avec Dépann' Familles à destination des familles à bas revenus et travaillant sur des horaires atypiques (5h-22h). Cependant, le critère de ressources de ce dispositif le rend encore difficilement accessible.

Une idée reçue assez courante portant sur les familles monoparentales repose sur la supposition qu'elles feraient moins souvent garder leurs enfants que les couples avec enfants (Collombet, Helfter, 2024). Si l'on compare de manière générale les couples avec enfants et les familles monoparentales, cette hypothèse semble se vérifier. Cependant, d'autres variables explicatives entrent ici en compte, invalidant une causalité négative apparente entre monoparentalité et garde des enfants. En effet, si l'on compare cette fois-ci les familles monoparentales et les couples avec enfant(s) à statut d'emploi ou revenu égal, le résultat est alors très différent. Par exemple, lorsque les femmes travaillent à temps plein, les parents solos et couples bi-actifs font autant garder leurs enfants. Lorsque l'on considère les 40% des familles avec les revenus les plus faibles, il est même possible d'observer un sur-recours des familles monoparentales aux modes d'accueil individuels, qu'elle que soit leur situation d'emploi par rapport aux couples avec enfant(s).

Une fois les enfants à l'école : de fortes contraintes horaires et financières et une organisation minutée, en particulier pour les femmes travaillant en parallèle

Les familles monoparentales avec de très jeunes enfants sont souvent au cœur des travaux de recherche et des débats politiques locaux. Cependant, les difficultés d'organisation ne s'arrêtent pas lorsque les enfants entrent à l'école, bien au contraire : l'organisation minutée et la course deviennent alors les maîtres-mots du quotidien, et la menace du grain de sable qui viendrait mettre en danger cette mécanique, la crainte organisationnelle principale. Cela est exacerbé chez les femmes qui allient parentalité et travail, qui se reflète sur leurs mobilités quotidiennes, restreignant ainsi leurs espaces de vie quotidiens.

En effet, **une fois les enfants à l'école, le quotidien des mères et pères solos est marqué par une course continue et une organisation minutée**. Cette organisation fondée sur la « routine », le « timing », la « course » se retrouve dans l'ensemble des entretiens et s'associe à une saturation mentale des parents solos. Cette saturation temporelle et mentale semble ainsi être l'une des caractéristiques inhérentes au quotidien des parents solos (Baronnet et al., 2021). Cela est d'autant plus exacerbé dans le cas de parents solos alliant travail parental et travail rémunéré laissant ainsi peu de temps pour soi. Ainsi, si pour les mères solos sans emploi, le quotidien est centré sur leur quartier et rythmé par les tâches domestiques quotidiennes ; pour les mères travaillant en parallèle, leur journée est double. Se retrouve ici parfaitement le concept de double journée de travail des femmes (Wagener, 2013) avec une journée de travail domestique avant et après celle de travail rémunéré.

Ben, comme toutes les mamans, qu'elles se réveillent tôt, elles s'occupent de ses enfants, elles prennent à l'école. Surtout que je n'ai pas une voiture, j'ai pas de véhicule, donc, à pied. Je cherche à midi mes enfants, pareil. Après, je les dépose à l'école, j'allais faire les courses, vite fait, et je reviens. Donc, comme si c'était une routine pour moi, hein. Pour moi, c'est une routine d'une maman qui s'occupe plus de la maison et de ses enfants. Oui. Je ne vais pas... tant que je n'ai pas de voiture, je ne sors pas, je ne me déplace pas beaucoup. Même en centre-ville, je n'allais pas. Juste alentours, ici, les magasins et tout. (...). Moi, je suis un peu renfermée sur moi [rire]. (...) Moi, [je suis] bloquée par les enfants, surtout que le papa, il ne cherche pas, il ne cherche pas ses enfants. [...] Donc euh routine, routine, routine, routine. Pour moi, c'est plus que c'est la routine d'une maman qui s'occupe enfants-maison. *Meissa, garde exclusive, 2 enfants (4-6 ans), RSA*

Ah non non mais moi, il y a des moments où c'est juste... Là, j'y pensais parce que tout à l'heure... En fait, souvent, moi, c'est un agenda où il y a tout qui est tac tac tac [*signe pour montrer que tout se suit précisément*]... Et du coup, une charge mentale, la nécessité de penser à tout en même temps, tout le temps. Le rendez-vous de ci, le rendez-vous de ça, le machin, le truc. Le timing, toujours le

timing, le timing, le timing. Enfin voilà. Et encore, je suis dans un boulot où j'ai du temps. J'ai des vacances. Financièrement, je n'ai pas à me plaindre. Donc voilà. Mais c'est vrai que... Voilà, c'est intense. *Amandine, gardes principale et alternée, 3 enfants (8-11-15 ans)*

Ainsi, pour les mères solos interrogées, une organisation parfaite est le seul moyen possible d'allier parentalité et vie professionnelle. Cependant, **nombreuses sont celles qui parlent du « grain de sable » ou du « couac » qui viennent faire coïncider cette organisation bien huilée.** Celui-ci peut prendre des formes différentes : une crise de la part de son enfant en situation de handicap, l'arrêt d'une aide financière de la CAF comme le CMG aux 6 ans de l'enfant, ou encore du harcèlement à l'école. Ces couacs viennent ainsi faire déborder l'espace temporel et/ou mental des mères solos. L'une des femmes rencontrées se met par exemple à pleurer lors de l'entretien en expliquant ne plus savoir quelles solutions trouver pour sa fille ne voulant plus aller dans les lieux d'accueil collectif (école, périscolaire, centre aéré) et qui a besoin d'un suivi psychologique. Une autre femme, épuisée lors de l'entretien, déclare ne plus savoir comment finir la fin du mois et payer la cantine de ses enfants car la CAF a mis fin à l'une de ses prestations sociales sans qu'elle en connaisse la raison. Toutes ces situations soulignent les difficultés majeures des familles monoparentales, quelle que soit leur catégorie sociale, à faire face à des imprévus venant déséquilibrer leur organisation et faire déborder leur charge temporelle et mentale.

Cléo : Aujourd'hui, vous avez encore des difficultés pour justement organiser vie familiale, vie pro... ?

Ben en fait, moi, je passe ma vie à courir. [...] Ben ouais, tout est réglé à la minute près et il faut pas qu'il y ait **un grain de sable**. Parce que si elle se réveille mal le matin, je vais arriver, ça va être plus tard. Après le soir, je finis plus tard. Donc, c'est vraiment... Même le soir. Parce qu'il y a tout un cycle à faire et c'est... Honnêtement, j'ai l'impression que je... J'ai deux vies, hein : je travaille, et je m'occupe de la gosse et je dors. Je voudrais faire un sport, mais c'est pas possible. *Aline, garde principale, 1 enfant (7 ans)*

Donc j'ai envie de dire que quand il n'y a pas de couac, tout va bien. Et les difficultés apparaissent quand il y a un **couac** dans la... Dans cette organisation. Il y a eu quand même un, entre guillemets, un gros couac, enfin, au moment du passage à l'école primaire, c'est-à-dire après les six ans de l'enfant. Donc après les six ans de l'enfant, il n'y a plus d'aides à la garde. Voilà. Donc du coup, j'ai dû compter uniquement sur le périscolaire. Sauf que le périscolaire [...], où j'habite, c'est des horaires très limités. [...] Bah, c'est-à-dire que, ouais, j'ai l'impression de ne plus avoir de parachute. [...] Mais du coup, c'était confortable parce que même si je pouvais, par exemple, déborder un peu, c'est-à-dire que je laissais un peu plus ma fille, déjà, je savais qu'elle était dans un cadre agréable. Et puis moi, ça me permettait de, je sais pas, d'aller faire des boutiques, d'aller faire un hammam... [...] Donc, c'est vrai que je ne m'autorise pas de bouffée d'oxygène, quoi. *Johanna, garde exclusive, 1 enfant (7 ans)*

Comme le montre les recherches de Leray et Séchet (2013), mais aussi dans une moindre mesure de Wagener (2013), **les mobilités quotidiennes des mères seules sont à l'image à la fois d'une organisation du temps et des déplacements centrée sur les enfants, et des arbitrages quotidiens entre travail et enfants en cas de vie professionnelle parallèle.** En effet, la monoparentalité provoque chez les parents solos une rétractation de leurs espaces de vie autour du quartier d'habitation (domicile et école) et éventuellement du travail. Cette rétractation est d'autant plus forte lorsque les mères n'ont pas de voiture pour leur permettre de sortir de leur quartier d'habitation, rendant ainsi chaque sortie avec les jeunes enfants très compliquée. Cette dimension est souvent revenue plusieurs fois dans les entretiens avec des mères de jeunes enfants non véhiculés pour emmener les enfants à des rendez-vous médicaux par exemple. De plus, cette rétractation des espaces de vie a aussi tendance à s'associer à une restriction des réseaux sociaux des mères seules (Leray, Séchet, 2013 ; Piersen, 2021), comme le souligne ici Anne-Laure. La voiture joue donc un rôle essentiel pour les parents solos pour limiter l'isolement physique et sociale et faciliter l'emploi.

Un jour, [*la grande*] avait un rendez-vous médical à 09h00 chez ma médecin, elle est très loin et après à 11h30 j'ai cherché la petite. Et donc j'avais pris ce rendez-vous à 09h30. Avec le train, j'arrivais pas parce qu'il était à Saint Bruno, après on marche 15 minutes

c'est bon. Et donc j'avais pris un train, même si c'était on doit changer. Il arrivait le train parce qu'il va à Université Gières, et après à Université Gières, prendre un autre train qui venait pour 2 Min pour la gare de Grenoble. Celui à Echirolles, il était en retard 5 Min, donc on a perdu l'autre pour l'aller à Grenoble. On est resté à l'université Gières. Après on a couru pour aller chez le médecin... Le rendez-vous on a perdu déjà, mais.... La grande, la fille, elle avait mal ici au dos parce qu'elle courrait. Elle me disait « *maman, j'en peux plus, je peux plus marcher* ». Moi je le dis, moi je marche toujours comme ça. Parce que des fois elle me dit « *toi, tu es toujours énervée, toujours fâchée* ». Je lui dis : « *t'as vu pourquoi je suis toujours fâchée, toujours énervée ? Parce que je fais ça tous les jours* ». [...] *Abyssia, garde exclusive, 2 enfants (5-7), RSA*

Alors, ça a coupé certaines [amitiés], parce que je pense que... ben les amis, pour certains, étaient mal à l'aise d'être amis avec les deux. C'était difficile pour eux de ne pas prendre parti, de ne pas être... Donc, il y en a certains que, comme [mon ex], il les a beaucoup revus, moi ça a un peu coupé... Pour peu qu'en plus ce soit des amis qui habitent dans des endroits où il faut aller en voiture. Moi, ça fait un an que je ne les ai pas vus. *Anne-Laure, garde alternée, 3 enfants (5-11-13) : son ex-conjoint a gardé leur voiture familiale.*

Le service Plateforme Mobilités de la Métropole, rencontré dans le cadre de cette étude, a mis en avant cet enjeu de restriction de la mobilité des mères, et plus particulièrement des mères seules, sur le quartier d'habitation où se trouve le logement, l'école et les activités des enfants, le supermarché et les réseaux amicaux principaux. Beaucoup de mères ont en effet recours aux ateliers mobilité proposés par le service (vélo, transports en commun...) lorsque leurs enfants commencent à être adolescents et qu'elles souhaitent reprendre une vie « pour soi » avec des sorties et éventuellement un emploi.

Par conséquent, ce n'est pas l'entrée des enfants à l'école qui met fin aux difficultés rencontrées par les femmes pour s'insérer dans l'emploi en parallèle de leur travail parental. Pour les femmes de milieux plus défavorisées et surreprésentées dans les emplois du *care*, ces dernières ont souvent des conditions de travail difficiles et incompatibles avec les horaires d'école/périscolaire des enfants. Cela participe à les pousser vers l'inactivité lorsque leurs perspectives d'emploi sont incompatibles avec leur quotidien de mères, ou que leurs faibles revenus leur permettent tout juste de rembourser les frais engendrés par le périscolaire ou la cantine. De plus, plusieurs mères solos actuellement en emploi précaire, expliquent qu'elles aimeraient pouvoir se former pour améliorer leur situation. Cependant, prendre un temps partiel ou une année sabbatique n'est pas envisageable pour elles car leurs revenus seraient alors insuffisants pour payer les charges mensuelles.

Surtout qu'en plus, pour les ménages, vous devez passer d'une maison à l'autre ?

C'est ça. En fait, j'ai une cliente, par exemple, de 8h30 à 10h30. Après, je dois aller chez l'autre, de 11h à 13h. Et après, je dois retourner [dans une autre ville] tu vois, de 13h30 à 15h30. Après, je dois aller dans Grenoble... Ah non, non. Maintenant, je n'accepte plus comme ça. Ah non, je ne peux pas aller trop loin parce que... Oui, sinon, c'est trop. Ah, j'étais tout le temps en stress. J'étais vraiment pas bien. J'étais tout le temps malade. Je commençais à perdre mes cheveux. Je commençais à... Ah oui, oui, oui. Je commençais à avoir des problèmes de santé. Ben, oui. À cause du stress. *Isra, garde principale, 2 enfants (14-16 ans), aide-ménagère*

C'est trop compliqué. Parce qu'au niveau... La première chose, c'est au niveau des horaires. Par exemple, s'ils sont à l'école, l'école commence à 8h30. Il y a le... garde de matinée, mais ça commence à 8h moins 10. Oui, une demi-heure avant la rentrée. Alors, c'est vraiment compliqué. La sortie, ça va parce qu'il sort jusqu'à 18h, le périscolaire. Le périscolaire. J'ai fait... comment ça s'appelle. Une immersion à domicile, auxiliaire de vie. C'était vraiment compliqué. La dame, elle commence... Moi, je ne commence pas avec elle de début parce qu'elle commence à 7h du matin et elle finit jusqu'à 21h le soir. Par exemple, si je choisis de travailler dans ce domaine, c'est vraiment compliqué pour mes enfants. *Nassayem, garde principale, 2 enfants (3-5 ans), RSA*

Ainsi, les enfants, même à l'école, conditionnent encore les possibilités d'emploi des femmes rencontrées. Cela s'observe chez les femmes de catégories plus défavorisées, mais aussi chez les femmes avec des emplois stables et mieux rémunérés. En effet, pour ces dernières, **la monoparentalité impacte leurs possibilités d'avancement car les avancements hiérarchiques nécessitent une disponibilité et une flexibilité plus importantes, qu'elles ne**

peuvent pas se permettre face à leur charge actuelle (mentale et temporelle) déjà saturée. De plus, comme pour sortir d'un emploi précaire, avancer hiérarchiquement peut aussi nécessiter de passer des concours ou d'assister à des formations parfois dans d'autres communes, ce qui est tout aussi incompatible avec leurs contraintes temporelles très fortes.

Mais clairement, j'en discutais avec mon chef il n'y a pas longtemps. On parlait de l'égalité homme-femme. Et je disais, mais moi, aujourd'hui, une de mes évolutions professionnelles, ça pourrait être de devenir chef d'établissement. Mais aujourd'hui, je ne l'envisage pas parce que ça m'enlèverait trop de disponibilité pour mes enfants et je ne veux pas le faire. Voilà. Lui, il a quatre enfants, mais il ne s'est pas posé la question. Il est devenu chef. *Amandine, gardes principale et alternée, 3 enfants (8-11-15 ans)*

Ainsi, la monoparentalité lorsque les enfants sont à l'école reste encore un facteur déterminant du quotidien des parents solos. Quelle que soit la catégorie sociale des femmes concernées, leur quotidien est minué. La saturation temporelle et mentale à laquelle elles font face impacte leurs mobilités quotidiennes, réseaux amicaux et perspectives d'emploi.

A la période de l'adolescence : des contraintes horaires souvent moins importantes face à l'autonomie grandissante des enfants, mais des enjeux éducatifs renouvelés

A la période de l'adolescence, si les difficultés logistiques quotidiennes diminuent, des enjeux renouvelés apparaissent face aux difficultés de communication parents-enfants qui peuvent émerger. L'adolescence s'associe aussi à des décisions éducatives de plus en plus importantes et à un accompagnement de l'enfant dans son orientation scolaire souvent complexe. En parallèle de ces nouvelles difficultés d'éducation, les jeunes peuvent aussi devenir des alliés face à la parentalité en solo.

A la période de l'adolescence, les difficultés d'ordre matériel diminuent, les jeunes étant plus indépendants dans leurs déplacements et activités quotidiennes. Cependant, des difficultés éducatives renouvelées émergent chez beaucoup des parents rencontrés. Ces difficultés se rattachent souvent à des problèmes de communication entre les jeunes et leur parent, qui sont exacerbées en l'absence d'un deuxième parent qui puisse faire relais ou soutien dans les échanges. Elles ont été soulignées par les mères solos, quelle que soit leur catégorie sociale, ainsi que par l'association du Codase qui accompagne les jeunes des quartiers dans leurs relations avec leur famille : selon bilan de 2023, sur les 132 jeunes accompagnés au quartier du Village Olympique, près de 50 vivent avec des mères isolées.

Et est-ce qu'à un moment, vous êtes quand même sentie seule ou isolée avec vos enfants ?

Seule, oui. Surtout quand c'est... il y a des moments où je ne sais plus comment faire autrement au niveau de l'éducation et au niveau de la parentalité. Où je me trouve confrontée aux... il y a eu des moments où Thomas était vraiment très colérique. Voilà. Et je ne sais plus par quel bout attraper les choses. Et du coup, oui, là, on se sent quand même euh... en difficulté.

Jacqueline, garde alternée, 2 enfants (13-10 ans)

Ces difficultés de communication, voire dans certains cas ces conflits, sont aussi renforcées par des décisions éducatives de plus en plus importantes pour les jeunes, notamment les décisions d'orientation entre le collège et le lycée, et face auxquelles les mères se retrouvent seules. Cette responsabilité portée en solitaire est difficile, et ce, d'autant plus pour des mères avec des parcours migratoires récents ou de milieux populaires n'ayant pas forcément les codes d'une institution scolaire qui se complexifie avec l'âge de l'enfant.

Pour moi, la monoparentalité, c'est la capacité de gérer des aspects tant logistiques qu'émotionnels, qu'administratifs, que, enfin... tout en même temps. Je vois pour mon fils que j'ai à temps plein. [...] Il y a beaucoup de décisions d'éducation que je dois prendre seule. Alors, peut-être que des fois, ça m'arrange [rire], mais il n'empêche que parfois, on est un peu seule face à soi-même par rapport à ça. Est-ce que je fais bien, pas bien, voilà comment je vois les choses ? Je pense que la monoparentalité, c'est aussi avoir sacrément confiance en soi, sur ce en quoi on croit, ce qu'on veut affirmer pour ses enfants, et quelle énergie on va y mettre. Parce que là, je prends juste l'exemple, mon fils, il est très facile, je n'ai pas à me plaindre du tout d'une adolescence difficile. Mais par exemple, on a eu un gros débat il y a peu de temps sur la prépa Sciencespo, parce qu'il est au lycée, et où il n'avait pas super envie d'aller [...]. Enfin voilà. Il faut savoir tenir des positions en fait, quand on est parent solo. Et il y a des moments où on est juste fatigué en fait, et on ne peut passer le relais à personne. Et ça c'est voilà... Et on peut s'appuyer sur l'avis de personne d'autre d'une certaine manière. Donc il faut être sacrément solide, je trouve, parfois, dans ses convictions, pour réussir aussi à faire face aux jeunes qui grandissent, à ce qu'ils nous renvoient. *Amandine, garde principale et alternée, 3 enfants (8-11-15 ans).*

Les difficultés face aux décisions éducatives et la remise en cause continue qui transparaissent dans cet extrait d'entretien peuvent aussi s'interpréter au prisme du **stigmatisme de « mère défaillante » ou « mère démissionnaire » auquel les mères solos sont soumises et qui est renforcé au moment de l'adolescence des enfants**. En effet, que ce soit dans le discours médiatique et politique autour des émeutes urbaines de 2023 ou dans les relations quotidiennes de plusieurs mères avec l'institution scolaire, les mères solos ont tendance à être responsabilisées face aux difficultés de leurs enfants et ce quel que soit leur investissement. Cette pression sociale semble exister qu'elle que soit la catégorie sociale des femmes, cependant elle est particulièrement élevée concernant les mères de jeunes garçons des quartiers prioritaires ayant participé aux émeutes de 2023. Ces discours tendent à faire porter individuellement aux mères la responsabilité des difficultés structurelles des jeunes de quartiers avec peu de perspectives d'insertion positive dans l'emploi ou de réussite scolaire (Dubet, 2018). Pour les mères concernées, cette remise en cause de leurs compétences parentales à l'adolescence des enfants s'associe à une violence symbolique et sociale très forte, surtout face à leur surinvestissement auprès de leurs enfants. Les habitantes des quartiers prioritaires qu'elles décrivent elles-mêmes comme « chauds » soulignent dans les entretiens leur inquiétude pour le futur de leurs enfants lorsqu'ils seront adolescents : certaines aimeraient déménager, mais ont peur de se retrouver dans des quartiers encore plus « chauds » avec l'attribution des logements sociaux.

Mais moi, sur les familles monoparentales, il y a d'autres trucs qui m'ont énervée. C'est Nael là, le gamin qui s'est fait... Alors là oui, c'était une famille monoparentale. Et les mères, toutes seules, elles n'y arrivent pas parce qu'il n'y a pas les pères.... Alors déjà, quand même, enfin, moi je crois qu'il y aurait eu le père, ça aurait été encore plus compliqué. Ça dépend du père quand même. [...] Mais en fait, on a fait comme si c'était parce que c'était une famille.... Je ne sais même pas comment raconter l'ambiance de ce moment-là. Je n'ai pas du tout aimé ça. Euh... Je ne sais pas comment dire.... Le renvoi de la société...

Catherine, garde principale, 2 enfants (15-17 ans)

Au collège et au lycée, j'ai eu des... c'est là où ça a été le plus compliqué. Où j'ai eu la remarque, parce qu'à un moment, je ne sais pas quoi, il faisait une bêtise. Je dis, oui, mais ils étaient deux. Il me dit, « oui, mais machin, il a son papa qui est très ferme ». Bah écoute, ils étaient deux pour faire la bêtise, peut-être qu'il est ferme, mais enfin, le résultat est à peu près le même. Et euh voilà. Et même au lycée, ils m'avaient menacé de me couper les allocs, parce qu'il était absent euh.... Des moments où on sent que dans les façons de parler, dans tout, on est une femme, on est toute seule, en plus avec un garçon. Je pense que ça ajoute aussi, je pense que c'est pour ça que le problème est arrivé au collège et au lycée. Euh, c'est parce que c'est un garçon, en tant que femme, avec mon garçon, c'est normal que je n'y arrive pas. Parce qu'il lui faut de la poigne, il lui faut des, voilà. Et je dirais que c'est là où j'ai trouvé le moins... le moins d'écoute. *Carole, garde exclusive, 1 enfant (adulte aujourd'hui)*

Cependant, **l'adolescence des jeunes ne s'associe pas seulement à des enjeux éducatifs renouvelés car les jeunes peuvent aussi devenir de nouveaux alliés pour faire face aux difficultés quotidiennes**. Cette dimension de l'adolescence, qui n'est pas antinomique avec la dimension précédente, a principalement été soulignée dans les entretiens avec les parents solos,

hommes comme femmes, des milieux plus défavorisés. En effet, les parents soulignent notamment la meilleure compréhension des jeunes des difficultés se rattachant à la monoparentalité et leur investissement dans les tâches domestiques quotidiennes à la fois matériellement et mentalement : ils se « serrent les coudes » ou sont « une équipe ». Les jeunes essaient par exemple de s'adapter pour laisser aussi des temps de répit à leur parent lorsqu'ils sentent ce dernier ou cette dernière fatiguée et s'inquiètent souvent pour leur santé psychologique. Cela amène les parents à partager plus facilement leurs difficultés avec leurs enfants et à se montrer transparent dans les décisions éducatives qu'ils prennent. C'est notamment le cas d'Isra, aide-ménagère (garde principale, 2 enfants (14-16)), qui montre ses fiches de salaire à ses enfants pour leur justifier chaque mois le montant d'argent de poche qu'elle peut se permettre de leur donner.

Puis je suppose que ça vous change aussi les idées, vous, de pouvoir travailler, quoi, de ne pas seulement être avec les enfants... ? Oui, oui, oui, c'est comme là. Même qu'ils comprennent, ils me disent des fois : « *bon papa, c'est bon, on est assez grand* », tu vois [rire]. « *Papa, tu fais trop, tu peux faire aussi des choses pour toi* ». Ils comprennent, ils comprennent, ils comprennent, les enfants. A cet âge-là, voilà, tous les enfants, ils comprennent. Ils disent, « *voilà, fais aussi des choses pour toi. Nous, on est assez grands* ». Puisqu'ils voient tout ce que je faisais, même là, ils voient. *Ihyès, garde exclusive, 2 enfants (11-12 ans)*

Non, franchement, ça va. Ça va. Les enfants, ils ne sont pas très... Comment dire ? Ouais, ils ne me le font pas payer en fait. Je ne sais pas comment vous dire.... Ils ne sont pas ingrats... Quand ils voient que je ne suis pas en forme ou pas, mon fils m'aide beaucoup. Bon ma fille bah, elle prétexte toujours : « Ouais, mais moi, je ne sais pas faire ». Mais bon, après, elle m'aide. Mais mon fils, voilà, il m'aide. Il fait à manger. Il fait le ménage. Quand ils voient que je ne suis pas en forme, ils se mettent en mode discrets. Ils ne me contrarient pas trop quand même. Ils font attention de ne pas trop m'énervé, si vous voyez ce que je veux dire. Voilà. *Kheira, garde principale, 2 enfants (13-15 ans), employée à 80%*

A RETENIR...

1

La séparation peut avoir des conséquences multidimensionnelles pour les femmes concernées. Si en termes d'éducation des enfants, la garde principale s'inscrit souvent dans la continuité d'une monoparentalité éducative préexistante au sein du couple, la séparation a des conséquences économiques, résidentielles et émotionnelles très importantes pour les mères.

2

La garde principale chez la mère est vécue par les femmes de manière ambivalente. D'un côté cela leur permet de développer une identité sociale positive en conformité avec leur rôle sociale de genre; d'un autre côté, cela les assigne à cette identité exclusive de "mère" dont elles souhaiteraient aussi se détacher.

3

Il est nécessaire de penser la monoparentalité comme une expérience dynamique et mouvante. L'âge des enfants influe très fortement sur les contraintes qui se rattachent à la monoparentalité, chaque âge apportant son lot de difficultés.

4

« La famille monoparentale au féminin est l'émanation d'un système de genre qui assigne les mères à la prise en charge de l'enfant, la séparation du couple ne faisant qu'entériner une division sexuée du travail à l'œuvre en son sein » (Protar, Modak, 2023)

41%

Taux de mères propriétaires avant séparation (2013)

8%

Taux de mères seules propriétaires après séparation - Leray, Séchet, 2013

L'isolement des « parents isolés » : entre stigmatisme et réalité pour les familles monoparentales

Face aux multiples contraintes organisationnelles et éducatives mises en avant précédemment, les parents solos sont-ils vraiment seuls ? Le terme « parent isolé » est-il uniquement une appellation qui se fonde sur un ordre hétérosexuel présupposant que si un parent élève un enfant en l'absence d'un couple cohabitant, ce dernier est forcément isolé ? Cette partie se fondant sur une perspective de la parentalité élargie et du partage du rôle parental en dehors de la famille nucléaire, soulignera les limites de la confusion souvent réalisée entre parentalité en « solitaire » et isolement social/solitude (Helfter, Le Pape, 2023). Pour se faire, nous reviendrons tout d'abord sur la place du père, puis sur la famille et les réseaux de solidarité pour faire face aux difficultés organisationnelles. Nous finirons par aborder les différentes stratégies différentes des parents solos pour se légitimer et trouver des ressources face aux difficultés éducatives.

Le père des enfants, entre soutien et contrainte renouvelée

En dehors des cas de maternité célibataire, garde exclusive ou encore décès, les pères sont souvent présents auprès des enfants, que ce soit sous la forme d'une pension alimentaire pour subvenir à une partie des besoins des enfants, et/ou sous forme de contacts plus ou moins réguliers. Cette présence est ambivalente car si elle s'associe à une aide financière à destination des enfants, et à des moments de répit pour les mères, elle peut aussi prendre la forme de difficultés à la fois émotionnelles et logistiques. Cette partie reviendra principalement sur la place du père lors de la garde principale, les gardes alternées ayant été évoquées dans la partie précédente.

La pension alimentaire : un mécanisme ambivalent qui peut placer les femmes dans une position de « quémandeuse » vis-à-vis du père

Si la pension alimentaire est un mécanisme aujourd'hui très développé en France, elle est néanmoins encore associée à beaucoup de difficultés, plaçant régulièrement les femmes dans une posture de « quémandeuse » (terme issu des entretiens) vis-à-vis de leur ex-conjoint.

L'une des **représentations encore prégnantes aujourd'hui repose sur l'idée-reçue selon laquelle la pension alimentaire profiterait aux femmes** (Biland, 2024). Si les femmes sont les premières destinataires des pensions alimentaires, celles-ci représentant 18% des revenus médians des mères divorcées, cela s'explique par le fait qu'elles qui portent la charge quotidienne des enfants dans plus de 80% situations. En cas de garde alternée, les pensions alimentaires ne sont pas encore bien instaurées pour les femmes, alors même que ce sont plus souvent les mères qui adaptent leur vie professionnelle pour s'occuper des enfants, impactant ainsi leur carrière professionnelle et leurs revenus sur le long terme (Kleven et al., 2019). C'est pourquoi, la pension alimentaire à destination des mères peut aussi se justifier dans le cadre d'une garde alternée face au décalage de revenus entre les deux parents au moment de la séparation.

Cette représentation repose aussi sur une incompréhension qui se retrouve beaucoup dans les échanges entre les mères rencontrées et leur ex-conjoint : **la pension alimentaire n'est pas destinée aux femmes mais bien aux enfants face aux coûts qu'ils représentent. De plus, cette pension est souvent largement inférieure à ces coûts** étant donné qu'elle se fonde principalement sur les coûts directs des enfants et sont rarement réadaptées au cours du temps. Les

coûts directs sont les coûts liés à la nourriture, le périscolaire ou encore l'habillement des enfants. Les coûts indirects à l'inverse sont plus difficilement quantifiables et sont par exemple les coûts de la monoparentalité sur l'emploi à court et à long terme, comme le temps partiel ou les impacts sur l'avancement professionnel (Biland, 2024). Le calcul de la pension se fonde par ailleurs sur le revenu du parent non-gardien sans prise en compte de celui du parent gardien, principalement des femmes. Ainsi, même lorsque le parent gardien a lui-même de très faibles revenus, sa capacité à supporter les coûts des enfants n'est pas questionnée. La question est donc « *combien le parent non-gardien peut-il se permettre de payer pour son enfant à partir de son revenu* » et non « *combien le parent gardien peut-il se permettre de payer pour son enfant à partir de son revenu* » (Brossel, Gosselin, 2024). De plus, la pension alimentaire est aussi traitée fiscalement de manière inégalitaire, le père la déduisant de ses impôts et la mère la déclarant comme un revenu. Les dépenses de la mère (parent gardien) pour les enfants ne sont en revanche pas déduites fiscalement. Par conséquent, lorsque la pension alimentaire est versée par les pères à son minimum, les mères perdent des revenus par rapport à une situation où elles toucheraient l'Allocation de Soutien Familiale, qui elle n'est pas imposable (Biland, 2024).

Enfin, un quart des parents non-gardiens solvables déclarent ne pas verser de pensions alimentaires, un tiers des pensions sont versées de manière non régulières ou incomplètes et les deux tiers des parents concernés versent un montant inférieur à celui du montant minimum de 195.85€/enfant/mois en 2025. Pour les résidences alternées, il n'y a pas de pensions alimentaires versées dans 72% des cas (Biland, 2024 ; Brossel, Gosselin, 2024).

Les entretiens sont cohérents avec ce qui est ici constaté, l'ensemble des femmes rencontrées recevant des pensions alimentaires inférieures au montant minimum et seulement rarement une compensation de l'ASF lorsqu'elles sont trop basses. Elles n'ont par ailleurs que rarement conscience que la pension alimentaire touchée est inférieure au montant légal. Ces pensions cristallisent par ailleurs les tensions entre la mère et leur ex-conjoint, surtout dans les catégories sociales les plus défavorisées, mais pas uniquement. **Les femmes soulignent ainsi leur sentiment de « quémandeuses » et parfois même d'illégitimité vis-à-vis des pères trouvant souvent la pension trop élevée** : certaines doivent en permanence justifier le montant de la pension face aux reproches des ex-conjoints qui les accusent d'utiliser cette pension pour leurs dépenses personnelles. Dans certains cas, les pères mettent en avant les dépenses extra-ordinaires réalisées pour leurs enfants lors d'un weekend pour se justifier, invisibilisant ainsi les dépenses quotidiennes et coûts indirects professionnels et sociaux de la monoparentalité.

En fait, quand il les a le week-end, mon ex-mari, il leur achète des habits. Et en plus, il s'en vante. Et il en parle pendant des années et des années, des mois et des mois. « Ouais, moi, je t'ai payé ça, nana ». Ouais, et en fait, comment ils sont habillés, parce que la dernière fois, on s'est un peu embrouillé là-dessus. Il m'a dit, « ouais, la pension que je te donne... » [avec une voix énervée]. J'ai dit, « attends, la pension que tu me donnes, tu crois que c'est pour les habiller ou c'est comment, là ? Tu crois que je vais mettre 300 euros dans des habits par mois ? Et les factures, et les cantines, la bouffe oh oh ? » Voilà, il y a tout ça. Et il dit : « tu ne les habilles pas, tu ne leur donnes pas d'argent de poche ». *Khéira, garde principale, 2 enfants (13-15 ans)*

Même mon ex-mari ne m'aide pas. Pas du tout du tout du tout...

Cléo : Parce que vous lui avez pas demandé ?

Non, même je lui ai demandé une fois ! Et ouais, il m'a dit tu étais en Algérie tu as tout dépensé ton argent après tu viens ici pour me demander de l'aide. Je lui ai dit « ce n'est pas pour moi c'est pour tes enfants ». Il m'a dit non. Lui il parle que de moi, alors j'ai dit laisse tomber. Je reste toujours là, je vais pas demandé d'aide à lui. *Nassayem, garde principale, 2 enfants (3-5 ans), RSA*

Face à ces remarques, les mères rencontrées ont deux types de stratégies qui semblent dépendantes de leur catégorie sociale : abandonner ou se faire aider. D'un côté, les femmes

de catégories plus défavorisées ont plutôt pour stratégie d'abandonner les demandes face au coût émotionnel trop important des conflits éventuels et de cette position de « quémandeuse ». Cela est cohérent avec la littérature sur le sujet qui souligne que les accords à l'amiable sans pension alimentaire ou avec des pensions trop basses sont courants pour éviter des tensions accrues lors des séparations (Brossel, Gosselin, 2024 ; Wagener, 2013). D'un autre côté, les femmes de catégories intermédiaires/favorisées ont la possibilité de prendre un avocat pour les accompagner et surtout les légitimer dans leurs demandes face à leur ex-conjoint. Cependant, même pour ces dernières, la pension alimentaire n'est pas toujours une évidence.

Mais en même temps, vous savez quoi ? J'arrive à un stade où je me dis pfff... où je me dis, c'est bon, j'ai pas besoin de lui. J'ai jamais eu besoin de lui alors pourquoi je vais lui courir après pour 75 euros ? C'est bon quoi. *Khéira, garde principale, 2 enfants (13-15)*

Et du coup, pendant ces rendez-vous-là, l'avocate m'a dit qu'effectivement, je pouvais demander une pension alimentaire parce que du coup, j'avais un niveau de vie moins élevé que leur papa. Donc, au début, ce n'était pas facile [rire]. [...]

Cléo : Et puis, en plus, vous avez travaillé à temps partiel aussi pour vous occuper des enfants....

Oui, c'est ce qu'elle me disait. Que moi, j'avais du mal à me dire des... En fait, on se sépare et je n'osais pas aller quelque part quémander quelque chose. Mais elle me dit, voilà, c'est aussi... Ce n'est pas lui qui s'est mis à temps partiel pour les élever. Enfin, pour les élever, pour les garder. Donc, elle me dit, c'est aussi normal que vous puissiez en demander une. C'est vos droits. [...] Je n'avais pas envie d'être non plus à quelque chose qui soit trop élevé, mais quelque chose d'assez raisonnable et que voilà, qu'il soit d'accord aussi, en fait. Ce n'était pas pour... Je ne voulais pas rentrer dans quelque chose qui soit... Qui mette encore plus de tension, en fait. *Jacqueline, garde alternée, 2 enfants (10-13), fonction publique (A)*

Le droit de visite et d'hébergement en cas de garde principale : entre liberté et contraintes

Dans les situations de garde principale, le 2^{ème} parent garde théoriquement les enfants un weekend sur deux et la moitié des vacances. Pour beaucoup de femmes rencontrées, ce moment où les enfants sont chez leur père est un temps de répit essentiel. Cependant, cette obligation s'associe aussi à de multiples contraintes mentales et émotionnelles, comme logistiques, notamment lorsque les pères ne respectent pas toujours leurs jours de garde.

Tout d'abord, **l'hébergement chez le père des enfants un weekend sur deux représentent pour les femmes un moment de répit nécessaire face à leur quotidien surchargé**. Ce moment leur permet de prendre un temps pour soi, pour faire des activités ou pour rattraper quelques heures de sommeil et de tâches domestiques. Cela s'apparente à une pause dans la course quotidienne au cours de laquelle prendre un moment de répit pour soi est non seulement compliqué en la présence des enfants, mais aussi souvent associé à un sentiment de culpabilité, d'être une « mauvaise mère » (Helfter, Le Pape, 2023). Ces weekends et périodes de vacances sont donc très attendus par les mères solos qui s'organisent parfois en avance pour partir quelques jours seules ou avec des amis, quelle que soit la catégorie sociale. Les femmes qui ont la garde exclusive de leurs jeunes enfants ou qui l'ont eu pendant un temps, semblent avoir plus de difficultés pour trouver des moments pour soi et ont une charge mentale souvent proche du débordement (épuisement très important, pleurs lors de l'entretien).

Cléo : Et pour vous la monoparentalité c'est quoi du coup ?

Pour moi, ça me fait du bien. C'est juste des fois, c'est compliqué pour euh... parce que des fois, on est trop [*fait un signe avec ses mains au niveau du cou, comme étranglée*]... c'est trop de la charge. On veut prendre de l'air un peu. Mais ça va... Parce qu'avant, ils ne portaient pas chez leur père. Il a fait une petite bêtise. Alors, 6 mois, ils ne sont pas allés chez lui. Alors, c'était très dur pour moi. Vraiment très dur. Je ne pouvais pas sortir. [...]

Cléo : Et vous arrivez le week-end, les week-ends où ils sont chez leur papa, à prendre un peu de temps pour vous ? Oui, oui, oui. Soit je vais à la salle, je vais voir mes cousines, ma tante. Ouais, ça me fait vraiment du bien quand ils partent. Comme ça, je décharge, je décharge l'énergie négative, ouais. *Nassayem, garde principale, 2 enfants (3-5), RSA*

Néanmoins, **ce droit de visite et d'hébergement peut aussi se transformer en charge supplémentaire pour les femmes**. Tout d'abord, beaucoup de femmes soulignent que les pères ne respectent pas toujours leurs jours de garde, notamment lorsque les enfants grandissent, les obligeant ainsi à s'adapter en permanence. Ainsi, les femmes rencontrées sont obligées d'intégrer dans leurs plans la possibilité que le père ne prenne pas les enfants en prévenant au dernier moment. Dans plusieurs cas, les pères ont aussi pris la décision individuelle de déménager dans des espaces non accessibles en transport en commun ou très éloignés du lieu de vie d'origine obligeant les mères à faire parfois plusieurs centaines de kilomètre pour amener et ramener les enfants. Enfin, les mères réalisent auprès de leurs enfants un important travail émotionnel de *gatekeeper* entre le père et les enfants, pour assurer le maintien d'une relation parfois compliquée (Protar, Modak, 2023). Cette charge mentale et émotionnelle souvent peu visible est pourtant importante et coûteuse au quotidien, surtout lorsque les relations avec l'ex-conjoint sont dégradées.

Un dernier aspect qui est revenu régulièrement des entretiens avec les professionnelles de l'accompagnement rencontrées ainsi qu'avec l'association Pluri'elles (Fondation Boissel) est le **maintien des violences** à travers l'enfant. En effet, ce droit de visite et d'hébergement oblige les femmes, lorsqu'elles ont des enfants encore jeunes, à maintenir des contacts réguliers avec le père des enfants. En cas de violences conjugales précédant la séparation, ce droit des pères peut par conséquent amener ces violences à rester présentes (Baronnet et al., 2021 ; Jouanneau, 2024).

Cléo : Et du coup, si toi, tu avais programmé quelque chose ou quoi... ? C'est ça ! Je lui dis que tu me préviens, s'il vous plaît. Il m'envoie des messages au dernier moment. « Ah, désolée, je ne suis pas rentré. » Mais comment t'as pas rentré ? Tu vois, la dernière fois, on a décidé de partir entre voisines. On était trois. On a décidé d'aller au hammam, au spa. Tu vois ? Oui, faire un petit truc. On a réservé et tout, on a dit c'est pour nous, et au final je me trouve avec les enfants. Je leur dis je peux pas aller comme ça parce que je suis pas tranquille après, ben ça sert à rien, je pars pas, on attend le semaine d'après, il sera là, eh ben non. *Isra, garde principale, 2 enfants (14-16 ans), aide-ménagère*

L'obligation d'adaptation au père des enfants se retrouve aussi dans les situations de garde alternée avec des jours de garde qui ont souvent été décidés en fonction de l'emploi du temps professionnel du père plutôt que de celui de la mère. Cela reporte ainsi souvent sur cette dernière les charges liées aux activités et au mercredi des enfants. Les déménagements non-concertés du père des enfants dans une commune différente de celle décidée au moment de la séparation est aussi revenue ici, obligeant la mère à prendre en charge les enfants sur la semaine d'école où ils sont normalement chez leur père.

Alors, moi, j'avais demandé à faire plus progressivement, entre guillemets, à faire des demi-semaines au départ, pour que ce soit moins violent pour les enfants qui n'avaient jamais vécu ça. Je trouvais que c'était très brutal de leur demander ça. Lui, le papa, du point de vue professionnel, ça ne l'arrangeait pas du tout. Donc, il n'a pas voulu entendre parler d'autre chose. Pour lui, c'était une semaine, une semaine, point barre. Voilà, ce n'était pas possible d'envisager autre chose. Donc, ça a été très, très compliqué au début. [...] Cet été, on a fait, au mois d'août, on a fait deux semaines, deux semaines. Deux semaines sans nouvelles, c'est très, très, très long. Que ce soit pour eux ou pour les adultes qui sont concernés, quand on n'a jamais fait. [...] Pour moi, c'est très violent. Et je trouve qu'imposer ça aux enfants... Parce qu'en fait, au début, je pense que les enfants ont demandé à téléphoner le soir pour dire bonne nuit. Et lui, il ne souhaitait pas ça. Parce que pour lui, c'était compliqué à gérer. Éventuellement, les pleurs d'après le coup de fil ou les enfants qui ne veulent plus aller se coucher parce que maman leur manque... Et il a coupé court à ça. Et voilà, on n'appelle plus. *Anne-Laure, garde alternée, 3 enfants (5-11-13 ans)*

Encadré 5 : quelques chiffres du CIDFF sur les demandes juridiques des femmes

Sur 329 femmes en situation de monoparentalité qui ont contacté le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Sud-Isère en 2023 pour un entretien juridique, les questions revenant le plus sont :

- Le lieu de résidence de l'enfant et le droit de visite et d'hébergement
- Les procédures devant le JAF et le droit à l'aide juridictionnelle
- Les pensions alimentaires et le recouvrement des pensions non versées
- Le divorce et la séparation du couple et les conséquences patrimoniales
- L'autorité parentale
- Les violences et le dépôt de plainte
- Les conséquences sociales et fiscales de la séparation (rattachement des enfants, droit aux prestations familiales)
- Droit au séjour
- Le délit de non-présentation d'enfant

Faire face aux difficultés pratiques de la monoparentalité : la famille, entre soutien éventuel et charge supplémentaire

En raison d'une perspective occidentale de la parentalité ancrée sur la famille nucléaire, peu de recherches se sont intéressées à la mobilisation des réseaux de solidarité familiaux pour faire face aux difficultés de la monoparentalité, notamment en dehors des catégories sociales les plus précaires. Il est néanmoins possible de constater que, si la famille peut être une ressource pour l'organisation quotidienne ou ponctuelle avec les enfants, elle peut aussi devenir une charge supplémentaire pour la mère solo.

Une entraide qui peut prendre des formes et temporalités multiples

Quelle que soit la catégorie sociale de la personne concernée, la famille peut être un soutien dans l'organisation quotidienne ou à des moments charnières comme la séparation. Cependant cet investissement est variable selon sa proximité géographique et personnelle. **Cette solidarité se fonde principalement sur la lignée féminine.**

Le soutien de la famille est celui auquel il est le plus souvent fait référence dans la littérature en cas de problèmes ou de besoins particuliers, notamment lors de la séparation. Celui-ci est encore essentiellement le fait de la lignée féminine, notamment les grand-mères chez qui un impératif moral de protection de ses enfants et petits-enfants peut exister (Protar, Modak, 2023). Néanmoins, dans les entretiens réalisés au cours de cette étude, la présence familiale et le recours à cette dernière est loin d'être une évidence, notamment lorsque les mères sont en situation de migration (internationale ou infranationale).

Lorsque ce soutien existe, il peut prendre différentes formes. Directement après la séparation, **ce soutien peut se manifester à travers un hébergement temporaire** pouvant durer jusqu'à plusieurs mois. C'est le cas de deux des femmes rencontrées. Selon le travail de F. Deshayes (2018) sur les familles monoparentales précaires, l'hébergement chez l'entourage familial, notamment chez la grand-mère, est courant en attendant l'attribution d'un logement social. Cependant, cette aide est

souvent ambivalente puisqu'elle s'associe à une obligation morale de la famille qui repose tout de même souvent sur une mutualisation des revenus et sur des échanges de services. Ces échanges peuvent parfois provoquer un lien de dépendance, notamment en l'absence de codification explicite de ces derniers. Selon l'étude de Deshayes (2018) et le travail d'A. Piersen (2023), ce régime d'obligation et réciprocité reste néanmoins fragile et peut prendre rapidement fin en cas de crise, notamment économique au sein de la famille, soulignant l'instabilité de la situation des familles monoparentales précaires hébergée chez des tiers. En 2019, 9% des familles monoparentales font parties d'un ménage complexe, contre 3% des couples avec enfants (Algava et al., 2023).

Cette solidarité familiale peut aussi prendre la forme de **prise en charge quotidienne ou hebdomadaire des enfants**. Selon Algava et al. (2023), les solidarités familiales semblent être plus importantes pour les familles monoparentales et surtout autour des jeunes enfants : dans 30% des cas chez les familles monoparentales, les grands-parents prennent au moins une fois par semaine les enfants, contre 20% chez les parents en couple. Cependant, la solidarité familiale étant un phénomène peu étudié, cela reste difficilement quantifiable. Dans les catégories plus défavorisées, Protar et Modak (2023) et Deshayes (2018) soulignent l'importance de la « *circulation des enfants* » dans les catégories populaires, notamment lors de l'adolescence face à une période de « fatigue maternelle » liée au surinvestissement des mères solos pendant l'enfance des enfants. Les entretiens réalisés n'ont pas permis de révéler cette thèse, cependant, plusieurs femmes mettent en avant le rôle des parents pour leur permettre une organisation quotidienne plus flexible, notamment lorsqu'elles travaillent à plein temps, ou comme solution de garde ponctuelle pour s'octroyer quelques moments de répit et de loisirs.

Alors, moi, je pars de chez moi, c'est 7h du matin. J'arrive, je prends ma fille, je la jette chez mes parents. Parce que c'est mes parents la garde [rire]. Heureusement que je les ai. Qui eux, la gèrent le matin et l'emmènent à l'école. Entre midi et deux, moi, je voulais la mettre à la cantine, mais mes parents ne veulent pas, ils la veulent. Donc, ils vont la chercher, ils la font manger. Par contre, le soir, je l'ai mise au périscolaire. Comme ça, je peux... Si je dois finir à 17h, c'est pas grave. Si je dois finir à 18h, 17h30. *Aline, garde principale, 1 enfant (7 ans), Fonction publique territoriale (C)*

Et là, je sais qu'il y a des dimanches où j'ai mon activité, mais où j'ai ma fille. Du coup, dès que j'avais les... Enfin, j'avais les dates en septembre ou en juillet, je crois. J'avais déjà les week-ends prévus avec ma fille, donc j'ai donné toutes les dates à mes parents. Comme ça eux, mes parents c'est bloqué. Et après, à chaque fois que je leur dis, dès que je leur demande quelque chose à mes parents, vous avez le droit de dire non. Parce qu'ils ont du mal un peu à dire non. Mais voilà, mais généralement, je sais que je peux toujours faire mon activité. *Lucie, garde alternée, 1 enfant (2 ans), Fonction publique territoriale (A)*

Une dynamique de **dons et contre dons monétaires** peut aussi avoir lieu avec des aides financières de la famille pour retrouver un logement ou de manière plus systématique (Lisse, 2007 ; Protar, Modak, 2023).

Enfin, les recherches ont mis en avant une différence notable entre les pères et mères solos : les pères sont en effet plus soutenus de manière automatique par les femmes de leur entourage familial, que ce soit par leur mère ou par leur nouvelle compagne (en plus de la mère des enfants qui continuent à jouer le rôle de *gatekeeper*). Cela repose notamment sur la supposition spontanée que les pères solos auraient plus besoin d'aide, par rapport à des mères solos compétentes en matière de parentalité « par nature » (Protar, Modak, 2023).

Lorsque les parents deviennent plus âgés : une contrainte qui s'ajoute à des emplois du temps déjà surchargés

Lorsque les grands-parents vieillissent, ces derniers peuvent aussi devenir une charge supplémentaire pour les mères solos qui se retrouvent prises en tenaille entre leur rôle de mère et un rôle d'aidante auprès de leurs parents vieillissant.

La chercheuse Dorothy Miller a créé l'expression ***génération sandwich*** pour décrire la **génération, principalement composée de femmes, qui porte à la fois la charge de jeunes enfants et de parents vieillissant, en parallèle d'un travail rémunéré**, ne leur permettant plus de trouver du temps pour soi. Miller (1981) a notamment souligné les conséquences professionnelles importantes associées à cette double situation d'aidante et de parents, obligeant certains sacrifices professionnels face à la charge mentale et physique extrême. Pour les mères solos, cette situation est d'autant plus complexe que leur emploi du temps est déjà saturé entre les charges domestiques et professionnelles. Ce fut le cas de deux femmes rencontrées dans le cadre de cette étude qui ont dû pendant plusieurs mois faire des allers-retours quotidiens sur leur pause méridienne pour emmener leur mère malade à ses soins en parallèle d'un travail et d'une parentalité à plein temps (dont l'une avec un enfant en situation de handicap). Dans ces deux situations, la grand-mère était jusqu'à présent une aide pour la garde de leurs enfants et c'est en quelques mois que leur situation s'est dégradée, les mères solos passant alors d'aidées à aidantes.

Ma maman est tombée malade et donc, il fallait aussi, pareil, qu'il fallait que je sois, par exemple, prendre rendez-vous chez le médecin pour ma maman. Donc, je devais partir d'ici à midi pour aller chercher ma maman, pour la redescendre au médecin, pour la remonter chez elle et pour revenir ici travailler. Donc, si j'avais pas eu le parking [au travail], ça n'aurait pas été possible.

Nicole, garde principale, 1 enfant (13 ans), fonction publique (C)

Faire face aux difficultés pratiques de la monoparentalité : des réseaux de solidarité féminine construits autour de l'école ou du quartier

Face aux difficultés pratiques de la monoparentalité, la famille n'est pas le seul relais qui puisse exister : des réseaux d'entraide peuvent se construire autour des enfants. Les recherches sur ce sujet portent essentiellement sur les réseaux des familles monoparentales précaires. Cependant, d'après les entretiens réalisés avec des familles de catégories sociales plus favorisées, ces stratégies ne sont pas réservées aux catégories populaires. Cette partie proposera une catégorisation des réseaux d'entraide existants, au croisement des rapports sociaux de genre, ethnoracial et de classe : il s'agit ici d'une esquisse d'idéal-type, décrivant ainsi des traits principaux structurants, sans pour autant que chaque situation particulière puisse s'identifier parfaitement à l'une des catégories.

Des réseaux fondés autour de l'école et composés de « mamans solos » pour les catégories moyennes et supérieures

Dans le cadre de ce travail, de nombreux entretiens ont été réalisés avec des mères solos appartenant à des catégories sociales moyennes/favorisées. Les recherches qualitatives disponibles sur les familles monoparentales étant principalement fondées sur les familles les plus précaires, cette partie se fonde exclusivement sur l'analyse des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude. **Dans les catégories plus favorisées, les réseaux d'entraide semblent se fonder**

essentiellement autour de l'école, entre « mamans solos » pour des aides ponctuelles et avec une temporalité limitée.

En effet, la construction du réseau se fonde exclusivement autour des enfants et de l'espace scolaire plutôt que du quartier d'habitation, les mères se rencontrant principalement lors des conseils de classe ou à la sortie de l'école. Dans l'ensemble des entretiens, cette solidarité féminine repose exclusivement sur des échanges entre « mamans solos ». Ce point est plus ou moins conscientisé chez les femmes, cependant, la plupart d'entre elles soulignent que cela permet d'éviter des situations de « gêne » : demander de l'aide à des parents en couple serait plus gênant car cela se fonderait moins sur de l'entraide et de l'échange, que sur une aide à sens unique. L'une d'entre elle décrit leurs pratiques comme du « troc d'enfants ». Les femmes interrogées soulignent se reconnaître rapidement entre « mamans solos » à la sortie de l'école ou lors des réunions de parents. Ces réseaux de solidarités sont en général composés de quelques femmes seulement. Ils fonctionnent sur la base de groupes Whatsapp sur lesquels les femmes peuvent demander de l'aide en cas de besoin urgent et ponctuel, comme sortir son enfant du périscolaire en cas d'embouteillages. En cas de situations particulières (comme une astreinte de nuit), il peut aussi y avoir une organisation interindividuelle qui se déclenche en cas de problème. Une caractéristique structurante de ces réseaux se fonde aussi sur sa temporalité limitée : il ne s'agit pas d'échanges quotidiens ou hebdomadaires, mais bien d'échanges ponctuels en cas de problèmes ou d'urgence. De plus, ces réseaux n'ont pas vocation à persister à la fin de l'école des enfants et se séparent donc lors de l'entrée au collège.

Enfin nous on l'a fait à l'école. On est trois, quatre mamans. Et on s'est créé un groupe. Et celle qui est en galère, elle lance un SOS. Et du coup, comme on habite toutes le même quartier, on a quand même... ouais on fait des relais, on se les passe [rire] [les enfants]. En même temps, on est toute seule donc faut bien s'entraider... Et puis, on va au même endroit, ce serait dommage de pas s'aider quoi.

Cléo : OK d'accord. Donc du coup, c'est juste des mamans qui sont solo aussi ? Ou il y a des couples...

Non... non plutôt en solo [rire]. Je crois que c'est non. Je crois qu'on a un problème avec les papas et les mamans. C'est les mamans solos [rire]. Je crois qu'en fait, quand on a besoin d'aide, on va vers des gens qui ont aussi besoin d'aide. Parce que du coup, c'est un échange de bons procédés. Il n'y a pas de gêne.

Cléo : Vous avez l'impression d'être...

D'être en demande. Voilà. Non, nous c'est plus... on fait du troc d'enfants [rire]. Ça fait pas « j'ai besoin de ton aide ». C'est du troc. Par exemple de telle heure à telle heure, je sais pas comment faire, « Ah bah ma fille veut la voir, je te la récupère ». Non c'est, mais avec un couple, ça ferait... Je ne sais pas. J'ai jamais fait. *Aline, garde principale, 1 enfant (7 ans), fonction publique (C)*

Des catégories populaires et d'origine immigrée dont le réseau d'entraide s'organise autour du quartier d'habitation

A l'inverse des familles monoparentales de catégories plus favorisées, de nombreuses recherches qualitatives ont été réalisées sur les familles monoparentales précaires, notamment dans les QPV. Comme le souligne Lanseman (2021), **les mères solos des QPV, semblent plus « sur-affiliées » que isolées avec des réseaux d'entraide qui se fondent principalement sur le quartier, entre « mamans »**. Ces réseaux ont une inscription spatiale forte et peuvent permettre une entraide ponctuelle ou quotidienne sur le long terme.

Les mères de milieux populaires habitantes des QPV semblent en effet impliquées dans des réseaux de relations amicales, de voisinages et familiales (Lanseman, 2021). Pour ces dernières, la « débrouillardise sociale » (Lisse, 2007) semble être un mode de vie à part entière pour éviter une grande précarité et se permettre un peu de flexibilité. Les entretiens avec des femmes de quartiers

prioritaires : Pont-de-Claix, Mistral et Essart-Surieux confirment en grande partie les observations des deux chercheuses. En effet, des réseaux de solidarité très importants autour de ces femmes semblent exister, se structurant principalement sur le maillage du quartier et des espaces publics locaux, plutôt que sur l'école. Ces réseaux peuvent être antérieurs à la monoparentalité et se fondent par exemple sur des « communautés » ethnoraciales, associations de quartier ou MDH (surtout quand des groupes de femmes sont proposés comme à la MDH Anatole France), ou encore les parcs et espaces de jeux extérieurs pour enfants. Si ces réseaux d'entraide s'appuient encore une fois exclusivement sur des sociabilités féminines, ils sont cette fois structurés autour des « mamans » en général et pas uniquement des « mamans solos ». Dans les quartiers défavorisés, les difficultés soulignées par les mères de catégories moyennes/supérieures de demander de l'aide à des mères en couple semblent alors passer au second plan : c'est l'identité de « maman » qui est mise en avant.

Si ces réseaux ont un fonctionnement assez similaire à celui des mères solos de catégories plus favorisées, ils s'inscrivent néanmoins dans une temporalité différente. Ils vont en effet d'actions d'entraide ponctuelles en cas de besoins urgents, à des organisations structurées quotidiennes/hebdomadaires pouvant s'étendre sur plusieurs années. Ce réseau est souvent constitué de deux cercles concentriques : un premier cercle fondé sur une ou deux amies fixes avec qui une organisation régulière est possible, et un deuxième cercle de connaissances beaucoup plus large, joignables en cas d'urgence ponctuelle. Enfin, ces réseaux étant ancrés dans le quartier plus que sur l'école, ils se maintiennent souvent après que les enfants sont entrés au collège : des mères ayant des enfants aujourd'hui adolescents proposent ainsi leur aide à des mères ayant de jeunes enfants à l'école, car elles-mêmes ont bénéficié de ce réseau quelques années auparavant.

Je commence à m'organiser par rapport à mes enfants, par rapport à mon travail [juste avant la séparation]. J'ai rajouté les heures, tu vois ? Après, j'étais en contact avec une autre amie, qui m'aide pour garder mes enfants. Comme ça, je peux garder ses enfants. Comme ça, on s'arrange entre nous...

Cléo : OK. Et du coup, l'autre femme qui vous aidait, elle avait encore son...

Elle a son mari, oui. Oui, mais du coup, elle, elle travaille le soir. Moi, je suis là le soir. Je garde les enfants. Tu vois ? Et moi, je travaille la journée. C'est elle qu'elle garde mes enfants. *Isra, garde principale, 2 enfants (14-16 ans), aide-ménagère*

Après, par rapport à la garde, maintenant, mes enfants, ça va. Mais après, s'il y a une autre maman qui a besoin, je leur dis tout le temps, j'ai passé par là et je comprends. Si vous avez besoin, coup de main, je suis là. Surtout quand je suis à la maison, par exemple. Il n'y a pas de problème, ou le soir, tu as un problème, tu n'as personne, le mari n'est pas là. Par exemple, il est parti en voyage, il est parti au travail, tu ne te sens pas toute seule, tu peux m'appeler, il y a pas soucis. Si tu n'as pas de voiture, tu m'appelles, j'ai ma voiture. Il n'y a pas de souci, tu viens même taper à ma porte si je ne réponds pas à mon téléphone et tout.

Isra, garde principale, 2 enfants (14-16 ans), aide-ménagère

Des relais parfois absents dans le cadre d'une immigration récente ou en raison d'une situation encore instable

Si de nombreux parents solos interrogés s'inscrivent dans des réseaux de solidarités, ce n'est pas le cas de l'ensemble des personnes rencontrées. En effet, **certaines personnes dans des parcours d'immigration plus ou moins récents et sans présence d'une communauté soudée font face à un isolement très fort.**

C'est ici le cas de deux personnes que j'ai pu rencontrer : une femme et un homme. Il et elle ont tous les deux des parcours similaires avec une migration relativement récente ne s'inscrivant pas

dans une « communauté » locale, sans présence familiale préalable et dans une situation légale encore instable. Ce sont aussi ces deux personnes qui se sont retrouvées pendant plusieurs mois à la rue avec leurs jeunes enfants à leur arrivée. Tous deux déclarent n'avoir aucun relais sur le quartier pour s'occuper des enfants en cas de besoin, même s'ils ont des connaissances. L'association du Codase qui accompagne les jeunes en difficultés et leurs familles sur le quartier du Village Olympique a relevé la même problématique autour de familles souvent issues d'une immigration récente sur le quartier et sans aucun relais pour les enfants. Les deux parents rencontrés déclarent avoir eu des expériences négatives préalables dans le cadre de demandes d'aide que ce soit auprès de structures associatives (Casper) ou auprès d'autres mères du quartier (Alyssia). Face à ces expériences négatives, ils déclarent tous deux avoir décidé d'arrêter de demander de l'aide, même si cela les enferme dans des situations très compliquées. Ainsi, l'isolement s'associe à une souffrance et une fatigue très forte pour ces deux parents isolés. Il est néanmoins important de préciser que si ces deux personnes sont isolées en termes relais pour leurs enfants, elles ne sont pas non plus isolées socialement puisqu'elles participent aux activités d'une MDH et sont toutes les deux bénévoles auprès d'associations de solidarités locales.

Un jour [dame de la structure], elle a dit « Alyssia, tu sors pas là une soirée pour la pour boire le verre ? », je lui dis : « [XX] tu rêves là non ? ». Puis elle a dit « nous on a les voisins, solidarité etc ». Je lui dis : « il y a pas de solidarité, personne il t'aide avec les enfants ». Moi je dis rien parce que chacune a ses affaires à sa charge. Une par exemple, elle avait une petite garçon, elle habite toute seule, donc elle pouvait m'aider. Elle m'avait dit « Ah Alyssia, tu me dis à moi, pourquoi tu m'as pas cherché l'aide... » Et 2 fois que je cherchais l'aide : une fois parce que ma fille, elle était tombée jour-là et était à l'hôpital. Une autre fois je sais pas pourquoi mais c'était très important. Elle m'avait dit non donc moi je demande plus. *Alyssia, garde exclusive, 2 enfants (5-7 ans), RSA*

Encadré 6 (méthodologique) : Un biais de représentativité des parents solos rencontrés

Les parents acceptant de réaliser des entretiens avec un ou une chercheuse sont souvent des parents déjà bien intégrés dans le quartier. Cela est d'autant plus le cas pour cette étude car je suis passée par des structures des quartiers et un collège pour rencontrer des familles. Les familles les plus invisibles et les plus isolées sont souvent les plus difficiles à toucher lors d'études fondées sur des entretiens ce qui rend l'analyse de leur situation d'autant plus compliquée. C'est ce que souligne la MDH des Baladins lors de notre rencontre.

En effet, les professionnelles décrivent trois types de femmes : des femmes isolées, qu'il est très difficile de faire venir au sein de la MDH en dehors des ateliers sociolinguistiques ; des femmes qui ne sont pas isolées, mais qui ne sont pas non plus sur-affiliées au sein du quartier et qui par conséquent viennent souvent à la MDH pour créer du lien ; et enfin des femmes très intégrées au quartier qui se rendent peu à la MDH et qui participent à l'association d'habitantes du quartier (Mme Ruetabaga). Ainsi, les femmes que j'ai pu rencontrer dans les différents quartiers appartiennent plutôt à ces deux dernières catégories.

Encadré 7 : Comment est vécu la demande d'aide par les mères solos ?

Demander de l'aide n'est pas une évidence pour les parents solos. Si la littérature sur le sujet n'est pas exhaustive, Protar et Modak (2023) soulignent néanmoins l'ambivalence importante de la demande d'aide et de sa réception par les mères solos. Même si leur travail se porte sur la participation de la famille à l'éducation des enfants et à leur quotidien, les limitations qu'elles soulèvent ici semblent pouvoir s'élargir aux demandes d'aide de manière générale. Les deux autrices identifient trois difficultés principales.

Premièrement, **la sollicitation d'aide s'associe à une charge mentale importante** qui se retrouve chez l'ensemble des mères rencontrées lorsqu'il s'agit de s'organiser de manière régulière avec d'autres parents ou sa famille. Cette charge est double. Elle se fonde tout d'abord sur l'obligation de bien connaître les emplois du temps de chacun pour savoir quand demander de l'aide pour son enfant. Ensuite, la demande d'aide très régulière s'associe à un coût émotionnel lié à la dépendance face aux proches. Cet aspect est régulièrement remonté des entretiens avec des femmes ayant été hébergées plusieurs mois chez leurs parents.

Deuxièmement, **le sentiment de redevabilité envers la personne donneuse d'aide peut aussi être important** : cette deuxième dimension se rattache à la gêne ressentie par les mères solos à l'idée de demander de l'aide à des parents en couple n'en ayant pas forcément eux-mêmes besoin. C'est pourquoi, certaines mères rencontrées essaient de mettre en place des stratégies pour limiter cette impression de déranger la donneuse d'aide ou de « quémander ». Cela peut notamment passer par la restriction des demandes aux mères solos ayant les mêmes besoins et difficultés comme soulignée précédemment, ou par la facilitation maximale pour les personnes donnant l'aide.

Troisièmement, **demander de l'aide pour leurs enfants peut aussi mettre à l'épreuve leur identité maternelle**. Ce point est exacerbé chez les mères de catégories plus défavorisées pour qui leur identité sociale peut se fonder sur leur statut de mère. Cela se retrouve néanmoins chez l'ensemble des mères avec des sentiments de honte et de culpabilité associés à la demande, car partager l'éducation et demander de l'aide, c'est accepter de ne pas pouvoir faire seule. Dans ce contexte, le stigmate de la « mère défaillante » semble encore une fois planer dans le discours des

mères. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle si les mères seules acceptent de déléguer certaines tâches régulièrement ou ponctuellement à leurs parents, elles établissent souvent des limites liées à l'autorité parentale et l'exclusivité de la prise de décisions éducatives.

Cléo : Et du coup, quand tu étais avec tes parents, ça s'est bien passé ?

Ben, j'ai pris beaucoup sur moi. Non, non, j'ai pris beaucoup sur moi. Après, j'ai bien dit à mes parents, vous gérez pas ma fille.

Lucie, garde alternée, 1 enfant (2 ans), fonction publique (A)

Tu vois, c'est vraiment... Pas tout le temps, mais... en cas de besoins. Oui, c'est ça. Elles étaient là. En fait, je leur disais « vous n'avez pas besoin de ramener les enfants chez vous. Vous pouvez ramener vos enfants avec mes enfants et vous pouvez aller manger chez moi. Il n'y a pas de souci. » Comme ça, tu vois... Comme ça, la personne, elle est... Oui, c'est trop après. Moi, j'ai honte, je vous dis la vérité. Je ne peux pas forcer trop les gens... Eh bien, je dis « non, non, il n'y a pas de souci. Tiens les clés. Tu peux aller chez moi. Juste les garder, s'il vous plaît, comme ça. Je ne peux pas aujourd'hui ». Il n'y a pas de souci en fait. Heureusement, il y a des gens sympas autour. Ah oui. Parce que toute seule... *Isra, garde principale, 2 enfants (14-16 ans), aide-ménagère*

Faire face aux difficultés éducatives et émotionnelles : un besoin de légitimation et d'aide dans le travail parental

Malgré l'existence de réseaux pour aider les mères seules face aux contraintes logistiques et matérielles de la monoparentalité, l'ensemble des parents solos interrogés répondent « oui » à la question « vous êtes-vous déjà sentie isolée ou seule avec vos enfants ? ». Ce sentiment d'isolement semble reposer sur la charge mentale très importante et les difficultés éducatives liées à la monoparentalité.

Selon Pothet (2023), les familles monoparentales ont des demandes plus importantes de soutien en matière de parentalité par rapport aux couples avec enfants, notamment dans les relations avec l'école et dans la gestion de l'autorité parentale. Face aux décisions éducatives qu'elles doivent prendre seules et aux normes de la « bonne parentalité » auxquelles elles sont soumises, les mères solos ont besoin d'être légitimées par des professionnels et professionnelles et de rompre avec l'isolement ressenti en termes de travail parental (Pothet, 2023). Ce besoin de légitimation et de soutien face à l'éducation se retrouve dans les entretiens quelle que soit la catégorie sociale.

Il faut vraiment être attentive à tout. Et rester forte, en fait. Parce que... Parce que si... Voilà, c'est connu, quoi. Si on s'écroule, il y a tout qui s'écroule derrière. C'est... C'est comme ça. Donc, non, non, il faut tenir le coup, il faut vraiment penser à leur avenir, aux enfants. Euh... aussi, être bien à soi, déjà. Moi-même, il faut que je pense à moi, parce que si moi j'ai pas ma stabilité psychologique, on va dire, ben c'est dur, c'est compliqué hein. C'est une maman dépressive qui gère ses enfants seule, franchement, la pauvre, ça doit être compliqué, quoi. *Khéira, garde principale, 2 enfants (13-15), employée à 80%*

Des stratégies différenciées de soutien et légitimation sont mises en place par les parents solos en fonction de leur catégorie sociale. En effet, **les catégories moyennes/favorisées ont beaucoup tendance à avoir recours à des accompagnements individuels qui prennent souvent la forme d'un suivi psychologique sur le long terme** : sur toutes les femmes rencontrées appartenant à des catégories favorisées, une seule n'est actuellement pas suivie par une psychologue. Ces suivis sont non-remboursés mais sont considérés comme nécessaires par toutes ces femmes, non seulement pour extérioriser et prendre un moment « à soi », mais aussi et surtout pour demander conseils dans leur parentalité. Cet aspect est renforcé au moment de l'adolescence des enfants, lorsque la communication est difficile. L'intervention d'une tierce personne pour leur permettre de prendre du recul et de développer des stratégies d'apaisement et de discussion est considérée comme bénéfique. Les psychologues ont donc ici un rôle essentiel d'accompagnement

des femmes, mais aussi de légitimation de leurs « bonnes » pratiques parentales. Elles sont par conséquent considérées comme des « personnes ressources » pour les femmes, comme peuvent l'être leurs avocats ou avocates au moment de la séparation.

Et du coup, oui, là, on se sent quand même euh... en difficulté. Après, ça va, j'avais des personnes ressources : ma psychologue, et puis lui, il est suivi aussi. Voilà. Donc du coup, forcément sur le coup, on est seule et c'est difficile, donc on essaye d'essayer de mettre le pas de côté, mais ce n'est pas toujours facile. Voilà. Mais j'ai la chance quand même d'avoir des personnes ressources qui m'aident au quotidien, où je décris la situation et elles me disent « voilà, comment on pourrait trouver... Réagir », sans être dans le frontal. *Jacqueline, garde alternée, 2 enfants (10-13), fonction publique (A)*

Pour les femmes de milieux populaires, leurs besoins de soutien psychologique et éducatif sont tout aussi prégnants dans les entretiens. Cependant, la possibilité d'avoir recours à un suivi psychologique n'est que rarement possible, les dispositifs d'accompagnement public étant saturé et les coûts de recours à des psychologues non conventionnés trop importants pour ces dernières. **Les mères ont donc plutôt tendance à avoir recours à des solutions collectives pour se légitimer et s'entraider.**

De manière similaire à ce qui a été observée autour de la solidarité face aux difficultés logistiques, les mères plus précaires ont recours aux dispositifs d'entraide locaux : groupe de femmes au sein des MDH, comme c'est le cas à la MDH Anatole France ou Les Baladins ou associations de quartier comme La Casa des Iles à Pont-de-Claix où des temps seulement entre mères sont mis en place pour s'écouter et se détendre. C'est la raison pour laquelle les mères solos se saisissent assez largement des dispositifs d'accompagnement à la parentalité présents dans les quartiers (MDH, Centres sociaux, Codase/Apase, LAEP). En plus de ces échanges collectifs entre pairs, la crèche, l'école, comme le collège dans une moindre mesure, représentent aussi des lieux ressources et de légitimation essentiels pour ces mères. Les professionnelles de la Petite enfance rencontrées au sein des différentes communes de la métropole soulignent en effet leur rôle de « personnes ressources » pour les mères solos avec de jeunes enfants, qu'elles accompagnent beaucoup informellement dans leur parentalité, mais aussi dans de nombreuses autres démarches personnelles.

Dans les entretiens, nombreuses sont les mères solos qui décrivent aussi entrer régulièrement en contact avec l'école pour savoir ce qu'elles pourraient faire de plus pour aider leurs enfants, être parents délégués ou accompagner les sorties d'école faisant déjà partie du quotidien de la plupart d'entre elles. Cet engagement auprès de l'école semble être pour elles un levier essentiel pour prouver leur investissement dans la scolarité de leurs enfants, les mères seules étant sommées de « performer » leur rôle parental par rapport aux parents en couple (Piersen, 2023).

Par ailleurs, les remarques des professionnels et professionnelles de l'éducation sont aussi prises très sérieusement et écoutées par ces mères solos : les remarques positives des enseignants sont mobilisées dans les entretiens comme une source de fierté et de légitimation de leur « bonne » parentalité. La principale d'un des collèges de quartier défavorisé interrogée dans le cadre de cette étude souligne aussi son rôle auprès des mères solos en demande, faisant le lien avec le reste du maillage territorial (MDH, LAEP, PRE, associations locales telles que le Codase) pour s'assurer de leur intégration locale. Ces espaces publics rattachés à la garde et la scolarité des enfants jouent donc un rôle central pour les mères seules de quartiers plus défavorisés.

Oui, les filles elles vont trop bien à l'école. La petite à la maison, elle est pénible, parce qu'elle profite, elle est la petite. Mais à l'école, la maîtresse, elle m'avait dit que c'était la meilleure de l'école l'année dernière. J'ai pleuré quand elle m'avait dit ça, je m'attendais pas à ça. Elle m'avait dit elle prend soin de tout, elle travaille trop bien, elle est trop gentille, elle écoute beaucoup, elle

L'aimait trop la maitresse. Mais la grande, après, la grande je sais, la grande elle est extraordinaire. La maitresse de la grande, elle m'avait dit l'année dernière : « j'ai jamais eu une enfant comme ça ». *Alyssia, garde exclusive, 2 enfants (5-7 ans), RSA*

Cléo : Et oui, du coup, il n'y a pas eu de soucis pour... Enfin, ils n'étaient pas surpris [à l'école], etc ?

Non. Non. Au contraire, ils disent que pour ma fille, « *t'as une maman courageuse* », quoi. Toujours ils disent ça, ouais. C'est toujours positif, ouais. Toujours je demande par rapport à mes enfants et qu'est-ce que je peux faire plus, si... Voilà. Qu'est-ce que je peux faire, quoi. *Meissa, garde exclusive, 2 enfants (4-6 ans), RSA*

Encadré 8 : « maman solo », une identité revendiquée

Les mères solos rencontrées dans le cadre de ces entretiens semblent mener un travail important de retournement des stigmates disqualifiant de mère seule avec ses enfants ne se conformant pas aux normes sociales de la parentalité et du genre. Le terme « maman solo » est mobilisé par toutes les mères rencontrées comme pour construire une nouvelle catégorie à laquelle elles pourraient s'identifier positivement et se sentir socialement valorisées. Être « maman solo », c'est transformer une identité stigmatisée en une identité positive et normalisée, associée à des caractéristiques de courage et de liberté. De nombreuses mères mettent en avant la normalité de leur situation en mobilisant par exemple la proportion nationale de mères solos ou en soulignant la continuité de leur travail de mère par rapport à leur situation de couple. Elles revendiquent par ailleurs cette situation, non plus comme quelque chose de seulement subi, mais comme une fierté en utilisant des adjectifs tels que « battante », « guerrière », « femme forte ». Elles soulignent aussi leur évolution positive par rapport à leur situation de femmes en couple, en faisant notamment référence à l'indépendance qu'elles ont acquise (travailler, passer le permis), voire à leur liberté, malgré les charges supplémentaires.

Ma famille, ils m'ont dit, tu es dégourdie, tu t'en sors bien. Oui, parce que je suis vraiment améliorée depuis que je me suis séparée avec lui. Oui. J'ai refait mon permis, j'ai rempli ma maison. *Nassayem, garde principale, 2 enfants (3-5 ans), RSA*

Je veux dire, en tout cas, une femme monoparentale hein, peut-être il y a des hommes monoparentales, mais une femme seule avec ses enfants, c'est une guerrière, en fait. Franchement, moi, je me considère comme une guerrière, et quel qu'en soit le sexe, homme ou femme seul avec ses enfants, je veux dire, c'est une bataille, mais une bataille dans le bonheur, en fait. [...] Mais après, s'il y a besoin, moi, je me dis, après, [...] s'il y a besoin de faire un témoignage, moi, je peux faire un témoignage, il n'y a aucun problème. Non mais voilà, pour dire que c'est pas parce qu'on est monoparental, en situation de monoparentalité, que voilà, qu'on est exclu, qu'on est isolé. On a le droit à une joie de vivre, voilà. Moi, en tout cas, je fais partie de cette catégorie de personnes qui refuse de se laisser aller, au contraire, qui... Moi, je ferai tout pour me battre, pour moi et pour mes enfants.

Khéira, garde principale, 2 enfants (13-15 ans), employée à 80%

A travers cette démarche, elles mettent en avant une logique de réappropriation de leur situation, bouleversant ainsi l'idée reçue selon laquelle avoir un enfant seule ne serait pas un choix. Quelle que soit l'origine de leur monoparentalité (maternité célibataire non choisie, séparation voulu ou subie), elles matérialisent l'idée que la monoparentalité peut tout à fait être choisie, *ab initio* ou *a posteriori*, comme le remarquait Lenouvel (2024).

A RETENIR...

- 1 La place du père au sein des familles monoparentales est ambivalente. Si la pension alimentaire aide les femmes à subvenir aux besoins des enfants, celle-ci est souvent insuffisante et peut placer les femmes dans une position de "quémandeuse" vis-à-vis de leur ex-conjoint. Dans la même optique, le droit de visite et d'hébergement peut permettre à la mère un temps de répit, mais il peut aussi s'associer à de nouvelles contraintes.
- 2 Face aux difficultés organisationnelles de la monoparentalité, les parents solos peuvent avoir recours à leur famille. Cependant, ce recours est variable en fonction de la proximité géographique et personnelle de la famille. De plus, celle-ci peut se transformer en charge supplémentaire lorsque les parents deviennent vieillissant, à l'image de la "génération sandwich", devant composer avec les enfants et les parents âgés (D. Miller).
- 3 Les mères seules sont intégrées dans des réseaux de solidarité au croisement de rapports sociaux de genre, de classe et ethno-raciaux. Certains parents solos avec des parcours migratoires récents et une situation légale instable peuvent néanmoins ne pas avoir de relais du tout au sein du quartier pour s'occuper des enfants en cas de besoins.
- 4 Face aux difficultés éducatives, les mères seules décrivent toutes un sentiment d'isolement. Pour légitimer leur parentalité, ces dernières développent différentes stratégies. Pour les plus défavorisées, cela repose sur un recours à des dispositifs collectifs sur le quartier, alors que pour les mères seules de catégories moyennes/favorisées, cela passe par un suivi psychologique régulier.

Une prise en compte grandissante des familles monoparentales dans les politiques publiques, mais encore inadaptée au regard de leurs conditions de vie

Face aux enjeux relevés autour des familles monoparentales, que ce soit en termes de niveaux de revenus, conditions de travail, saturation temporelle et mentale quotidienne, enjeux éducatifs, difficultés d'articulation vies professionnelle – familiale – personnelle, ou encore à l'existence ou non de réseaux sur lesquels se reposer : quelles places ont ou peuvent avoir les politiques publiques ? Dans cette perspective, nous proposerons tout d'abord un aperçu des politiques actuelles à destination des familles monoparentales, de leur évolution à l'échelle nationale et de leur impact pour le quotidien des familles. Ensuite, nous reviendrons plus spécifiquement sur l'importance du maillage territorial d'accompagnement de l'ensemble des familles et des limites qui ont pu être relevés. Ce travail sur le réseau de politiques et de dispositifs locaux se fondera sur les entretiens individuels réalisés avec les structures locales, et sur les résultats d'un atelier collectif entre professionnels et professionnelles.

Des politiques nationales prenant de plus en plus en compte la situation des familles monoparentales précaires...

Face aux difficultés que rencontrent les familles monoparentales au quotidien, les politiques nationales ont évolué à la fois dans leur prise en compte de la monoparentalité dans les prestations et l'accompagnement proposés aux familles monoparentales, et dans la manière dont les prestations elles-mêmes sont construites.

Une prise en compte grandissante de la situation des familles monoparentales au sein de la branche famille de la sécurité sociale

Depuis les années 1970, les familles monoparentales sont loin d'être les grandes oubliées des politiques publiques : dès le VII^e Plan quinquennal (1976), elles avaient déjà été identifiées comme l'une des principales figures de la « nouvelle pauvreté ». Depuis, elles ont régulièrement été ciblées en tant que public prioritaire par des politiques publiques spécifiques et par l'adaptation des politiques sociales existantes (Collombet, Math, 2024). Pourtant, cette idée reçue perdure et les familles monoparentales sont périodiquement « redécouvertes », comme avec la crise des gilets jaunes ou les violences urbaines de 2023.

Actuellement, les familles monoparentales bénéficient de deux types de prestations de la branche « famille » de la sécurité sociale : des prestations issues d'une redistribution horizontale, c'est-à-dire des ménages sans enfants vers les ménages avec enfant(s) ; et d'une redistribution verticale, ciblant les ménages les plus vulnérables économiquement. Ces prestations se fondent sur deux objectifs de plus en plus structurants : l'égalité femmes-hommes qui se matérialise par des prestations favorisant la biactivité et la conciliation vie professionnelle et vie personnelle, et des objectifs de bien-être et développement de l'enfant (Collombet, Math, 2023). Certains chercheurs parlent même de « parentisation » de l'action publique pour souligner l'accroissement des prestations sociales à destination des familles (Pothe, 2023).

Aujourd'hui, la plupart des prestations de la branche famille sont en effet adaptées à la situation des familles monoparentales, que ce soit par une majoration des montants des prestations, par une majoration des plafonds de revenus pour les prestations sous conditions de revenus, ou par une majoration de la durée de la prestation (Collombet, Math, 2023).

Par ailleurs des adaptations et prestations dédiées aux familles monoparentales ont aussi été mises en place : l'attribution d'une part fiscale supplémentaire pour limiter les impôts sur le revenu (et souvent prise en compte dans le prix des services municipaux, tels que les crèches ou les centres aérés) ; l'aide à la garde d'enfant pour les demandeurs d'emploi (AGE) ; la mise en place de l'allocation de soutien familial (ASF), distribuée à quatre famille monoparentale sur dix en 2018 (CCSS, 2020A); la création de l'Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires (ARIPA) en 2018.

L'ARIPA propose de l'intermédiation financière entre les deux parents, collectant auprès du parent verseur la pension pour ensuite la reverser au parent gardien. Les objectifs de cette agence sont donc à la fois de limiter les risques de pension alimentaire non versée, sécuriser son versement et limiter les risques de tensions avec l'ex-conjoint décrites précédemment. Cependant, ce service n'est activé que sur demande et preuve du non-versement de la pension alimentaire, qui doit être apportée par le parent gardien.

L'ensemble des prestations dont bénéficient les familles peuvent être catégorisées sous deux objectifs principaux. **Desserrer les contraintes en termes de revenus tout d'abord, qui se rattachent aux coûts directs des enfants, comme l'ARS ou l'ASF. Desserrer ensuite les contraintes en termes de temps liés aux enfants pour favoriser la conciliation vie professionnelle et vie personnelle/familiale à travers des prestations agissant plutôt sur les coûts indirects des enfants**, comme le Complément libre choix du mode de garde ou l'AGE.

	Prestation dédiée	Majoration des plafonds	Majoration des montants	Majoration de durée
Allocations familiales (Af)				
Complément familial		X		
Allocation de soutien familial (ASF)	X			
Aide à la garde d'enfant (AGE)	X			
Allocation de rentrée scolaire (ARS)				
Prime à la naissance et à l'adoption		X		
Allocation de base (Ab)		X		
Complément de libre choix du mode de garde (CMG)		X	X	X (en 2025 mais pas encore votée)
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)				X
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)			X	
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)		X	X	
Revenu de solidarité active (RSA)		X	X	
Prime d'activité		X	X	

Source : Collombet, Math, 2023 et adaptation par autrice

Figure 19 : Les aménagements des prestations familiales et sociales pour les parents isolés

Par ailleurs, ces dernières années, un ciblage accru des foyers les plus modestes a eu lieu dans l'attribution des aides de droits communs. **Les familles monoparentales faisant plus souvent parties des déciles avec les plus bas revenus de la population, elles ont par conséquent bénéficié de ce ciblage renforcé** (OFCE, 2021). Par exemple, concernant l'ARS, qui n'est pas spécifiquement adaptée aux familles monoparentales et fonctionne sur conditions de ressources, la moitié des bénéficiaires sont des parents isolés (CCSS, 2020A).

Au-delà des prestations financières, **les accompagnements de la CAF ont aussi évolué en faveur d'un ciblage accru des familles monoparentales**, comme le démontre Baronnet, Best, Brunet et Duvoux (2021) dans leur étude sur l'accompagnement des familles monoparentales par différentes CAF. Ce ciblage fonctionne sur le principe de « faits générateurs » qui peuvent avoir des impacts déstabilisant sur la situation des familles plutôt que sur des critères de ressources. Dans cette perspective, il ne s'agit donc pas de lutter contre les inégalités de revenus structurelles, mais bien de limiter les conséquences d'événements fragilisant sur le statut social actuel des individus. Parmi ces événements fragilisant, cinq situations ont été listées en 2019 : la séparation conjugale, le décès d'un parent ou d'un enfant, les impayés de loyers et la monoparentalité, celle-ci devenant alors une justification suffisante pour accompagner les parents. Trois types d'accompagnements sont privilégiés : le soutien à la parentalité, l'accès et le maintien dans le logement, et l'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, ce ne sont pas seulement autour des aides sociales matérielles et financières que le ciblage des familles monoparentales s'est accru, mais aussi autour de l'accompagnement plus qualitatif des CAF. Néanmoins si cette approche par le fait générateur permet d'accompagner les familles monoparentales plus souvent, il reste néanmoins questionnable et potentiellement stigmatisant car il présuppose que la monoparentalité serait automatiquement associée à des difficultés supplémentaires. De plus, il ne vise pas la diminution des inégalités sociales, mais le maintien du statut social précédent la monoparentalité (Baronnet et al., 2021).

Une évolution historique des politiques de lutte contre la pauvreté des parents solos : du maternalisme aux politiques d'activation

La plupart des recherches autour des politiques sociales soulignent l'absence de neutralité de l'action publique, notamment du point de vue du genre : *« un ensemble d'asymétries et de répartition des rôles productifs et reproductifs ont été stabilisés dans l'organisation de la protection sociale et, de ce point de vue, les systèmes assurantiels de type bismarckien comme celui qui prévaut en France sont parmi les plus inégalitaires au regard de la norme de l'égalité femme-homme »* (Baronnet et al., 2021). C'est pourquoi de nombreuses recherches portent sur l'évolution du traitement politique des familles monoparentales et des aides sociales qui leur sont attribués en l'absence d'emploi rémunéré.

L'action sociale tout d'abord se fonde sur deux logiques principales dont la proportion varie selon la période et les aides étudiées : la solidarité et le mérite. Le mérite suppose qu'être pauvre ne suffit pas à ouvrir un droit à des aides, mais qu'il faut prouver individuellement les mériter. La solidarité, à l'inverse, repose sur une responsabilité collective envers les plus démunis. Historiquement le fonctionnement des aides sociales françaises est fondé sur la solidarité plus que sur le mérite, à l'inverse des Etats-Unis par exemple. Enfin, une troisième logique transversale à la plupart des Etats sociaux occidentaux est celui du *male breadwinner model*, c'est-à-dire sur la division genrée du travail rémunéré et domestique (Périer, 2012).

C'est pourquoi, jusque dans les années 1990, l'origine de la pauvreté des femmes et des hommes n'étaient pas considérée comme la même. **La pauvreté des hommes s'expliquait par une absence de travail salarié rémunéré, leur valeur sociale étant fondée sur leur employabilité, alors que du côté des femmes, leur pauvreté se fondait sur l'absence d'un conjoint, leur valeur sociale reposant sur leur maternité.** Avant 1976, les aides sociales à destination des hommes et des femmes reposaient donc sur un modèle considéré comme « familialiste » (Périvier, 2012). Puis en 1976, ce modèle familialiste s'est associé à un modèle dit « maternaliste », avec la fondation de l'Allocation Parent Isolée. Cette allocation était attribuée aux mères seules pour leur permettre de rester au foyer avec leurs enfants plutôt que de devoir chercher un travail rémunéré : les mères seules percevaient donc un revenu pour leur activité de mère au foyer (Eydoux, Letablier, 2009). Ces dernières étaient alors automatiquement comptabilisées comme « inactives » plutôt que « chômeuses » (Périvier, 2012 ; Lanseman, Devetter, 2023).

A partir des années 1990, une rupture a eu lieu avec ce « maternalisme » des politiques familiales et sociales. Elle a été déclenchée par la montée du néolibéralisme et des théories de « trappe à inactivité » ou « trappe à chômage » des aides sociales sans contrepartie, comme l'API. Cette rhétorique de supposée désincitation financière des aides sociales fondées sur la solidarité, bien que non vérifiées scientifiquement, s'est soldée par la montée de la défiance envers les mères seules, dans les pays anglo-saxons, puis en France (Périvier, 2012). C'est notamment à cette période que les stigmates de mères seules calculatrices et/ou assistées vont apparaître dans les discours politiques et médiatiques, avec une représentation du chômage des mères seules résultant d'un choix rationnel de ces dernières (Lanseman, Devetter, 2023 ; Lanseman, 2024). Ce tournant néolibéral va provoquer la montée du mérite face à la solidarité dans les politiques sociales françaises, amenant dans un premier temps à la mise en place du RMI (1988), puis du RSA en 2009. Le RSA va venir remplacer à la fois le RMI et l'API, les mères seules bénéficiant aujourd'hui d'une majoration du RSA, tout en étant soumises aux mêmes droits et devoirs que les autres allocataires (sauf en présence d'enfants de moins de 3 ans sans mode de garde). Cette nouvelle allocation se fonde ainsi sur des logiques dites « d'activation », les bénéficiaires devant s'engager à rechercher activement un emploi en contrepartie de l'aide reçue (Lanseman, Devetter, 2023).

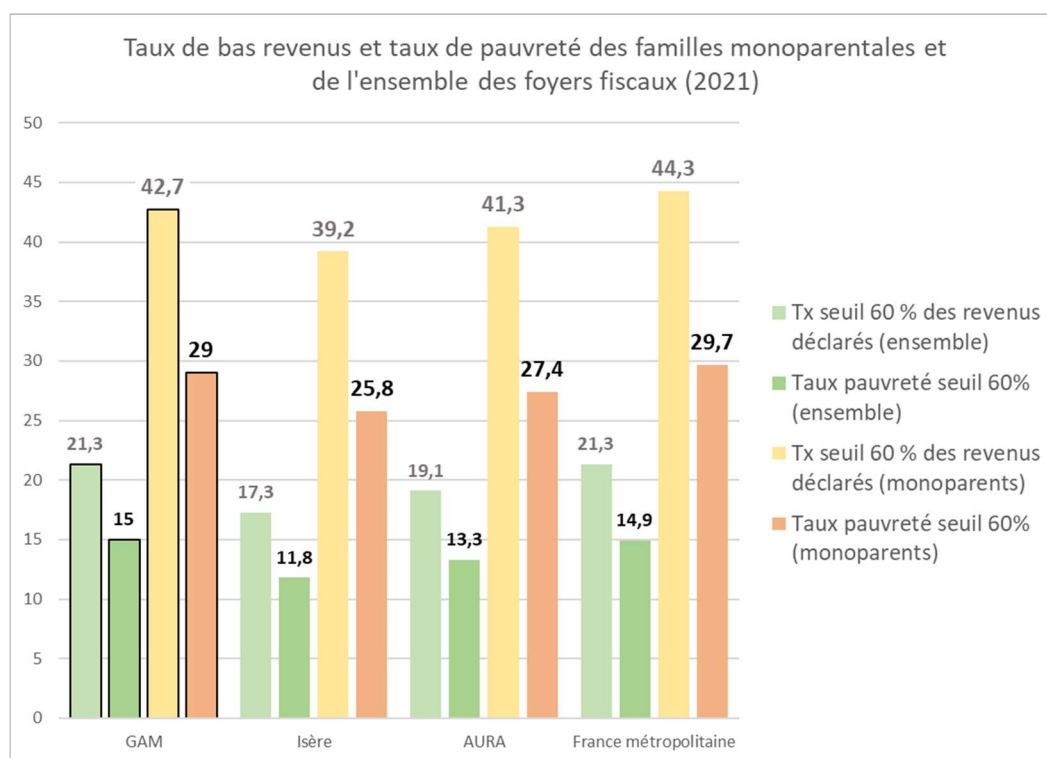
Si **les mères seules sont donc aujourd'hui incitées financièrement à s'insérer sur le marché du travail comme les autres allocataires du RSA**, c'est par contre moins le cas des mères en couple, selon Périvier (2012). En effet, si l'un des deux membres du couple est actif (principalement l'homme), alors le couple ne perçoit pas le RSA socle auquel les droits et devoirs sont associés, mais le RSA activité auquel ne s'associe pas d'obligation spécifique. Cela incite par conséquent les femmes en couple aux revenus les plus modeste et dont le mari travaille à rester au foyer, le coût d'opportunité de reprendre un travail peu payé étant trop important (perte du RSA activité, coût des modes de garde, de la cantine...). C'est pourquoi selon la chercheuse, l'injonction sociale actuelle envers les mères seules est la suivante : « **Travaillez ou mariez-vous !** ».

Les impacts des politiques nationales sur les familles monoparentales du territoire de Grenoble Alpes Métropole

Face à la faiblesse des revenus déclarés par les familles monoparentales, la redistribution joue un rôle central de rééquilibrage à la fois entre les familles monoparentales et le reste de la population, mais aussi au sein même des familles monoparentales. Afin d'évaluer l'impact de la redistribution nationale sur le revenu des familles, l'approche proposée ici sera principalement fondée sur une

comparaison du revenu déclaré des familles et du revenu disponible des familles, c'est-à-dire après redistribution.

Les prestations sociales représentent en effet une part plus importante des revenus disponibles des familles monoparentales (15%) par rapport à ceux de l'ensemble des foyers fiscaux (5%). Ce décalage est similaire à celui observé en Isère, Auvergne Rhône-Alpes, ou France métropolitaine. Il est possible de constater, à partir d'une comparaison entre les taux de bas revenus et les taux de pauvreté, que **le taux de pauvreté des familles diminue très fortement avant et après redistribution, passant de 42.7% à 29%**. Cette diminution très visible pour les familles monoparentales en raison du niveau de bas revenus d'origine très élevé est finalement similaire à celle observée pour les foyers fiscaux dans leur ensemble : dans les deux cas il s'agit d'une diminution de 30% du taux de bas revenus. Cependant, cela permet tout de même un rattrape partiel entre les familles monoparentales et l'ensemble des foyers fiscaux, l'écart passant de 21 points de pourcentage (ppts) à 14 ppts.



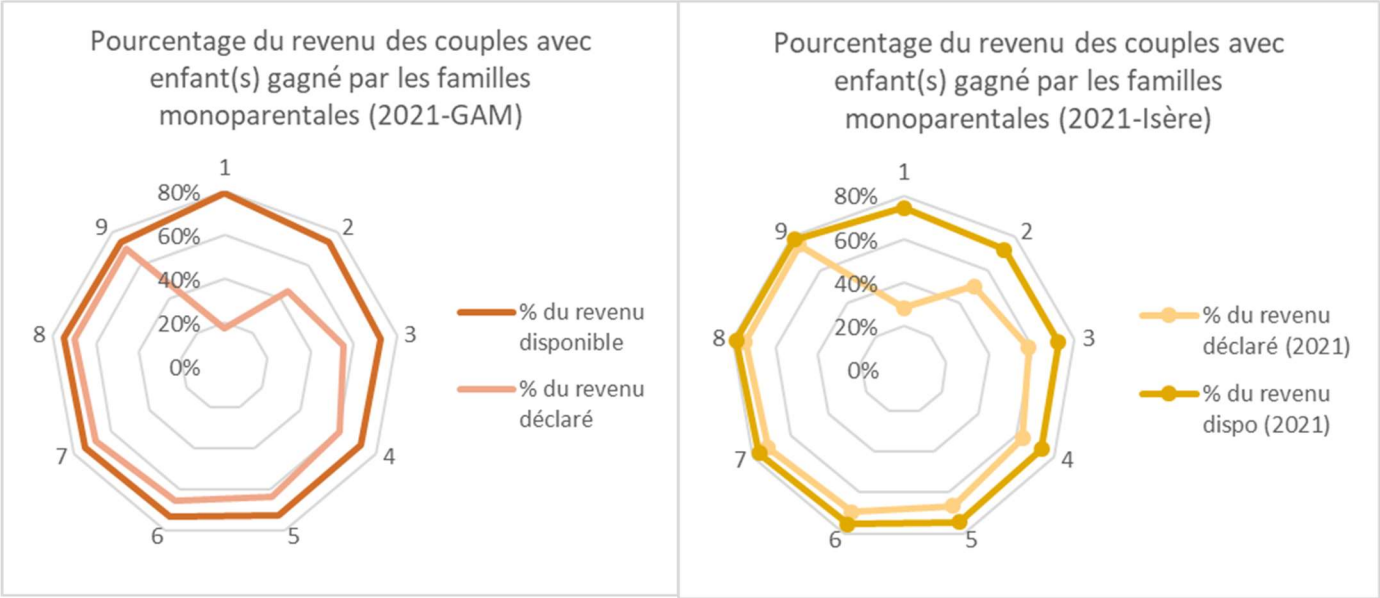
Données : Filosofi 2021 – Source : autrice

Figure 20 : Comparaison des taux de bas revenus et de pauvreté des familles monoparentales et de l'ensemble des foyers fiscaux à différentes échelles (2021).

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à l'impacts de la redistribution sur les différents déciles de la population, **la redistribution impacte principalement les 50% les plus pauvres des familles monoparentales**. Cela permet de réduire les écarts entre l'ensemble des foyers fiscaux et les familles monoparentales pour les cinq premiers déciles de la population. Pour les 50% les plus riches, l'écart n'est que peu impacté par la redistribution (figure 21). Cette même observation peut être réalisée si l'on observe le pourcentage de décalage entre le revenu des familles monoparentales et celui des couples avec enfants avant et après redistribution en 2021 : avant redistribution, les 10% les plus pauvres des familles monoparentales en Isère gagnent seulement 29% du revenu des 10% les plus pauvres des couples avec enfant(s). Après redistribution, ces dernières gagnent 74%

du revenu des 10% les plus pauvres des couples avec enfant(s) (Figure 21). Au sein de la métropole, ce décalage est encore plus saisissant, le 1^{er} décile des familles monoparentales ne gagnant que 17% du revenu du 1^{er} décile des couples avec enfant(s) avant redistribution.

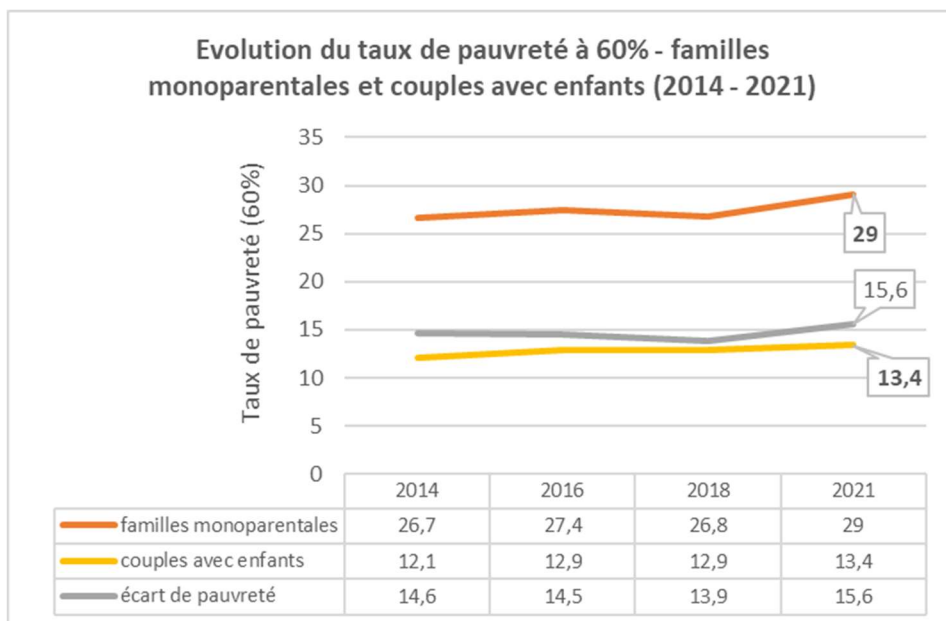
Enfin, **le taux de pauvreté des familles monoparentales est plus de deux fois plus élevé que celui des couples avec enfants entre 2014 et 2021**. L'écart ne s'est pas réduit depuis 2014 sur le territoire métropolitain, voire celui-ci a légèrement augmenté (figure 22). Cependant, le fait que cette augmentation reste légère signifie que le ciblage croissant des familles monoparentales dans les politiques publiques a permis de compenser les impacts de la dégradation du marché du travail sur les familles monoparentales, sans pour autant permettre un rééquilibrage avec l'ensemble des foyers fiscaux.



Maillage	Décile	1	2	3	4	5	6	7	8	9
GAM	% du revenu disponible	79%	74%	72%	72%	73%	73%	74%	75%	74%
	% du revenu déclaré	17%	45%	55%	60%	63%	66%	68%	70%	70%
Isère	% du revenu disponible	74%	72%	72%	73%	74%	76%	77%	78%	78%
	% du revenu déclaré	29%	50%	58%	63%	67%	70%	72%	74%	75%

Lecture : avant redistribution, les 10% des familles monoparentales les plus pauvres gagnent 17% des revenus des 10% les plus pauvres des couples avec enfant(s) au sein de la métropole Grenoble-Alpes. Après redistribution, les 10% des familles monoparentales les plus pauvres au sein de la métropole gagnent 79% des revenus des 10% les plus pauvres des couples avec enfant(s).

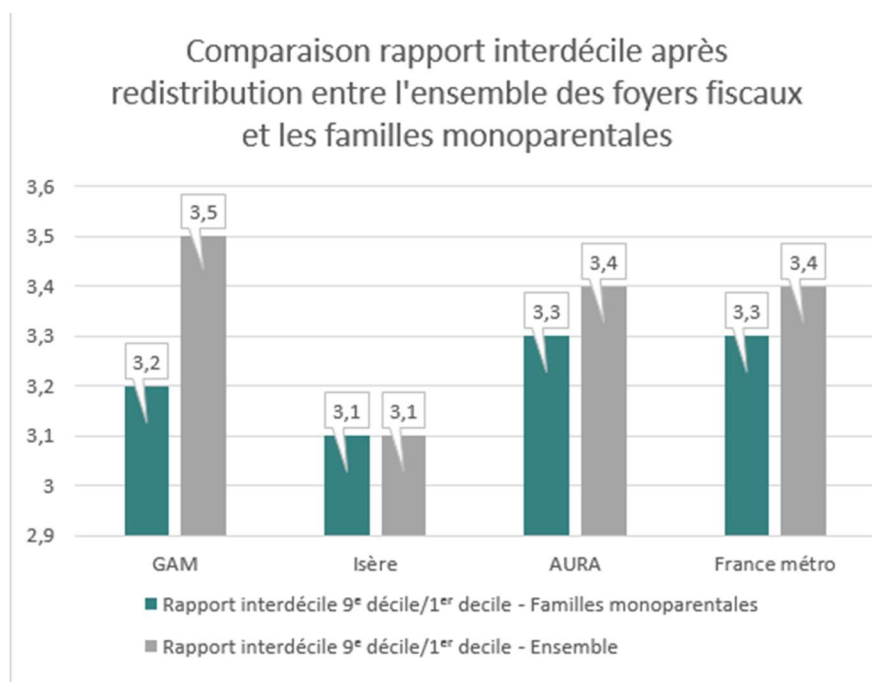
Données : Filosofi 2021 – Source : autrice.
 Figure 21 : Pourcentages du revenu disponible et déclaré des couples avec enfant(s) gagnés par les familles monoparentales en fonction de leur décile de revenu (2021 – GAM et Isère)



Données : Filosofi[2014-2021] – Source : autrice

Figure 22 : Evolution du taux de pauvreté des familles monoparentales et des couples avec enfants (2014-2021)

La redistribution semble par ailleurs être efficace pour diminuer les inégalités au sein même des familles monoparentales : la différence observée entre les écarts interdéciles de l'ensemble des foyers fiscaux et des familles monoparentales diminue considérablement entre ceux calculés sur la base des revenus déclarés et ceux sur la base des revenus disponibles. Après redistribution, ces deux indices sont quasiment égaux pour les familles monoparentales et l'ensemble des foyers fiscaux. On observe même une inversion de la tendance avec une distribution des revenus au sein des familles monoparentales qui devient plus égalitaire qu'au sein de l'ensemble des foyers fiscaux. Il s'agit donc d'une certaine manière d'une uniformisation des situations au sein même des familles monoparentales.



Base : Filosofi 2021 –

Source : autrice

Figure 23 : Comparaison du rapport interdécile sur les revenus disponibles (après redistribution, 2021)

Ainsi, si l'idée reçue que les familles monoparentales seraient les « grandes oubliées » des politiques publiques persiste, cela s'explique avant tout car : « *tout se passe comme si les difficultés intrinsèques liées à la monoparentalité l'emportaient sur les efforts pourtant accrus du ciblage des aides en leur faveur* » (Collombet, Math, 2024). C'est en effet ce qui se retrouve ici face à l'important décalage qui se maintient entre les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales.

... mais dont les fondements et l'application sont encore profondément ancrés dans des normes de genre

De nombreuses limites apparaissent dans l'attribution des prestations sociales envers les familles et dans la manière dont celles-ci sont construites. Ces dernières semblent en effet être encore aujourd'hui profondément structurées par des normes sociales de genre, et participent à leur réactualisation dans le quotidien des familles.

Des limites encore importantes dans le versement des prestations sociales envers les familles

Le versement des prestations sociales aux familles monoparentales est encore aujourd'hui associé à de nombreuses limites qui participent à réactualiser les inégalités femmes-hommes et les rapports sociaux de genre fondés sur le *male breadwinner model*. Ces limites subsistent à chaque étape du versement des prestations sociales : non-recours, arrêt des prestations et contrôle accru de la vie privée des familles monoparentales par la CAF.

Concernant les demandes de prestations tout d'abord, **les recherches s'accordent à souligner l'importance du non-recours aux prestations auxquelles les familles monoparentales ont droit**. Selon un rapport du Sénat de 2024, 15% des familles monoparentales éligibles ne bénéficient pas du RSA et/ou de l'ASF (Brossel, Gosselin, 2024). Le non-recours et les difficultés de relations avec la CAF sont aussi omniprésentes dans les entretiens réalisés avec les parents solos, notamment les plus précaires. En raison de parcours de migration plus ou moins récents (c'est le cas de l'ensemble des parents rencontrés dans les QPV) les mères seules ont souvent une faible connaissance du système social français et des processus administratifs. Sans accompagnement global régulier, les femmes passent à côté de nombreuses aides sociales auxquelles elles pourraient avoir droit, ou se découragent face à la difficulté des dossiers administratifs nécessaires et au sentiment d'être en situation de « quémandeuse » qui refait encore une fois surface.

De plus, **les échanges avec la CAF sont souvent difficiles et associés à des incompréhensions, voire des problèmes supplémentaires**. C'est notamment ce qui est remonté des entretiens face à l'arrêt de prestations auxquelles les mères solos savent avoir droit. Les professionnelles de l'accompagnement des familles rencontrées, notamment au sein des MDE et des CHRS ont aussi mis en avant un renforcement des contrôles ces derniers mois des familles avec de très nombreuses femmes se retrouvant avec des dettes importantes envers la CAF, sans en comprendre la raison. Ces dettes peuvent donner lieu à un arrêt total des prestations pour ces mères seules, les laissant sans aucun revenu. Les délais de la CAF sont aussi en décalage face à l'urgence de la situation des femmes ou aux délais d'autres administrations étatiques. C'est le cas des personnes en situation administrative complexe avec des renouvellements réguliers de titre de séjour temporaire (tous les 6 mois dans le cas d'une des femmes rencontrées) : tous les 6 mois,

cette dernière doit refaire les demandes, et de nouveau attendre les deux mois de traitement de dossier pour pouvoir toucher le RSA majoré, malgré l'urgence de sa situation. Une des conséquences de tous ces aspects est donc un non-recours renforcé aux prestations sociales.

Quand je suis séparée de mon ex-mari au début c'était trop trop compliqué. Soit au niveau du budget soit tout, parce que je ne connais pas trop trop ici. C'est la première fois que je viens à Grenoble. Non, je viens avant pour aller au marché, mais pour vivre. Je ne connais rien du tout ici. Et euh... j'avais un problème avec la CAF, je ne touche pas les APL. Et avant je touchais je pense 900 euros en tout, parce que quand ma fille elle avait 3 ans, ils ont coupé les allocations familiales, ils ont laissé que pour le grand et le RSA. Je paye toutes les factures et tout. Et la fin... des fois même 10 jours après la paye je n'ai rien du tout. Et je ne connais pas les associations et tout pour m'aider. C'était trop compliqué. *Nassayem, garde principale, 2 enfants (3-5 ans), RSA*

Il y a des aides mais pour moi, je sais pas, pour mon caractère, pour moi, moi je parle en particulier, pour prendre une aide, il te faut te casser la tête, c'est trop dur et après tu te. Moi-même je me trouve comme une clocharde, et je dis, laisse tomber parce que je trouve... Toutes les démarches ici en France, ça marche pas bien. C'est pas que tu vas, tu vas faire mal quelque chose qui se fait. Imaginez après pour les aides, c'est encore plus compliqué. *Alyssia, garde exclusive, 2 enfants (5-7 ans), RSA*

Concernant le fonctionnement des prestations ensuite, comme cela a déjà été souligné, le système social est profondément ancré dans des rapports sociaux de genre qu'il participe à reconstruire régulièrement. Si cela a été souligné dans le cas du RSA, cela se retrouve au fondement de l'ensemble du système d'allocations à destination des familles monoparentales (Helfter, Le Pape, 2024). En effet, **l'ensemble des prestations sociales adaptées ou ciblées à destination des familles monoparentales s'arrêtent au moment de la remise en couple cohabitant du parent solo** (même sans partage de ressources entre les deux membres du couple). Ce mode de fonctionnement se fonde par conséquent sur l'hypothèse d'un partage égalitaire des ressources au sein du nouveau couple cohabitant et d'une participation du nouveau conjoint à la charge de l'enfant (en termes financiers et éducatifs, notamment sur la garde). Or, cette hypothèse est loin de se vérifier dans l'ensemble des couples, bien au contraire, comme le souligne les recherches sur la sous-évaluation de la pauvreté des femmes au sein des couples et sur la division genrée du travail domestique et éducatif. De plus, cela place par conséquent les femmes dans une situation de dépendance économique vis-à-vis de leur nouveau partenaire, celles-ci perdant leurs aides sociales et donc une partie importante de leur revenu au moment de leur remise en couple (Helfter, Le Pape, 2024). **Ce fonctionnement d'attribution des prestations sociales participe donc à réactualiser des rapports sociaux de genre inégalitaires** entre les hommes et les femmes au sein des couples.

Du point de vue du contrôle de la situation des bénéficiaires des prestations, enfin, une augmentation des contrôles de la vie privée des familles monoparentales (principalement des femmes) a été mise en avant par plusieurs chercheurs. Dès 2016 déjà, Dubois, Paris et Weill publiait une étude sur la politique de contrôle et lutte contre la fraude dans la branche famille, qui soulignait le sur-contrôle renforcé ces dernières années des familles les plus précaires, notamment les familles monoparentales. A partir d'une étude statistique des différents types de contrôle (sur pièces ou sur place) et de la proportion de contrôle pour différentes populations, les auteurs ont montré le glissement d'une logique de « situations à risque » à une logique de « populations à risque » conduisant les allocataires les plus défavorisés à être les plus systématiquement contrôlés. A travers ce travail, ils ont montré le **sur-contrôle des familles monoparentales et son augmentation depuis 2006 sous la forme de contrôles « sur place », au domicile des familles, sur la base d'une détection automatisée des allocataires potentiellement fraudeurs**. Pourtant, « *tout se passe comme si les contrôles se révélaient les plus souvent positifs chez certaines catégories de ménages parmi les moins*

ciblées » (Dubois et al., 2016). En 2014 par exemple, 45.6% des contrôles chez des couples avec enfants ont révélé des fraudes, contre seulement 33.1% chez des familles monoparentales.

Ecart entre la proportion d'allocataires contrôlés sur place et celle observée parmi l'ensemble des allocataires en 2006, 2010, 2013 et 2014 (points de pourcentage) :

	2006	2010	2013	2014
Situation familiale				
Isolé sans enfant	9,1	5,4	-9	-11,6
Couples sans enfant	1,2	0,4	-0,6	-0,9
Couples avec enfants	-28,9	-27,1	-17	-17,9
Familles monoparentales	16,4	18,1	25,2	29,2
Situation professionnelle du responsable du dossier				
Activité	-21,9	-19,4	-21	-22,7
Travailleurs indépendants	-0,6	0,2	1,7	1
Congé longue durée	-0,9	-0,1	1,2	1,2
Retraités	-4,7	-4,8	-5	-6,5
Étudiants	-3,3	-3,8	-5,5	-5,8
Chômage	11,1	7,3	9	8,2
Inactivité	18,6	18,7	20,7	26,1
Revenus mensuels par unité de consommation				
0 à 500	25,1	21,6	31,1	33,6
500 et plus	-29,3	-22,6	-30,8	-32,2
Prestations légales versées				
AF	-14,9	-11,2	0,9	2,2
AF seulement	-12,8	-10,8	-12,4	-12,4
ARS	-6,2	-7,8	-5,3	-5,7
PAJE	-2,5	-0,2	-1,3	2
APL	2,1	2,4	6,8	7,6
ALS	-0,5	-2	-10,3	-11,8
ALF	6,1	8,7	16,9	17
AAH	1,4	-0,8	-3,7	-3,8
RMI/RSA	41,3	31,6	37,8	40,6

Lecture : En 2006, la proportion d'allocataire isolé sans enfants parmi la population contrôlée est supérieure de 9.1 points de pourcentage à celle que l'on retrouve parmi l'ensemble des allocataires. Champ : Ensemble de la population des allocataires en 2006, 2010, 2013, 2014.

Source : Cnaf - fichiers mensuels ALLNAT.

Source : Dubois, Paris, Weill, 2016

Figure 24 : Ecart entre la proportion d'allocataires contrôlés sur place et celle observée parmi l'ensemble des allocataires en 2006, 2010, 2013 et 2014 (points de pourcentage)

Cette observation réalisée par les chercheurs en 2016 sans accès aux algorithmes utilisés par la CAF pour cibler automatiquement les foyers, a été renforcée lorsqu'en 2023, les algorithmes utilisés par la CAF ont fini par être fourni à la Quadrature du Net. L'étude de ces algorithmes a confirmé qu'un score était attribué à chaque allocataire. Plus ce score est proche de 1, plus la probabilité supposée de fraude chez l'allocataire est élevée. Dans les caractéristiques considérées comme « neutres » par la CAF et utilisées pour cibler les allocataires « à risque », le fait d'avoir de faibles revenus, de

toucher le RSA, d'habiter en QPV sont essentiels. Des « facteurs de risques » ont aussi été établis, ces derniers incluant un déménagement, une séparation, un décès. Les familles monoparentales se retrouvent par conséquent avec des scores très élevés, provoquant un surcontrôle de leur vie privée (Quadrature du Net, 2023). **Ce contrôle accru du concubinage des femmes fonctionne ainsi comme une discrimination indirecte fondée sur le genre, puisque ce sont principalement des femmes qui sont contrôlées** (Le Pape, Helfter, 2023). Il participe aussi à renouveler le stigmate de la mère célibataire fraudeuse et calculatrice encore prégnant au sein de la société.

Les politiques d'activation face à la pauvreté laborieuse des mères seules et à un accompagnement marqué par un déplacement des normes de genre plus qu'un effacement de ces dernières

Le passage à des politiques d'activation à destination des parents solos sans emploi ne semble pour autant pas toujours empêcher un traitement différencié des mères. Les conseillères emploi ne pouvant pas lever les freins périphériques à l'emploi en raison des contraintes structurelles, ces politiques tendent à reporter la responsabilité du chômage sur les mères seules allocataires, alors même que ce sont des contraintes structurelles qui empêchent leur reprise d'emploi.

Ce premier aspect a été démontré dans la recherche à travers des études sur l'accompagnement des mères seules vers l'emploi dans différentes CAF. Deux accompagnements vers l'emploi sont possibles : un accompagnement « social » par les travailleuses sociales des départements (services locaux de solidarité) ou les CCAS/CAF ; et un accompagnement « professionnel » par France travail. L'orientation vers l'un ou l'autre de ces parcours repose sur les difficultés supposées à l'insertion des familles monoparentales. Pourtant, dans le cadre d'une étude portant sur des CAF de différentes régions, Lahieyte (2021) a constaté que les mères seules, malgré leurs demandes accrues d'insertion professionnelle, sont orientées plus souvent non pas vers l'accompagnement « professionnel », mais vers l'accompagnement « social ». Ce dernier propose un travail plus psychologique sur des aspects rattachés à la parentalité, comme les liens mères-enfants, plutôt que vers un accompagnement professionnel. De plus, son travail de comparaison entre différentes régions lui a permis de constater que les mères seules (et les mères plus généralement) étaient plus souvent orientées vers le parcours « social » lorsque les contraintes structurelles portant sur l'emploi étaient plus élevées.

Ainsi, **lorsque le nombre d'allocataires et les taux de chômage sont plus élevés sur un territoire, les mères seules sont plus souvent orientées vers le parcours « social » que lorsque les contraintes structurelles sur le territoire sont plus faibles**. Selon la chercheuse, cette sélection à l'entrée des différents parcours et l'accompagnement « social » qui leur est imposé sont vécus par les mères seules comme des formes de disqualification à la fois de leur rapport à l'emploi « mobilisé » et volontaire, et de leur statut de mère souvent remis en question dans l'accompagnement à la parentalité fondé sur la norme de « féminité active ». Ces disqualifications sont vécues par les mères seules comme des échecs individuels face aux normes qui leurs sont imposées. Pourtant, comme le montre l'ajustement de leur sélection à l'entrée au contraintes territoriales du marché de l'emploi, leur orientation vers l'un ou l'autre des parcours se fonde non pas sur leurs capacités individuelles à s'insérer dans l'emploi, mais sur des contraintes structurelles locales.

Enfin, si l'accompagnement « social » est censé permettre aux mères seules de lever leurs « freins périphériques » à l'emploi, comme le mode de garde, cela est rarement le cas face aux contraintes structurelles de manque de places dans les structures d'accueil. Ainsi, elles restent encore une fois enfermées dans une dépendance aux aides sociales en raison de facteurs structurels, mais dont elles sont rendues responsables individuellement dans le cadre de leur accompagnement (Baronnet et al., 2021 ; Lahieyte, 2021).

Dans le cas de Grenoble Alpes Métropole, il existe un troisième type d'accompagnement à mi-chemin entre les deux premiers : les Maisons de l'emploi. Comme cela sera développé dans la prochaine partie, des accompagnements spécifiques pour les parents solos y sont proposés. Les familles monoparentales semblent néanmoins être tout de même principalement basculées vers les MDE spécialisées familles monoparentales ou les SLS départementaux, plutôt que vers les MDE proposant un accompagnement non spécifique ou France Travail. Cette étude n'a cependant pas permis d'évaluer clairement qu'elle structure prenait la décision d'envoyer les mères seules vers l'un ou l'autre de ces parcours au début de leur accompagnement.

Après avoir abordé l'accompagnement des mères seules vers l'emploi, le paradoxe fondamental des politiques d'activation doit aussi être examiné : la pauvreté laborieuse. En effet, l'hypothèse centrale des politiques d'activation repose sur le présupposé que l'emploi est le meilleur moyen d'échapper à la pauvreté (Devetter, Lanseman, 2023 ; Lanseman, 2024). Pourtant face à la dégradation du marché du travail, les mères seules se retrouvent dans des situations d'emploi souvent dégradées qui les maintiennent dans une forme de pauvreté laborieuse et dont les conditions de travail inadaptées aux contraintes familiales nuisent à leur santé. Il ne s'agit pas ici d'invalider le fait que l'emploi protège en partie des risques de pauvreté, les mères seules actives étant touchées par la pauvreté à 27,9% contre 70,6% des mères inactives (Lanseman, 2021). Cependant, pour les mères précaires, la protection fournie par l'emploi est loin d'être une évidence.

Comme cela a été montré dans la première partie, les mères seules ont été profondément touchées par la dégradation du marché de l'emploi. Leur faible niveau de diplômes comme leur surreprésentation dans des emplois précaires ont eu pour conséquence une vulnérabilité plus élevée face à la précarisation du marché de l'emploi et à la montée du chômage. Dans cette perspective, les politiques d'activation des mères seules semblent peu adaptées pour leur permettre de sortir de la pauvreté (Devetter, Lanseman, 2023). C'est ce qu'ont démontré plusieurs groupes de recherche ayant travaillé en France et internationalement pour évaluer les impacts de ces politiques sur l'emploi des mères seules (Devetter, Lanseman, 2023 ; Lanseman, 2021 ; Jaehrling et al., 2015).

Depuis la mise en place des politiques d'activation, il semble en effet y avoir eu une augmentation des taux d'emploi des mères. Cependant, cette hausse s'explique principalement par une hausse du taux d'emploi des mères en couple, alors même que la participation des mères seules à l'emploi a peu augmenté depuis la mise en place de ces politiques. Cela prouve ainsi l'invalidité des « trappes à inactivité » qui avaient amené à la mise en place de ces politiques, les difficultés rencontrées par les mères seules sur le marché du travail ayant pour origine le contexte socioéconomique défavorable et la montée du chômage plutôt que l'API (Devetter, Lanseman, 2023).

L'augmentation (même limitée) de la participation du marché du travail ne s'associe par ailleurs pas à une diminution de la pauvreté des mères seules, et ce quel que soit le pays étudié. Jaehrling et al. (2015) font la même constatation : **il n'existe actuellement pas de relation linéaire entre la**

participation au marché du travail et le risque de pauvreté. Une dissociation entre le travail rémunéré et la sécurité matérielle est en revanche bien visible dans les pays étudiés qui ont vu la même évolution de leurs politiques publiques vers des politiques d'activation (France, Allemagne, Royaume-Unis et Suède). En 2013, la France comptait près de 2,5 millions de « travailleurs pauvres » dont plus de 460 000 mères seules, soit plus d'un travailleur pauvre sur cinq (Lanseman, 2021). Cela s'explique la surreprésentation des mères seules dans des secteurs d'activité ne permettant pas de dépasser le seuil de pauvreté : emplois de services à la personne, nettoyage, ou encore agentes de service de fonction publique et hospitaliers (Lanseman, 2021). Les femmes des quartiers prioritaires rencontrées dans cette étude travaillent en effet toutes dans ces trois secteurs. Selon Wagener et al. (2021), *« augmenter la pression envers les femmes monoparentales dans le cadre de l'activation, comme les laisser dans une position de « salaire maternel » sont les deux plus grands risques auxquels l'Etat social est confronté s'il veut apporter une aide respectueuse, adéquate et efficace à ces femmes »*.

En outre, les bénéfices de l'emploi sont d'autant plus contestables lorsque cet emploi est à temps partiel subi ou lorsque les conditions de travail sont difficiles, impactant la santé mentale et physique des femmes, en plus d'être peu valorisateur. C'est ce que décrivent notamment les professionnelles des MDE rencontrées, spécialisées dans l'accompagnement des familles monoparentales : elles soulignent que les mères accompagnées, notamment lorsqu'elles sont d'origine immigrée, se trouvent souvent coincées dans des CDI à temps partiel très limité (pour faire par exemple dix heures de ménage par semaine) et desquelles elles ont ensuite beaucoup de mal à sortir pour trouver un emploi plus adapté. Ainsi, **la qualité de l'emploi joue un rôle déterminant sur la santé mentale et psychique : toute chose égale par ailleurs, il n'existe pas d'effet positif de l'emploi en termes de bien-être et de santé** (Devetter, Lanseman, 2023).

Les recherches soulignent donc unanimement les impacts limités, voire négatifs des politiques d'activation sur les mères seules. D'un côté car, contrairement à ce qui a été annoncé en les intégrant parmi les allocataires du RSA, elles continuent à subir un traitement différencié dans l'accompagnement qui leur est proposé ; d'un autre car l'emploi ne protège pas automatiquement de la pauvreté, surtout dans des emplois précaires.

L'échelle locale : un levier essentiel pour améliorer l'accompagnement des familles monoparentales

L'échelle locale représente l'un des leviers essentiels pour mettre en place des politiques pouvant impacter directement les familles monoparentales. En effet, non seulement le vécu de la monoparentalité des familles s'ancre profondément dans le territoire au sein duquel elles vivent, mais en plus, beaucoup des enjeux qu'elles rencontrent dépendent des compétences des collectivités locales (mobilité, logement, mode de garde...).

Pourquoi ne pas uniquement se reposer sur les aides nationales ?

L'un des grands enjeux des politiques publiques est de réussir à trouver un équilibre entre un accompagnement intensif et ciblé des populations les plus en besoin, et une aide sociale universelle. Cet enjeu a toujours été structurant des politiques publiques souhaitant lutter contre les inégalités : faut-il favoriser les approches plus ciblées en attribuant des aides aux personnes qui en ont « vraiment » besoin ou favoriser des politiques publiques universalistes sans ciblage particulier ? Dans ce débat toujours intense, les politiques à destination des familles monoparentales ne font pas exception. C'est pourquoi certains chercheurs proposent un « universalisme adapté » ou « universalisme avec aménagement » qui permettrait de reconnaître politiquement les familles monoparentales, sans pour autant les stigmatiser, et ainsi d'atteindre des buts généralistes comme une plus grande égalité femmes-hommes, mais en passant par des actions ciblées sur différents groupes pour une durée précise (Wagener, 2013 ; Wagener, Bonnetier, 2022 ; Wagener et al., 2021). L'une des stratégies pour appliquer cet universalisme adapté repose sur la mise en place, à l'échelle des quartiers et non à l'échelle nationale, de dispositifs ciblés qui viendraient compléter des dispositifs nationaux de droits communs. Ce « travail social territorialisé » permettrait ainsi de renforcer les capacités d'agir des individus au sein d'un territoire donné, à la fois individuellement et collectivement (meilleure connaissance des infrastructures, apprentissage des mobilités, construction d'un réseau de solidarités et de ressources local). C'est la raison pour laquelle **l'échelle locale semble être une échelle d'intervention des politiques publiques essentielle pour atteindre des objectifs globaux d'égalité.**

De plus, la particularité des familles monoparentales est de se situer à l'intersection de multiples rapports sociaux (genre, classe, ethnoracial) et de thématiques : famille, emploi, logement, mobilité, santé, égalité femmes-hommes... (Wagener, 2013 ; Baronnet et al., 2021). Face à cela, un accompagnement ciblé sur une unique thématique ne suffit pas à lever l'ensemble des difficultés rencontrées. C'est pourquoi, une transversalité et un maillage territorial sous forme de réseau d'acteurs et actrices est nécessaire, mettant en relation les compétences de chaque échelon territorial local (communes, établissements intercommunaux, département) et les offres associatives. Déployer une action coordonnée sur le territoire est donc essentiel pour répondre aux besoins des familles monoparentales (Wagener, Bonnetier, 2022 ; Pothet, 2023).

Cette réflexion localisée et territorialisée pour faire face aux difficultés rencontrées par les familles monoparentales a d'autant plus de sens lorsque l'on s'intéresse aux compétences des collectivités territoriales en France. En effet, si l'état social national fournit aux familles des aides financières, cela ne suffit pas pour limiter leur pauvreté objective et subjective. Face à cela, les collectivités locales ont donc tout intérêt à se saisir de ce sujet. Cet état des lieux de la situation des familles monoparentales sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole a permis d'insister sur l'importance

de la territorialité dans leur quotidien. Les enjeux en termes de garde d'enfants par exemple entrent dans les compétences des communes et ont des impacts majeurs sur les possibilités d'emploi des mères seules, l'emploi étant lui-même une compétence de la Métropole. Les mobilités des femmes, comme leurs conditions de logement, deux compétences métropolitaines, sont aussi remontées comme des éléments essentiels, que ce soit au moment de leur séparation ou dans leur quotidien, conditionnant à la fois leurs réseaux de solidarité locaux et leurs possibilités d'emploi. Face aux besoins de soutien éducatif et psychologique, les mères solos des quartiers prioritaires se reposent essentiellement sur des dispositifs associatifs ou publics pour chercher de l'aide, que ce soit les MDH ou les associations locales financées par les communes ou dans le cadre du contrat de ville. Les lieux de scolarité des enfants sont aussi, comme nous avons pu le voir, des lieux de référence pour les familles. Ce sont des espaces centraux dans leur vie quotidienne qui peuvent être des lieux de ressources, de légitimation de leur travail parental ou encore de sociabilités leur permettant de trouver des relais face aux difficultés logistiques et éducatives.

Ainsi, c'est à l'échelon local aujourd'hui que se situent de multiples leviers actionnables pour limiter l'isolement des mères seules, améliorer leurs conditions de vie (logements, mobilités), favoriser un retour vers l'emploi dans de bonnes conditions, ou encore limiter leur saturation mentale et temporelle en proposant des espaces de parole, des lieux de répit ou en favorisant la construction de réseaux localisés de solidarité habitante.

Des dispositifs innovants nationaux et internationaux

C'est dans cette logique que quelques communes en France, telles que Ris-Orangis et Saint-Ouen rencontrées dans cette étude, ont mis en place des programmes globaux prenant en compte les familles monoparentales. Cette approche s'apparente à une forme de *gender mainstreaming*.

Depuis Mars 2024, la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine mène un travail sur un plan d'action « familles monoparentales ». Cela a amené à **l'ouverture, en septembre 2024, d'un guichet unique à destination des familles monoparentales habitantes**. Actuellement, l'objectif principal de ce guichet est une meilleure connaissance des besoins des familles monoparentales sur le territoire. Ce guichet vise aussi à orienter au mieux les familles vers les dispositifs locaux existants en termes d'aides au logement, d'accompagnement vers l'emploi ou d'aides juridiques par exemple. L'ouverture de ce guichet s'inscrit dans une politique globale d'adaptation de l'ensemble des politiques au prisme de la monoparentalité.

Des premiers mois de son fonctionnement, sont ressortis deux enjeux principaux : **les difficultés de logement en termes de prix et de sur-occupation, et les difficultés de perception des pensions alimentaires**. Ces deux aspects sont aussi ressortis des entretiens avec les professionnels et professionnelles du territoire de Grenoble Alpes Métropole. Sur le **logement**, les services de la Ville de Saint-Ouen se sont par conséquent saisis de cet enjeu en réfléchissant à la mise en place d'une nouvelle cotation pour l'obtention des logements sociaux incluant « familles monoparentales » comme critère de priorité. Les services demandent aussi aujourd'hui que dans chaque nouvelle résidence sociale construite, des places soient réservées aux familles monoparentales : il y en a aujourd'hui 26 sur la commune. L'objectif est de permettre un temps de répit et un sas de décohabitation après la séparation avant de trouver une solution de logement pérenne. Sur les **enjeux juridiques et de santé mentale**, la Ville a aussi mis en place un point information justice qui travaille directement avec les professionnels accompagnant les familles

monoparentales pour accéder à des consultations psychologiques et juridiques. Les difficultés de garde **petite enfance** ne sont pas remontées car il existe déjà des places réservées aux familles monoparentales sur l'ensemble des crèches et une offre développée sur des horaires atypiques. Enfin, les services réfléchissent aussi actuellement à une méthodologie de **recensement et valorisation des dispositifs territoriaux existants** pour une meilleure orientation des familles. Il s'agirait de définir un lexique commun pour identifier les dispositifs existants (population cible, action proposée, horaires, rayonnement...).

Au sein de la ville de Ris-Orangis, un travail important a aussi été mené autour des politiques pouvant être mises en place à destination des familles monoparentales. Comme pour Saint-Ouen-sur-Seine, l'objectif de cette commune a été d'adopter une approche transversale prenant en compte un maximum d'enjeux rencontrés par les familles : **emploi, mobilité, mode de garde, logements** (en collaboration avec les bailleurs sociaux). Cela a amené à l'établissement de 21 mesures transversales disponibles (Annexe 7). Ce qui a été relevé dans le cadre de leur travail est le besoin de mieux identifier l'ensemble des dispositifs préexistants au sein du territoire, d'informer sur ces derniers, et d'ajuster certaines politiques « à la marge ». Ainsi, **l'objectif est avant tout, non pas de créer de nouveaux dispositifs, mais plutôt de mieux accompagner les familles vers les dispositifs existants et de limiter le non-recours par la mise en place future d'un guichet unique** à la fois physique et téléphonique. Un point d'informations continu sera aussi proposé sur le site de la mairie et un travail est mené avec les écoles pour que celles-ci deviennent aussi des lieux d'orientation des familles.

Du point de vue des tarifications des services communaux à destination des enfants, le maire de la ville a pris la décision de **retirer la pension alimentaire du calcul du quotient familial** pour les familles monoparentales. De plus, la Ville leur a aussi attribué des points supplémentaires dans l'attribution des places en crèches. En plus du dispositif AVIP largement déployé sur le territoire, un travail est actuellement mené **avec les entreprises locales autour de l'inclusion économique des parents solos** pour pousser les entreprises à adopter des pratiques plus inclusives envers les parents. L'un des enjeux majeurs qui est ressorti des échanges avec les habitantes concernées est celui du temps et notamment du temps pour soi, en dehors du travail, des enfants ou des transports. C'est la raison pour laquelle **l'ouverture d'un espace pour les parents et les enfants** est actuellement en réflexion. Cet espace devrait proposer des gardes d'enfants pendant que les parents pourront se regrouper pour échanger sur leurs pratiques, leurs besoins etc... L'objectif est de rendre ces temps les moins normatifs et imposés possibles, pour éviter une vision moralisatrice la « bonne parentalité ». Par ailleurs, dans le cadre des aides aux vacances proposées par la CAF, la Ville souhaiterait proposer deux types de séjours : **des séjours en famille et des séjours réservés au parent pendant que les enfants sont en colonie**. En termes de transport, **des places de stationnement covoiturage** pour les parents solos ont été mises en place pour leur permettre de mieux maîtriser le temps et le coût des transports. Des critères particuliers pour les **tarifications des transports en commun** sont aussi en cours d'établissement. Enfin, afin de coordonner au mieux tout ce programme, **une carte « parent solo »** devrait être mise en place au sein de la ville pour permettre des réductions dans les accès à la culture et aux loisirs notamment.

Le dispositif Miriam – Un dispositif collectif innovant à Bruxelles

« Plutôt que de pousser les femmes vers l'emploi, ce qui ne fonctionne guère, il s'agit de leur permettre de se réaliser à travers des activités valorisantes et susceptibles de favoriser leur empowerment et d'améliorer leur situation économique et sociale » (Wagener, Bonnetier, 2022).

Où ? Centres sociaux belges de quartiers défavorisés

Qui ? Mères seules peu diplômées de 18 à 30 ans ayant au moins un enfant de moins de 6 ans sans emploi.

Objectif principal ? S'attaquer aux inégalités de genre et de classe dont sont victimes les mères seules en renforçant l'empowerment collectif et individuel

Objectif de long terme ? Retour vers l'emploi

Moyens ? *Gender mainstreaming* et inscription profondément territorialisée dans le quartier d'action pour permettre la construction d'un réseau de structures locales ressources et de solidarités habitantes.

Fonctionnement ?

- Une travailleuse sociale pour 15 femmes accompagnées par an et par structure
- Identification des femmes pouvant être intéressées et pour qui le dispositif pourrait être bénéfique
- Une entrée dans le dispositif mettant fin aux injonctions de recherche d'emploi active
- Mise en place d'un accompagnement holistique et particulariser des participantes en deux phases :
 - o Un accompagnement individuel : ouverture de droits et accompagnement vers plus de confiance en soi et d'influence sur leur vie. *Moyen* : mobilisation d'un réseau de partenariats localisés.
 - o Accompagnement collectif sur la durée : création (longue) d'un lien de confiance entre les femmes, prise de conscience collective des freins structurels, levée de la culpabilité individuelle. *Moyen* : ateliers collectifs avec codécision du contenu et de l'organisation, alternant des temps ludiques et informatifs. Sollicitation et valorisation des savoir-faire des participantes dans le territoire partenaire. Liens hors séance encouragés à travers un groupe Whatsapp.

Limites ?

- Infrastructure inadaptée à des temps collectifs (notamment pour accueillir les enfants des femmes concernées par le dispositif)
- Environnement institutionnel : temps limité de l'accompagnement
- Environnement de travail : partage des compétences strictes pouvant rendre difficile les échanges collectifs avec d'autres services

Apprentissages ?

- Importance d'une coopération horizontale (interservices et inter-structures) et verticale (multi-niveaux) face à la sectorisation des compétences et au besoin de transversalité dans

l'accompagnement des familles monoparentales et d'une co-construction du dispositif avec de multiples acteurs.

- Adosser le projet à des services pratiquant déjà des accompagnements collectifs
- Importance d'ancrer l'action dans un espace très localisé pour permettre la construction d'un réseau avec les structures locales et pour permettre le développement de liens de solidarité, le quartier étant perçu comme constitutif d'une identité commune rapprochant les participantes.
- Importance de la mise en place d'un travail de groupe inclusif permettant à toutes les femmes, quel que soit leur parcours migratoire, scolaire ou professionnel et leur origine sociale de se construire un futur en toute autonomie et indépendance dans ces ateliers collectifs (Wagener, Bonnetier, 2022). L'universalisme inclusif proposé a pour objectif de transcender les normes sociales de la « bonne parentalité » axée sur la féminité active des femmes de catégories supérieures et occidentales

L'orientation et l'accompagnement des familles monoparentales sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole

Dans cette partie, nous proposerons pour finir ce rapport de revenir sur le maillage territorial de Grenoble Alpes Métropole. Cette partie ne vise pas l'exhaustivité face à la profusion de structures susceptibles d'accompagner les familles monoparentales sur le territoire. Elle reviendra sur des dispositifs existants, puis proposera un aperçu, en repartant des besoins des familles et des structures identifiées, des limites actuelles qui semblent émerger de ce maillage territorial autour des familles.

Accompagnement PLIE spécifique



Où ? Maisons de l'emploi Nord-Ouest (depuis 2021) et Grand Sud (depuis 2024)

Qui ? Personnes en situation de monoparentalité éloignées de l'emploi en raison de freins périphériques importants. Principalement des femmes originaires et appartenant actuellement à des catégories sociales défavorisées
Suivi de 150 femmes en parallèle (50 personnes accompagnées par conseillère emploi)

Objectifs ? Permettre un retour vers l'emploi se fondant sur un socle solide en levant les freins périphériques à l'emploi

Moyens ? Accompagnement global plus long que pour un Parcours Emploi Renforcé classique (PER)

Fonctionnement ?

- Une orientation par d'autres professionnels et professionnelles de l'accompagnement social
- Un accompagnement individuel renforcé sur le long terme (2-3 ans en moyenne) sous forme de rendez-vous réguliers (en fonction des besoins. Moyenne : tous les 15 jours/3 semaines)
- 50 personnes accompagnées par travailleuses au lieu de 70 dans les accompagnements non spécifiques
- Un accompagnement global grâce à une mise en relation avec un réseau territorialisé de partenaires

Limites ?

- Un accompagnement exclusivement individuel (pas d'empowerment collectif comme dans le dispositif Miriam)
- Des moyens limités pour lever les freins périphériques face aux contraintes structurelles :
 - Places en centre d'accueil collectif pour les jeunes enfants
 - Saturation des espaces de santé, notamment pour des suivis psychologiques
 - Accès au logement très complexe
- Importance du réseau de partenaires locaux pour orienter les familles : difficultés pour le reconstruire sur un autre territoire

Ateliers sociolinguistiques



Où ? Dans les quartiers prioritaires - 4ème année

Qui ? Parents allophones habitants des quartiers prioritaires
10 places par session - 100% de femmes (un homme en 2024)

Objectifs ? Améliorer la maîtrise de la langue pour des personnes allophones pas ou peu allées à l'école pour leur permettre de s'orienter ensuite vers des formations de droit commun

Moyens ? Formation linguistique proposée par A.L.P.E.S directement dans un lieu identifié (MDH) du quartier avec un mode de garde fourni en parallèle (assistants ou assistantes maternelles de l'association Dépann' Familles)

Fonctionnement ?

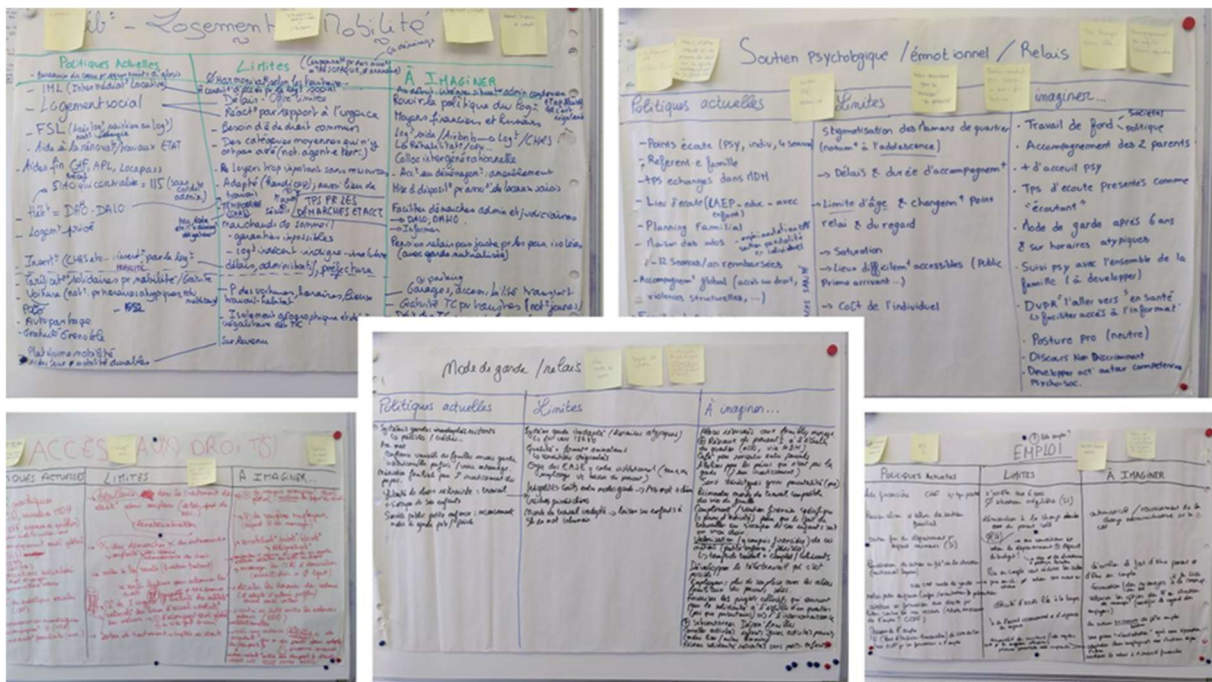
- Orientation par des professionnels et professionnelles ou dans le cadre de l'aller-vers
- Signature d'un contrat d'engagement de présence régulière avec les enfants
- 60h d'ateliers proposés pour 10 personnes engagées : 4h/semaine (deux ateliers de deux heures/semaine)
- Dépann' familles assure la garde des enfants des participantes en parallèle de l'atelier
- Ateliers proposant un apprentissage de la langue et une identification des espaces ressources locaux (ludothèques, LAEP...)
- Partenariat avec le CCAS de Grenoble pour trouver ensuite aux familles des solutions de garde pérennes
- Evolution du dispositif entre chaque session pour tenir compte des limites observées

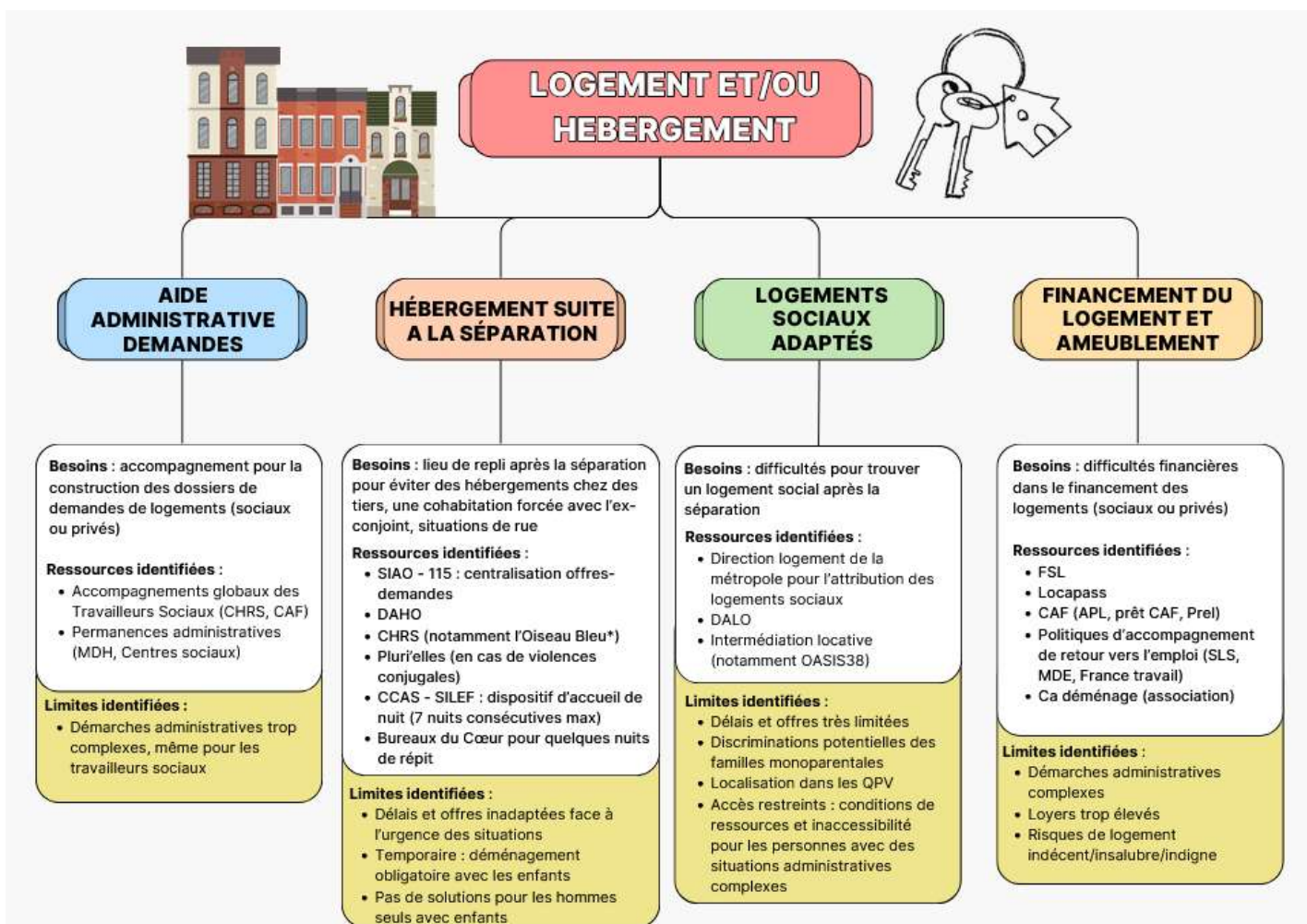
Limites ? 10 places proposées pour 50 demandes chaque année

Dans le cadre de la réalisation de cette étude, une matinée dédiée à la (ou les) monoparentalités a été proposée à une trentaine de professionnels et professionnelles issues de différentes structures et thématiques.

Après une restitution des conclusions de l'étude à ce stade, des ateliers d'une heure et demi ont été réalisés avec pour objectif de croiser les regards et d'enrichir l'étude en cours.

Ces ateliers ont débuté par une réflexion sur les besoins de familles monoparentales en partant de différents portraits de parents solos variés. A la suite de cette première phase de travail, les besoins spécifiques qui ont été relevés ont été regroupés en cinq grandes catégories de besoins : hébergement – logement – mobilité / soutien psychologique, émotionnel et relais / mode de garde / accès aux droits / emploi. Ces différentes catégories recoupent en partie celles ayant été traitées lors de ce rapport. A partir de ces cinq grandes catégories, les professionnels et professionnelles ont réfléchi ensemble sur les politiques et dispositifs existants actuellement sur le territoire métropolitain, leurs limites principales, et les solutions qui pourraient y être apportées.



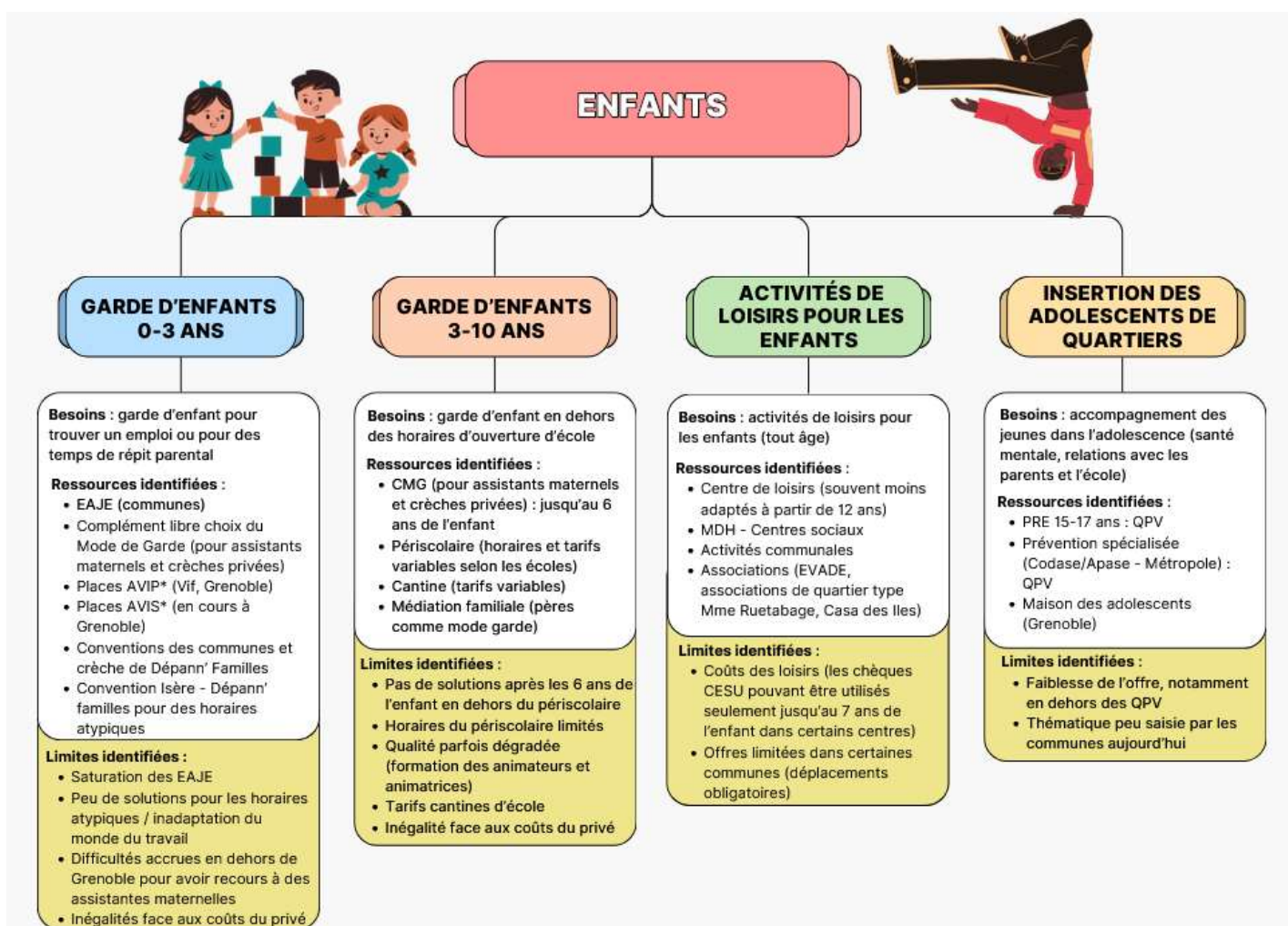


Quelles propositions ?

- Une priorisation des familles monoparentales sortant de séparation dans l'attribution des logements sociaux (révision du système de cotation)
- Mettre en place des **collocations intergénérationnelles** permettant une solidarité pour s'occuper des enfants
- Créer des **pensions relais** non pas uniquement pour les personnes isolées (comme la Maison relais Atmosphère de la Fondation Boissel), mais aussi pour les familles monoparentales avec des gardes mutualisées pour les enfants
- Ouvrir l'accès des logements sociaux et hébergement aux situations administratives complexes (notamment face aux difficultés actuelles de renouvellement de titres de séjour à la préfecture)
- Mettre à disposition des locaux saisis pour l'installation d'associations
- Lancer des opérations de réhabilitations et de réaménagement des logements vides
- Faciliter les démarches administratives de demandes de logements sociaux et **mieux informer les familles sur leurs droits** (DALO, DAHO)

Quels dispositifs sur d'autres territoires ?

- Saint-Ouen-sur-Ville : **obligation pour les bailleurs sociaux de réserver des logements pour les familles monoparentales** lors de la construction de nouvelles résidences sociales. En octobre 2024, cela représentait 26 logements environ qui fonctionnent comme des sas permettant la décohabitation directement après la séparation et un temps de répit avant une solution de logement pérenne.
- Ris-Orangis : travail en cours avec les bailleurs sociaux pour identifier les freins dans l'attribution des logements et pour la mise en place de **collocation accessibles à plusieurs parents solos pour faciliter l'entraide**. Réflexion avec l'association Commune qui propose des logements partagés avec des espaces collectifs qui pourraient être utilisés comme des espaces de répit avant une solution de logement pérenne.



Quelles propositions ?

- Une priorisation officielle des familles monoparentales dans l'attribution des places en crèche
- Généraliser les places AVIP et AVIS
- Accroître les conventions avec Dépann' Familles sur les horaires atypiques
- Travailler avec les familles pour déconstruire les idées reçues sur les assistant-es maternels
- Favoriser les réseaux de parents à l'échelle du quartier à travers des cafés des parents généralisés dans des espaces identifiés (MDH, associations, écoles/crèches/collège) : pas uniquement dans les QPV et quelque soit l'âge de l'enfant
- Proposer des ateliers pour les pères non-gardiens pour favoriser leur investissement
- Travailler avec les employeurs autour des contraintes spécifiques liées à la (mono)parentalité avec de jeunes enfants

Quels dispositifs sur d'autres territoires ?

- Ris-Orangis : Le maire a décidé de retirer la pension alimentaire du calcul des quotients familiaux des familles monoparentales pour rendre les tarifs pour le périscolaire, la cantine et les activités des enfants plus accessibles et justes aux familles monoparentales. Dans le volet "inclusion économique" de leur programme, la ville travaille en partenariat avec les entreprises pour faire évoluer leurs pratiques et les rendre plus inclusives aux parents solos.
- Nantes : dispositif de partenariats multi-niveaux entre la ville de Nantes, la CAF et les unités emploi et insertion du département pour cibler les mères seules au RSA. Leviers actionnés sur la Ville : places réservées en multi-accueil, places d'accueil d'urgence et travail en réseau entre professionnels de la petite enfance et de l'insertion à l'échelle du quartier, coordonné par le relais petite enfance.
- Paris : création d'une crèche d'insertion avec des horaires et inscriptions souples et ajustables pour les mères isolées au RSA souhaitant accéder à un emploi. Dispositif alliant garde des enfants et accompagnement social global vers l'emploi (26 places réservées sur 58 places). Bilan très positif : +85% d'accession à l'emploi ou de formation. Limite : les parents ont 6 mois pour trouver un emploi ou une formation.



SÉPARATION ET RELATION AVEC L'EX-CONJOINT



SUIVI PSYCHOLOGIQUE

Besoins : suivi psychologique face aux difficultés émotionnelles liées à la séparation (ou en cas de violences conjugales)

Ressources identifiées :

- Pluri'elles
- Psychologues conventionnés
- Lieux d'écoute avec des psychologues/conseillères familiales (Echirolles, Pont-de-Claix)
- Village de santé (Echirolles)

Limites identifiées :

- Saturation des lieux d'écoute publics
- Coût d'un suivi psychologique non conventionné
- Difficultés des demandes d'aide (en cas de violences par forcément identifiées)
- Conséquences psychologiques sur le long terme en l'absence de suivi adéquat

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Besoins : ouverture de droits et accompagnement juridique dans la séparation

Ressources identifiées :

- ARIPA - CAF
- CIDFF
- Permanences juridiques (MDH)
- Écrivains publics (MDH)
- Maison de justice et du droit
- Associations spécialisées (Adate, Pluri'elles)
- Accompagnement social global (SLS, CCAS, CAF, MDE)
- Médiation familiale (la Maison des Familles, Sauvegarde Isère...)

Limites identifiées :

- Saturation des lieux d'écoute publics
- Aides juridiques ponctuelles mais pas de suivi sur le long terme (alors que ce sont des démarches de long terme)
- Pas de recensement des dispositifs existants
- Coûts importants des solutions privées (avocats)
- Conséquence : non-recours ou abandon des demandes (ex : de pensions alimentaires)

Quelles propositions

- Revalorisation des professionnels du social pouvant accompagner dans l'accès aux droits
- Information générale sur les droits des familles monoparentales sur les sites des services publics
- Décaler les horaires de certaines administrations pour assurer leur ouverture en dehors des horaires de travail
- Créer une instance de concertation avec les personnes concernées (parents solos) pour qu'ils puissent mettre en place des dispositifs dont ils et elles ont besoin (notamment en termes d'accès aux droits et de permanences juridiques)
- **Créer un guichet unique d'informations et d'orientations vers les différents dispositifs existants**
- Recenser les dispositifs existants sur le territoire de la métropole sur un site accessible aux travailleurs et travailleuses sociales et aux familles

Quels dispositifs sur d'autres territoires ?

- Saint-Ouen-sur-Seine et Ris-Orangis : mise en place d'un guichet unique pour orienter les familles vers les différents dispositifs existants. Travail en cours de recensement des dispositifs existants sur le territoire pour une meilleure orientation des familles monoparentales (Localisation ? Population concernée ? Thématique ? Horaires d'ouverture ?). Note d'information mensuelle sur le site de la commune avec un focus "monoparentalité" pour présenter des dispositifs locaux et/ou des droits auxquels les familles peuvent avoir accès.
- Ris-Orangis : **Mise en place d'un Point information justice** avec les travailleurs et travailleuses sociales qui accompagnent les familles pour leur permettre de les orienter vers des avocats et/ou des psychologues conventionnés identifiés par la commune.



EDUCATION ET PARENTALITÉ



RENCONTRER D'AUTRES PARENTS

Besoins : rencontrer d'autres parents pour faciliter l'organisation quotidienne en coopérant

Ressources identifiées :

- Espaces scolaires (communes, département)
- MDH (communes)
- LAEP (état)
- Associations de quartier

Limites identifiées :

- Couverture variable selon les territoires (notamment hors QPV)
- Crainte d'être "jugés" : stigmatisation des mères, notamment à l'adolescence
- Accessibilité des espaces à des publics primo-arrivants notamment
- Absence de recensement des dispositifs existants

SE RASSURER ET CHERCHER CONSEILS

Besoins : Accéder à des informations et des lieux d'écoute et de conseils dans l'éducation

Ressources identifiées :

- Services Locaux de Solidarités : PMI
- Espaces scolaires (commune, département)
- MDH (communes)
- Maison des familles / Maison des adolescents / Cité des familles
- Lieux d'écoute avec des psychologues/conseillères familiales (Echirolles,...)
- Planning Familial
- LAEP (état)
- Associations de quartier
- SILEF : Maraude enfance famille (en cas de situations de rue)

Limites identifiées :

- Absence de recensement des dispositifs existants
- Variables selon les territoires : notamment hors QPV et Grenoble
- Saturation des dispositifs d'écoute/conseils locaux
- Coûts des solutions privées

DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES DE L'ADOLESCENCE

Besoins : difficultés de communication parents-enfants

Ressources identifiées :

- Prévention spécialisée (QPV - métropole + Codase/Apase)
- PRE (QPV - métropole)
- Conseillers familiaux MDH/Centres sociaux (surtout QPV)
- Associations de quartier
- Collège et lycées (Département/commune)
- Maison des adolescent.es (Département)
- Maison des familles avec une médiatrice familiale (commune)
- Cité des familles (CAF - Etat)
- Labo des parents d'ados (Saint-Martin-d'Hères)

Limites identifiées :

- Absence de recensement des dispositifs existants
- Variables selon les territoires : notamment hors QPV et Grenoble
- Saturation des dispositifs d'écoute/conseils locaux
- Coûts des solutions privées

DIFFICULTÉS DE SUIVI SCOLAIRE

Besoins : difficultés dans le suivi scolaire des enfants et compréhension du système scolaire

Ressources identifiées :

- PRE (QPV - métropole)
- Associations de quartier
- Établissements scolaires
- Aide aux devoirs (communes)
- CLAS
- Devoirs faits
- MDH (communes)

Limites identifiées :

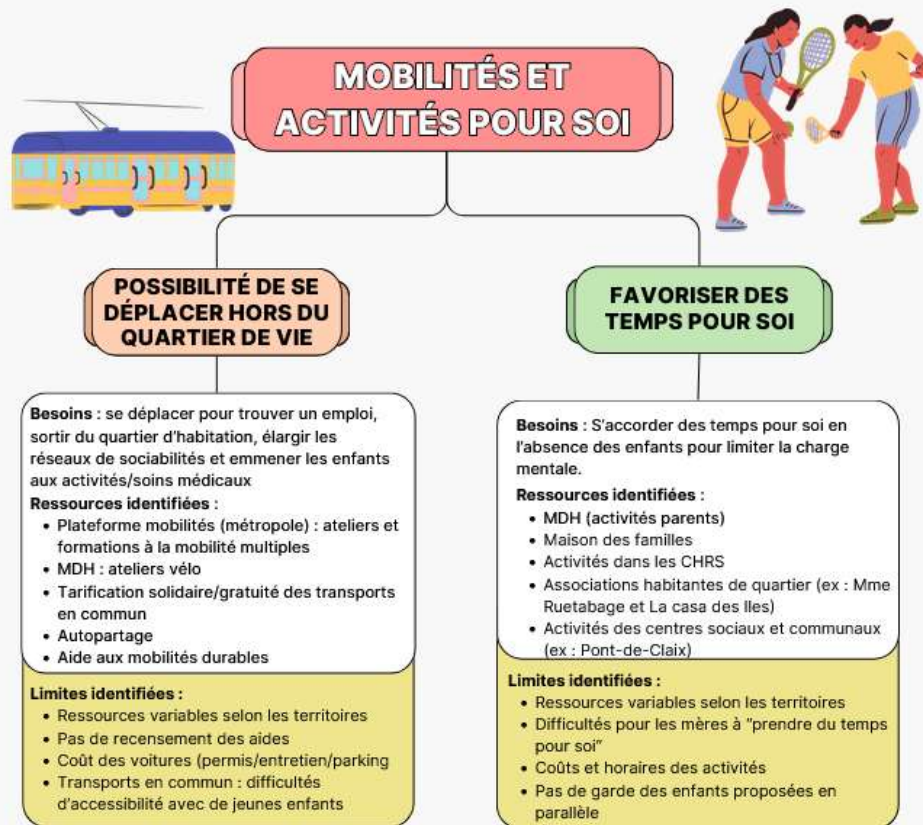
- Absence de recensement des dispositifs existants
- Variables selon les établissements scolaires et les communes
- Coûts des solutions privées

Quelles propositions ?

- Mettre en place dans des espaces identifiés des quartiers (QPV et autres quartiers) comme les espaces scolaires des temps d'informations pour les parents sur les dispositifs existants localement et sur des thématiques choisies.
- Permettre aux parents de s'approprier les espaces scolaires (école ou collège) pour construire des temps d'échanges entre parents en fonction de leurs besoins (sans imposition extérieure d'une thématique particulière ou des normes de la "bonne parentalité") et en proposant une garde d'enfant en parallèle de ce temps.
- Proposer des temps d'écoutes "écoutants" : travailler sur les discours "non-discriminants"
- Construire des lieux sur le modèle des LAEP pour les parents et les adolescents
- Recenser les dispositifs du territoire qui proposent des lieux de rencontres et de ressources pour les parents (notamment en dehors des QPV)

Quels dispositifs sur d'autres territoires ?

- Ris-Orangis : ouverture d'un espace où les parents peuvent se rencontrer pendant que leurs enfants sont gardés par une assistante maternelle. Objectif : permettre des temps de parole libre (sans thématique imposée) et avec des formats variés et co-construits avec les parents en fonction de leurs besoins.
- Bruxelles : Dispositif Miriam - Construction de temps collectif d'accompagnement avec alternativement des sessions d'informations et des sessions de discussions sur des thématiques choisies. Valorisation des compétences de chaque parents.



Quelles propositions ?

- **Gratuité des transports en commun pour tous et toutes** et pas seulement de la ville de Grenoble (au moins pour tous les habitants des QPV, notamment les jeunes)
- Développement plus égalitaire des transports en commun, notamment dans les territoires ruraux
- Améliorer l'accessibilité des transports en commun (pour les poussettes et les jeunes enfants notamment)
- Financement et mise en place de garages solidaires pour les petites réparations de voitures sur le même modèle que les ateliers de réparation de vélos.
- **Améliorer la visibilité des activités proposées** autour du vélo, des mobilités, des espaces de réparation...
- Améliorer la visibilité des activités proposées dans les MDH, notamment hors QPV, pour les parents solos.
- Proposer des places de parking pour le covoiturage avec plusieurs familles

Quels dispositifs sur d'autres territoires?

- Ris-Orangis :
 - Transport : **création de places de stationnement covoiturage pour les parents solos** afin de leur permettre de mieux maîtriser le temps et le coût des transports. Sur les sites de covoiturage, l'inscription est facilitée pour les familles monop avec la possibilité d'avoir plus d'informations sur les conducteurs et conductrices pour se sentir plus en sécurité. Mise en place d'aides à la mobilité, notamment sur la tarification des transports en commun, avec des critères particulières pour les familles monoparentales.
 - Temps pour soi/temps de répit : **proposition d'activités pour les parents en parallèle d'activités pour les enfants**. Organisation de vacances simultanées parents // colonie de vacances pour les enfants avec l'aide aux vacances de la CAF.
- Saint-Ouen-Sur-Seine et Ris-Orangis : travail de recensement des dispositifs existants et d'orientation des parents vers ces derniers grâce au guichet unique en fonction de leurs besoins



RESSOURCES FINANCIÈRES



REVENU (EMPLOI)

AIDES SOCIALES

Besoins : Trouver un emploi pour financer la vie quotidienne et pouvoir être valorisé socialement en dehors du statut de mère

Ressources identifiées :

- SLS
- MDE (dont dispositif spécial familles monoparentales - conseillères PLIE*)
- France Travail
- Accompagnement global (CAF, CCAS)
- Places AVIP* (et futur AVIS*)
- AFPA (dispositif Passer'elles)*
- Ateliers de langue - insertion (ateliers sociolinguistiques - QPV ; ateliers Adate dont Envolée féminine)

Limites identifiées :

- Accompagnement fondé sur les normes de la féminité actives
- Contraintes structurelles très fortes (précarisation du marché du travail, faibles revenus dans le care...)
- Faibles niveaux de revenus des métiers du care (et reconnaissance sociale)
- Horaires de formation inadaptés
- Garde des enfants difficile
- Horaires inadaptés à la conciliation vie professionnelle-vie familiale, Temps partiel subi
- Discrimination éventuelle à l'embauche

Besoins : ouverture de droits aux aides sociales et revenus de solidarité active

Ressources identifiées :

- SLS
- MDE (dont le dispositif spécial familles monoparentales - conseillères PLIE*)
- CCAS
- Accompagnement global dans les CHRS
- CAF
- Associations (colis de nourriture ou de vêtements)
- Préfecture (titre de séjour)

Limites identifiées :

- Démarches administratives complexes
- Blocage de la préfecture : perte de droits
- Sur-contrôle de la CAF : perte de droits/dettes
- Contacts difficiles avec la CAF
- Peu de solutions en cas de situations administratives complexes
- CONSEQUENCE : NON-RECOURS
- Arrêt des prestations lors de la remise en couple cohabitant : dépendance économique de la mère envers le nouveau conjoint
- Des délais d'étude de dossier et de versement des aides inadaptés à l'urgence des situations

Quelles propositions?

- Automaticité du versement des aides sociales par la CAF (ou au moins facilitation des démarches administratives nécessaires)
- **Formation des employeurs et des managers aux difficultés de conciliation des temps liés à la parentalité :** rendre les entreprises plus inclusives pour les salariés parents
- Mettre en place une prime de "réinstallation" suite à la séparation pour favoriser la décohabitation et permettre aux femmes de faire garder les enfants un temps (pour trouver plus facilement un emploi)
- Développer les places AVIP et des garde d'enfants sur des horaires atypiques, notamment pour des enfants de plus de 6 ans
- Ne pas mettre fin aux prestations au moment de la remise en couple cohabitant et élargir le CMG au-delà des 6 ans de l'enfant.

Quels dispositifs sur d'autres territoires ?

- Voir les dispositifs mis en avant dans le volet mode de garde

Sources

Bases de données utilisées

Direction Logement (GAM), Base de données internes 2023 – Demandes et attribution des logements sociaux, 09/2024.

INSEE, Données sur les quartiers 2015 de la politique de la ville – QPV 2015, Estimations démographiques en [2010 ; 2020] – Quartiers de la politique de la ville, 24/01/2024, Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4631552?sommaire=2500477#dictionnaire>

INSEE, Données sur les quartiers 2015 de la politique de la ville – Bénéficiaires des prestations légales versées par les CAF au 31/01/2022 – Quartiers de la politique de la ville, 24/01/2024, Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7755171?sommaire=2500477>

INSEE, Données sur les quartiers 2015 de la politique de la ville – QPV 2015, Estimations démographiques en [2010 ; 2020] – Quartiers de la politique de la ville, 24/01/2024, Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4631552?sommaire=2500477#dictionnaire>

INSEE, Recensement 2006 : résultats sur un territoire, base de données et fichiers détail, 10/07/2017, Couples – Familles – Ménages : Bases principaux indicateurs, Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/information/2894421>

INSEE, Recensement 2009 : résultats sur un territoire, base de données et fichiers détail, 29/06/2017, Couples – Familles – Ménages : Bases principaux indicateurs, Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/information/2876034>

INSEE, Recensement 2012 : résultats sur un territoire, base de données et fichiers détail, 29/06/2017, Couples – Familles – Ménages : Bases principaux indicateurs, Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/information/2882311>

INSEE, Recensement 2014 : résultats sur un territoire, base de données et fichiers détail, 26/06/2018, Couples – Familles – Ménages : Bases principaux indicateurs, Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/information/2867866>

INSEE, Recensement 2015 : résultats sur un territoire, base de données et fichiers détail, 25/06/2019, Couples – Familles – Ménages : Bases principaux indicateurs, Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/information/3561862>

INSEE, Recensement 2021 : résultats sur un territoire, base de données et fichiers détail, 27/06/2024, Couples – Familles – Ménages : Bases principaux indicateurs, Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/information/8183122>

INSEE, Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages en 2021 – Dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) – Base niveau communes en 2021, 29/01/2024, Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7756855?sommaire=7756859>

INSEE, Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages en 2021 – Dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) – Base niveau administratif en 2021, 29/01/2024, Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7756855?sommaire=7756859>

INSEE, Indicateurs de structure et de distribution des revenus en 2010 – Dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) – Base niveau administratif en 2021, 18/12/2012, Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893299?sommaire=2389000>

INSEE, MEN5 – Ménages par type de ménage et âge de la personne de référence en 2019 : Communes, 27/06/2022, Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/6455834?debut=0>

Sources secondaires

Abjean, A. (2015). Familles monoparentales en situation de précarité : quelle(s) articulation(s) entre emploi et garde des jeunes enfants ? Pour, N° 225(1), 107-115.

Acs M., B. Lhommeau et E. Raynaud (2015), Les familles monoparentales depuis 1990. Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ?, Drees, *Dossiers solidarité et santé*, n°67.

Algava, É., Buisson, G. et Toulemon, L. (2023). Chapitre 1. Les « familles monoparentales » : une catégorie statistique bien établie, assortie de nombreuses limites. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Les familles monoparentales Conditions de vie, vécu et action publique* (p.27 -58). La Documentation française.

Algava, E., K. Bloch, I. Robert-Bobée (2021), Les familles en 2020 : 25% de familles monoparentales, 21% de familles nombreuses. INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681>

Baronnet, J., A. Best, F. Brunet, N. Duvoux (2021). Accompagner les familles monoparentales. Moyens et enjeux de l'autonomisation de publics à la croisée des vulnérabilités, Cnaf, *Dossier d'étude*, n° 225. https://hal.science/hal-03478546v1/file/2021_CNAF_DE_225_FORs.pdf

Biland, É. (2024). « Les pensions alimentaires profitent aux femmes. » Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 129 -135). Le Cavalier Bleu. <https://doi.org/10.3917/lcb.lepap.2024.01.0129>.

Bouhired Lacheraf, H. (2024). Se déclarer seul·e est une stratégie pour toucher les allocations. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 113 -121). Le Cavalier Bleu.

Brossel, C., B. Gosselin (2024). *Familles monoparentales : pour un changement des représentations sociétales – Rapport*. (485, tome 1). Sénat. <https://www.senat.fr/rap/r23-485-1/r23-485-1.html>

Bucolo, E., A. Eydoux, L. Fraisse (2018). Parcours coordonné et crèche d'insertion. Deux dispositifs transversaux d'insertion des mères de familles monoparentales précaires. *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127 (p. 37-48).

Collombet, C. et Helfter, C. (2024). Les mères seules ne font pas garder leurs enfants. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 123 -128). Le Cavalier Bleu.

Collombet, C. et Math, A. (2024). Les familles monoparentales sont les grandes oubliées des politiques publiques. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 105 -111). Le Cavalier Bleu.

Collombet, C. et Math, A. (2023). Chapitre 7. La politique familiale en direction des parents isolés en France dans une perspective de comparaison européenne. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales Conditions de vie, vécu et action publique* (p. 159 -184). La Documentation française.

Commission des comptes de la sécurité sociale – CCSS (2020B), La prise en compte de la monoparentalité dans les systèmes socio-fiscaux : une comparaison européenne, *in Les comptes de la Sécurité sociale : Résultats 2019 et prévisions 2020*.

Commission des comptes de la sécurité sociale-CCSS (2020A), La prise en compte de la monoparentalité dans les prestations familiales, *in Les comptes de la Sécurité sociale : Résultats 2019 et prévisions 2020*

Conseil National des Villes (2019). Avis-Mères isolées en QPV, monoparentalité et employeurs publics et privés : le défi de la conciliation des temps. https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/2019_8.10_2019_avis_meres_isolees_en_qpv.pdf

Deshayes, F. (2018), Séparations dans les familles monoparentales précaires. Prise en charge des enfants et soutien familial, *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127, 9-21

Devetter, F. et Lanseman, O. (2023). Chapitre 2. Le travail et l'emploi dans les familles monoparentales : politiques d'activation et pauvreté laborieuse. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales Conditions de vie, vécu et action publique* (p. 59 -79). La Documentation française.

Dubet, F. (2018) Trois jeunesses : la révolte, la galère, l'émeute. Lormont : Le Bord de l'eau.

- Dubois, V., M. Paris, PE. Weill (2016), Politique de contrôle et lutte contre la fraude dans la branche Famille. *Dossier d'étude CAF n°183*.
https://caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Dossiers_d_etudes/2016_DE_183_Lutte_contre_la_fraude_CNAF.pdf
- Eydoux, A., MT. Letablier (2009). Familles monoparentales et pauvreté en Europe : quelles réponses politiques ? L'exemple de la France, de la Norvège et du Royaume-Uni, *Revue des politiques sociales et familiales*, 98(1), 21-35.
- INSEE (2020). Tableaux de l'économie française - Edition 2020.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277630?sommaire=4318291>
- Jaehrling K., T. Kalina, L. Mesaros (2015), A Paradox of Activation Strategies: Why Increasing Labour Market Participation among Single Mothers Failed to Bring Down Poverty Rates, *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 22(1), 86-110.
- Jauneau, Y., C. Tavant, J. Vidalenc (2020). Un enfant sur huit n'a aucun parent en emploi, plus d'un sur trois dans les familles monoparentales, in *France, Portrait social, Édition 2020*, Insee Références.
- Jouanneau, S. (2024). En cas de violences conjugales, les femmes seules et les enfants d'abord ! Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 145 -151). Le Cavalier Bleu.
- Kleven, H., C. Landais, J E. Sogaard (2019). Children and Gender Inequality: Evidence from Denmark. *American Economic Journal: Applied Economics*, 11(4), 181-209.
- Laborie, C., (2023). L'épuisement de la « génération sandwich », ces Français pris entre leur parents vieillissants et leurs jeunes enfants. *Le Monde [online]*. https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2023/05/08/l-epuisement-de-la-generation-sandwich-ces-francais-pris-entre-leurs-parents-vieillissants-et-leurs-jeunes-enfants_6172479_4497916.html
- Lahieyte, L. (2021). La promotion paradoxale d'une féminité active. Construction sociale des rapports à l'emploi chez des mères seules accompagnées au titre du Revenu de solidarité active, *Socio-économie du travail*, n° 9, 21-49.
- Lanseman, O. (2021). Une analyse socioéconomique de la pauvreté laborieuse des mères seules. Définitions et précisions des catégories mobilisées. Cnaf, *Dossier d'études*, n°217
- Lanseman, O. (2024). Les mères seules sont pauvres car elles ne travaillent pas. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 95 -102). Le Cavalier Bleu.
- La Quadrature du Net (2023), Notation des allocataires : l'indécence des pratiques de la CAF désormais indéniable. La quadrature du Net [online] <https://www.laquadrature.net/2023/11/27/notation-des-allocataires-lindecence-des-pratiques-de-la-caf-desormais-indeniable/>
- Lenouvel, M. (2024). Avoir un enfant seule n'est pas un choix. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 43 -50). Le Cavalier Bleu.
- Le Pape, M. et Helfter, C. (2024). Introduction. Figures et stigmates de la monoparentalité. Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 13 -20). Le Cavalier Bleu.
- Le Pape, M., Modak, M. et Protar, L. (2024). Dans une famille monoparentale, il y a un seul parent. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 51 -58). Le Cavalier Bleu.
- Le Pape, MC, C. Helfter, V. Grimbert, et al. (2023) *Les familles monoparentales : conditions de vie, vécu et action publique : un état des savoirs*. Paris : DILA - Direction de l'information légale et administrative la Documentation française.
- Le Pape, M. et Helfter, C. (2023). Chapitre conclusif. « Familles monoparentales » : une catégorie sous tension(s) Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales Conditions de vie, vécu et action publique* (p. 235 -264). La Documentation française.

- Leray, F., R. Séchet (2013). Les mobilités sous contraintes des mères seules avec enfant(s) : analyse dans le cadre de la Bretagne (France). Dans : P. Gerber, S. Carpentier (dir.), *Mobilités et modes de vie : vers une recomposition de l'habiter* (69-88), Presses universitaires de Rennes.
- Lisse, E. (2007). Monoparentalité et sociabilité féminine. Apprentissages du rôle de mère en cité populaire, *Ethnologie française*, 37 (4), 733-741.
- Martial, A. (2013B). Une paternité réinventée ? Le vécu parental des pères isolés. *Informations sociales*, n° 176(2), 62-69.
- Martial, A. (2013A). Des pères « absents » aux pères « quotidiens » : représentations et discours sur la paternité dans l'après-divorce. *Informations sociales*, n° 176(2), 36-43
- Martial, A. (2024). Les pères seuls ne savent pas s'occuper de leurs enfants. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 77 -84). Le Cavalier Bleu.
- Martin, C. (2024). La monoparentalité a des conséquences négatives sur le bien-être des enfants. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 59 -68). Le Cavalier Bleu.
- Mille, M., Schütz, G. et Steinmetz, H. (2024). Les juges favorisent toujours les mères. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 137 -143). Le Cavalier Bleu.
- Nieuwenhuis, R., LC. Maldonado (2018), The triple bind of single-parent families: resources, employment and policies. Dans: R. Nieuwenhuis, LC Maldonado (dir.), *The triple bind of single-parent families – Resources, employment and policies to improve wellbeing* (1-28). Bristol, UK : Policy Press.
- ONPES (2015), Les Budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale, *La lettre* (n°1/2015). <https://www.vie-publique.fr/rapport/34694-les-budgets-de-reference-une-methode-devaluation-des-besoins-pour-une>
- Périvier H. (2012). Travaillez ou mariez-vous ! La régulation sexuée de la pauvreté en France et aux États-Unis, *Travail, genre et sociétés*, n° 28, 45-62.
- Périvier H. (dir.) (2020), *Étude sur la situation économique et sociales des parents isolés, Niveau de vie, marché du travail et politiques publiques*, rapport pour l'OFCE. <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf-articles/actu/helene.pdf>
- Piesen, A. (2023). Chapitre 3. Le quotidien des pères et des mères solos : des temporalités et des espaces à réaménager. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales Conditions de vie, vécu et action publique* (p. 81 -97). La Documentation française.
- Protar, L. et Modak, M. (2023). Chapitre 4. Qui s'occupe des enfants ? La division sexuée et sociale du travail parental dans les familles monoparentales. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales Conditions de vie, vécu et action publique* (p. 99 -117). La Documentation française.
- Pothet, J. (2023). Chapitre 8. La monoparentalité : une situation insuffisamment prise en compte dans les dispositifs d'accompagnement des parents. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales Conditions de vie, vécu et action publique* (p. 185 -201). La Documentation française.
- Rivière, A. (2024). Les filles-mères sont des pauvres filles. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 23 -33). Le Cavalier Bleu.
- Robison, C. (2024). Les filles-mères sont des personnages tragiques. Dans Le Pape, M. et Helfter, C. (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales* (p. 35 -41). Le Cavalier Bleu.
- Virost, P., MC. Le Pape (2025). Monoparentalités : les solidarités familiales, un relais important au quotidien pour la prise en charge des jeunes enfants. *Études et résultats* (DREES), n°1326. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/250130_ER_monoparentalites-solidarites-familiales

Wagener, M. (2013). La monoparentalité à Bruxelles : entre diversité des situations et réponses publiques incertaines, *PAUvérité*, vol0(2), p.16.

Wagener, M. (2019). La reconnaissance de la monoparentalité comme nouvelle catégorie cible des politiques de diversité. Vers un universalisme adapté ?, *SociologieS* [En ligne], Dossiers.
<https://journals.openedition.org/sociologies/10738>

Wagener, M., A. François, L. Merla (2021), Mères seules, la fin de la stigmatisation, *Sociétés en changement*, 12.
https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/fr/object/boreal%3A249134/datastream/PDF_01/view

Wagener, M., C. Bonnetier (2022). Implémenter le gender-mainstreaming à travers une politique sociale locale – l'exemple d'un projet pour femmes monoparentales. Dans : Artois, Pierre (dir.), *Comprendre la territorialisation pour repenser les politiques sociales et l'intervention sociale*, Editions de l'Université de Bruxelles (p.178)

Annexes

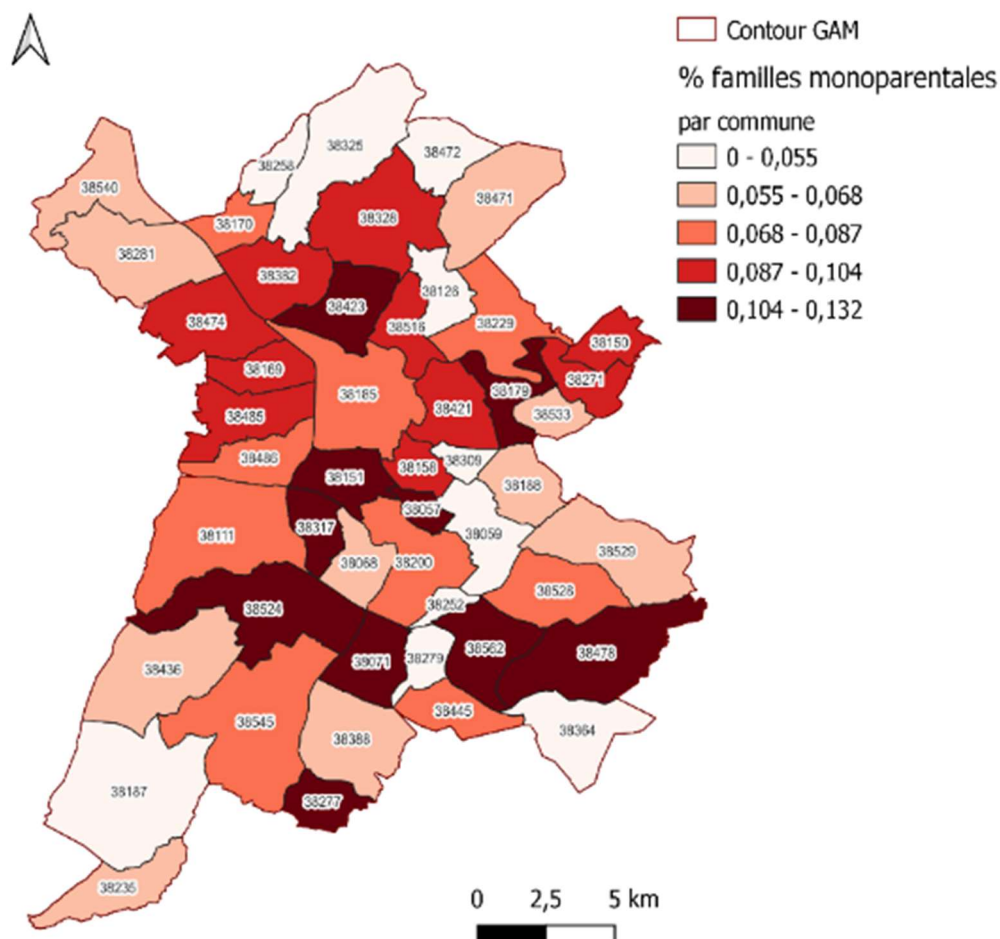
Code insee	Commune	Effectif de familles monoparentales	Effectif de familles	% de familles monoparentales de la GAM
38258	Mont-Saint-Martin	0	28	0%
38271	Murianette	36	258	0%
38445	Saint-Pierre-de-Mésage	25	242	0%
38516	La Tronche	225	1521	1%
38126	Corenc	117	1209	1%
38281	Noyarey	102	684	1%
38068	Champagnier	38	440	0%
38486	Seyssins	331	2331	2%
38158	Eybens	630	3398	3%
38529	Vaulnaveys-le-Haut	84	1149	0%
38562	Vizille	429	2012	2%
38309	Poisat	30	635	0%
38059	Brié-et-Angonnes	65	788	0%
38364	Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	15	135	0%
38071	Champ-sur-Drac	186	1016	1%
38187	Le Gua	66	561	0%
38252	Montchaboud	5	112	0%
38388	Saint-Georges-de-Commiers	73	825	0%
38057	Bresson	30	217	0%
38472	Sarcenas	0	69	0%
38533	Venon	34	237	0%
38328	Quaix-en-Chartreuse	31	287	0%
38524	Varces-Allières-et-Risset	316	2019	2%
38179	Gières	386	1856	2%
38151	Échirolles	2227	9580	11%
38185	Grenoble	6735	34889	34%
38200	Jarrie	129	1214	1%
38382	Saint-Égrève	742	4885	4%
38423	Saint-Martin-le-Vinoux	289	1517	1%
38528	Vaulnaveys-le-Bas	38	406	0%
38169	Fontaine	1156	6148	6%
38277	Notre-Dame-de-Commiers	20	158	0%
38471	Le Sappey-en-Chartreuse	30	331	0%
38540	Veurey-Voroize	40	427	0%
38317	Le Pont-de-Claix	638	2909	3%
38170	Fontanil-Cornillon	116	990	1%
38325	Proveysieux	10	157	0%
38436	Saint-Paul-de-Varces	15	716	0%
38229	Meylan	760	5256	4%
38421	Saint-Martin-d'Hères	1831	8689	9%

38478	Séchilienne	30	315	0%
38545	Vif	364	2522	2%
38111	Claix	265	2452	1%
38279	Notre-Dame-de-Mésage	24	349	0%
38474	Sassenage	498	3442	2%
38485	Seyssinet-Pariset	514	3298	3%
38150	Domène	327	1946	2%
38188	Herbeys	35	441	0%
38235	Miribel-Lanchâtre	10	134	0%
	Métropole	20097	115198	100%

Données : RP2021 – Source : Antrice

Lecture : 3% des familles de monoparentales de Grenoble Alpes Métropole habitent à Seyssinet-Pariset.

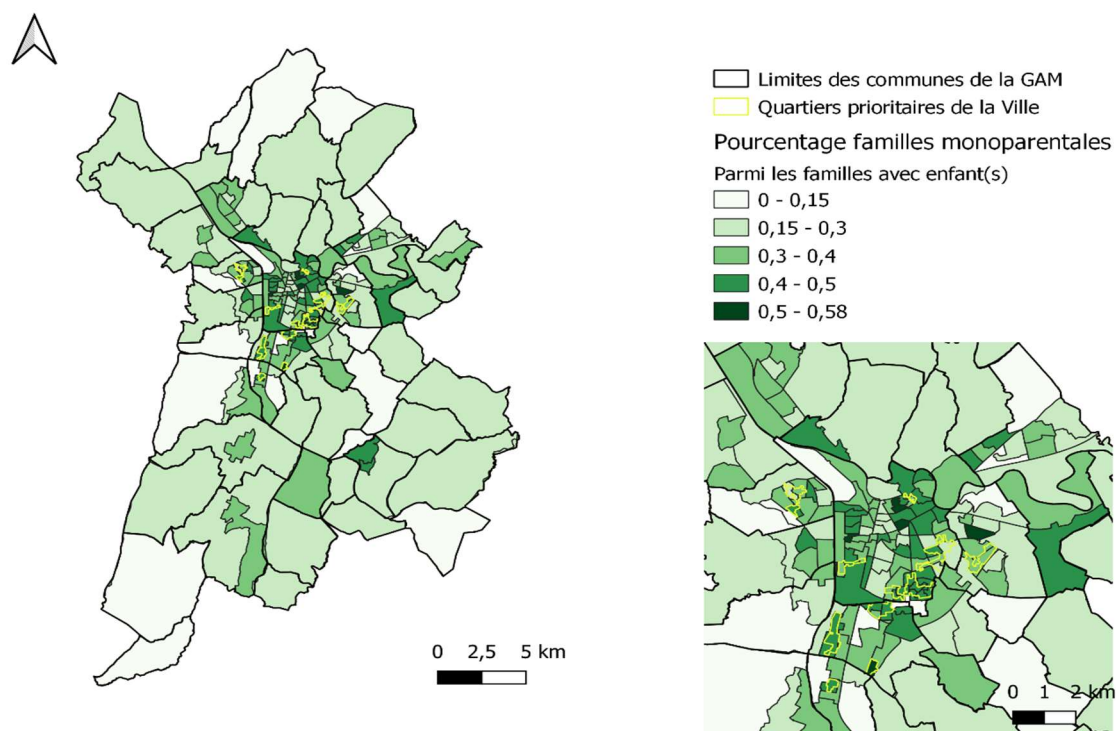
Annexe 1 : Effectifs de familles monoparentales par commune de la métropole et proportion du total des familles de la métropole



Données : RP2021 – Source : Antrice

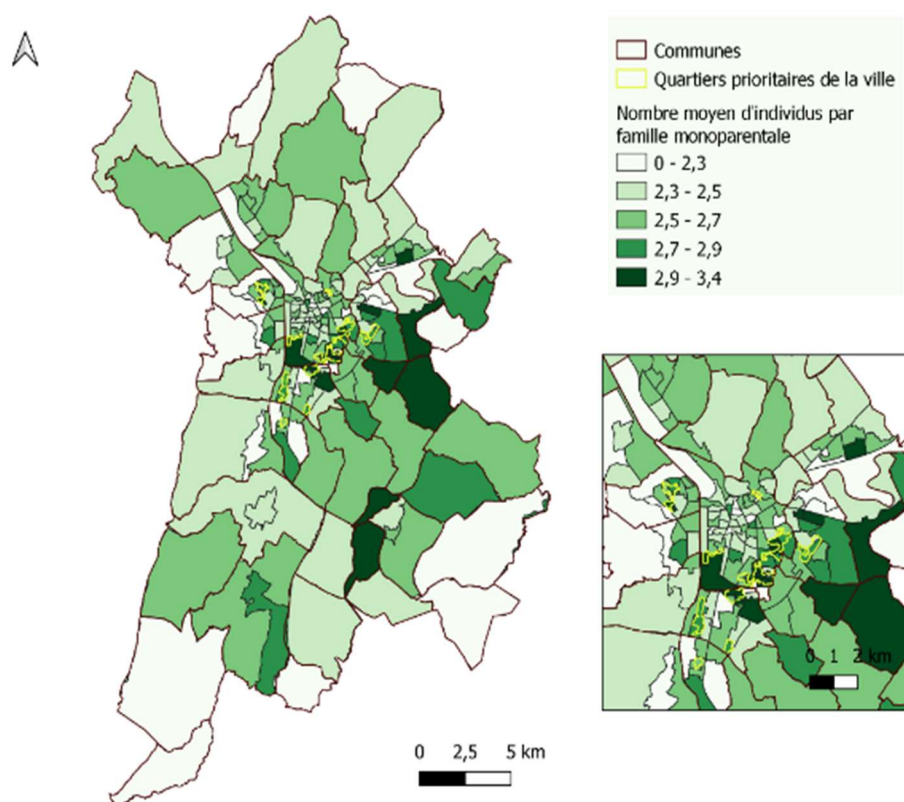
Attention aux effectifs d'origine

Annexe 2 : Proportion de familles monoparentales par commune de la métropole



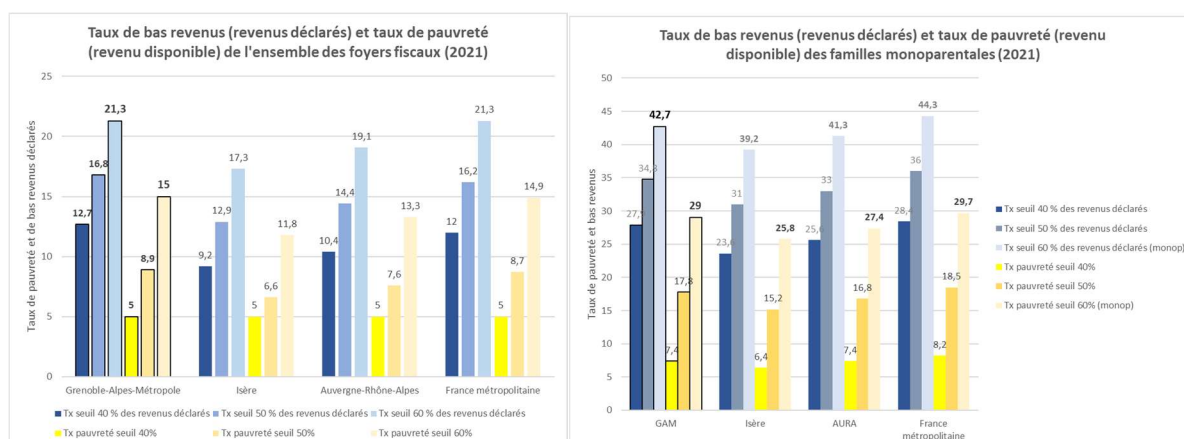
Données : RP2021 – Source : Autrice

Annexe 3 : Pourcentage de familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) (maillage IRIS)



Données : RP2021 – Source : autrice

Annexe 4 : Nombre moyen d'individus par famille monoparentale



Données : Fislofi 2021 – Source : Autrice

Annexe 5 : Taux de bas revenu et taux de pauvreté à 40-50-60% en fonction de l'organisation familiale

Code insee	Commune	Ménages 1 personne en 2021 (compl)	Mén fam princ Couple sans enfant en 2021 (compl)	Mén fam princ Couple avec enfant(s) en 2021 (compl)	Mén fam princ Famille mono en 2021 (compl)	Effectif total demande
38057	Bresson	14%	22%	8%	1%	18
38059	Brié-et-Ang	13%	18%	-34%	39%	11
38068	Champagni	24%	27%	-19%	23%	16
38071	Champ-sur-	20%	21%	-11%	12%	61
38111	Claix	13%	19%	-5%	11%	221
38126	Corenc	32%	30%	-15%	14%	55
38150	Domène	8%	14%	-11%	18%	221
38151	Échirolles	4%	10%	-1%	8%	1575
38158	Eybens	4%	12%	-3%	12%	678
38169	Fontaine	9%	11%	-5%	9%	784
38170	Fontanil-Co	13%	19%	-6%	13%	141
38179	Gières	-2%	12%	-2%	18%	323
38185	Grenoble	1%	9%	1%	12%	8456
38188	Herbeys	26%	40%	-29%	44%	8
38200	Jarrie	22%	27%	-16%	22%	95
38516	La Tronche	4%	18%	0%	17%	240
38187	Le Gua	36%	32%	-33%	29%	8
38317	Le Pont-de-	0%	9%	3%	7%	551
38471	Le Sappey-e	8%	18%	-38%	50%	9
38229	Meylan	8%	17%	-2%	12%	927
38235	Miribel-Lar	12%	-17%	-34%	5%	9
38258	Mont-Saint-	-33%	33%	67%	0%	1
38271	Murianette	40%	31%	-32%	23%	6
38277	Notre-Dam	23%	30%	-9%	18%	2
38279	Notre-Dam	24%	30%	-14%	22%	7
38281	Noyarey	18%	22%	-16%	20%	26
38309	Poisat	35%	38%	-26%	30%	72
38325	Proveysieux	22%	33%	-35%	45%	1
38328	Quaix-en-C	20%	20%	-17%	17%	3
38364	Saint-Barth	25%	28%	-25%	28%	2
38382	Saint-Egrèv	-19%	-6%	7%	7%	867
38388	Saint-Georg	14%	37%	-4%	27%	19
38421	Saint-Marti	2%	8%	-3%	15%	1470
38423	Saint-Marti	7%	13%	-4%	13%	158
38436	Saint-Paul-	17%	25%	-12%	21%	6
38445	Saint-Pierre	26%	19%	-18%	13%	3
38474	Sassenage	15%	20%	-1%	7%	379
38478	Séchillienne	-24%	31%	62%	-7%	1
38485	Seyssinet-P	-6%	10%	0%	18%	592
38486	Seyssins	43%	32%	-27%	18%	343
38524	Varces-Ailli	15%	19%	-11%	17%	277
38528	Vaulnaveys	12%	29%	-9%	26%	11
38529	Vaulnaveys	14%	19%	-17%	22%	44
38533	Venon	31%	21%	-10%	5%	1
38540	Veurey Vore	24%	-18%	-33%	-7%	27
38545	vif	69%	29%	-30%	-10%	248
38562	Vizille	59%	23%	-23%	-12%	260
Métropole	ZGAM	6%	12%	-3%	12%	19233

Note de lecture : En 2021, il y a avait à Saint-Egrève 7 points de pourcentage de plus de familles monoparentales parmi les demandeurs de logements sociaux que parmi la population de la commune.

Annexe 6 : Différence entre la proportion des ménages demandeurs de logements sociaux et la proportion de chaque type de ménage sur la population totale et par commune (en points de pourcentage)

Accès aux droits et à la santé

- Création de points d'accueil et d'information pour lutter contre le non-recours aux droits
- Partenariats avec la CAF pour faciliter l'accès aux prestations sociales
- Collaboration avec les fournisseurs d'accès internet pour offrir des abonnements à tarifs préférentiels ou solidaires
- Mise en place d'un parcours santé spécifique pour les parents solos et leurs enfants, avec des rendez-vous médicaux réguliers
- Ateliers socio-linguistiques pour les familles allophones, en partenariat avec l'Éducation nationale et les services municipaux
- Traduction de documents clés (magazine municipal, annuaire santé, guide de la petite enfance) en plusieurs langues pour les parents allophones
- Recensement des agents municipaux parlant des langues étrangères pour aider les parents solos dans leurs démarches administratives

Emploi

- Développement d'un accompagnement sur mesure pour la recherche d'emploi, la reprise d'activité, ou la formation des parents solos, en collaboration avec le service Ris-Emploi
- Sensibilisation des entreprises locales aux conditions de travail des parents solos pour favoriser leur recrutement et leur maintien en emploi

Logement

- Prise en charge de l'adhésion à l'association des locataires (CLCV-ULRO) pour un soutien sur les questions de logement
- Réflexion avec les bailleurs sociaux et privés pour développer des offres de colocation adaptées aux parents solos
- Construction d'une résidence dédiée aux parents solos avec des services spécifiques (espaces partagés, soutien scolaire, assistance juridique)

Mode de garde

- Introduction de critères de discrimination positive pour l'attribution des places en crèche aux familles monoparentales
- Renforcement du dispositif Avip pour l'accueil des enfants de parents en insertion professionnelle, avec des partenariats élargis avec la CAF et France Travail

Mobilité

- Création d'un espace de covoiturage pour les parents solos sans permis ou véhicule personnel
- Sécurisation des locaux pour vélos et trottinettes dans les résidences, en partenariat avec les bailleurs sociaux

Droit au répit

- Participation au dispositif « Aides aux vacances pour les familles » en partenariat avec la CAF, avec une discrimination positive pour les familles monoparentales
- Création d'une carte « famille monoparentale » offrant des réductions sur les activités culturelles et sportives locales
- Mise en place du dispositif « Un temps pour soi » pour offrir des moments de répit aux parents solos, avec des activités culturelles et sportives
- Organisation d'animations dans les parcs et jardins pour rencontrer et informer les familles monoparentales sur leurs droits et les services disponibles